



## 25e séance du Conseil général

**Législature 2016-2020**

**Jeudi 23 mai 2019 à 17h30**

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Alain Vaucher (PLR)

Trente-six : Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : Bärtschi Francis, Belo Maria, Bosshart Nicole, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Lionel, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schäfroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain

**Excusé(e)s** : Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Favre Andy, Fivaz Blaise, Morel Yves

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**M. Alain Vaucher, Président :** Mesdames et Messieurs, normalement je vous dis bonsoir mais donc bonjour vu l'heure.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette 25<sup>e</sup> séance du Conseil général consacrée aux comptes 2018 et également à la constitution du nouveau bureau pour la prochaine année.

Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à vous informer, à vous rappeler, que ce week-end se tiendra la Fête de mai. Normalement, il y a quelques flyers à l'entrée. Prenez-les. Soyez présents. Moi-même, malheureusement, je m'en excuse, je n'y serai pas, étant à Sursee. Donc, je vous souhaite d'ores et déjà une magnifique Fête de mai et que tout se passe bien. Donc le programme à l'entrée.

En complément à l'ordre du jour de cette séance ordinaire sur les comptes, il y aura lieu de traiter deux interpellations en suspens, soit l'interpellation des Verts "Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ?" et l'interpellation du POP concernant la patrouille acrobatique des forces aériennes suisses invitée à faire partie du programme des festivités UNESCO prévues juin 2019, qui seront traitées au chapitre 755 – Urbanisme, mobilité et environnement.

## 25e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 23 mai 2019 à 17h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Election d'un membre du groupe POP au Conseil d'établissement scolaire, en remplacement de Mme Paola Roulet, démissionnaire.
2. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit budgétaire de CHF 330'000.– TTC pour le renouvellement d'une ambulance (DSEPE).
3. Comptes 2018 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
  - a. discussion générale;
  - b. discussion de détail + traitement des interpellations;
  - c. vote de l'arrêté;
  - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
4. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général
  - a. discours du président sortant du Conseil général;
  - b. élection du bureau du Conseil général pour l'année 2019-2020;
  - c. discours de la présidente du Conseil général pour l'année 2019-2020.

*Alain Vaucher*  
*président du Conseil général*

## Objets déposés

---

### **Interpellation urgente planification hospitalière**

*Lors de la dernière séance de notre Conseil général, une interpellation Interpartis a été posée et le Conseil communal nous y a répondu de façon succincte, ne pouvant en dire plus. Si ceci n'était pas de nature à rassurer pleinement les interpellateurs et la population, on a surtout compris que le Conseil d'Etat souhaitait travailler dans l'ombre, en imposant à tous une confidentialité opaque qui bride la communication et participe à cultiver la crainte et l'incompréhension.*

*Depuis cette séance, le dossier a évolué. Il y a eu la réponse du Conseil d'Etat à une question du Parlement cantonal, et l'Exécutif a publié, par communiqué de presse, son intention de constituer le Conseil d'administration du futur réseau de santé cantonal, assorti d'un calendrier.*

*Cependant les déclarations de M. Kurth, tant dans la presse qu'au Grand Conseil, sont constamment empreintes de sous-entendus négatifs, de mises en garde alarmistes et de propos défaitistes qui laissent planer un doute sérieux quant aux intentions réelles du gouvernement et de l'institution hospitalière actuelle, d'aller franchement de l'avant.*

*Il ressort des propos du Ministre de la santé, qu'il rencontre des difficultés avec les villes.*

*Puis il a parlé d'enlissement, laissant croire que celles-ci en étaient les seules responsables.*

*M. Kurth a ensuite insinué que les personnes que la Ville a proposées, ont été récusées par le Conseil d'Etat pour diverses "bonnes" raisons.*

*Nous n'avons aucun doute sur la pertinence du choix du Conseil communal. Dès lors, nous lui demandons de nous faire part de son analyse vis-à-vis de ce refus qui inquiète les signataires et de nous confirmer son intention de persister, quitte à imposer au Conseil d'Administration du RHNE, les personnalités compétentes qu'il a choisies. Celles-là même qui défendront, dans l'esprit de l'initiative et de la loi issue des travaux de la Commission Santé, les intérêts du site des Montagnes.*

*En outre, des garanties ont été données aux initiants, quand ils ont accepté un Conseil d'administration unique, qu'il serait paritaire quant aux intérêts respectifs du Littoral et des Montagnes. Merci donc de nous expliquer quelles actions votre Autorité peut entreprendre ces prochains jours afin que ce dossier avance rapidement, il en va de l'image de la Ville et du*

*Canton, de la sécurité de leurs habitants et du maintien de certaines d'emplois.*

*Nous remercions le Conseil communal pour son attention et pour les réponses apportées.*

*Pour le groupe PLR  
Christophe Ummel*

*Pour le groupe UDC  
Marc Schaefroth*

*Pour le groupe PS  
Patrick Jobin*

*Pour le groupe POP  
Julien Gressot*

*Pour le groupe des Verts  
Monique Erard*

---

**M. Alain Vaucher, Président :** Je vous demande donc si l'urgence de cette interpellation est combattue ? Si ce n'est pas le cas, ce point prendra place au point 100 des comptes.

Nous passons donc au point 1.

### **Election dans les commissions**

En remplacement de Madame Paola Roulet (POP) au Conseil d'établissement scolaire : Monsieur Matthieu Reverchon.

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous passons donc au point 2. Ce point sera traité en débat long.

---

## Rapport du Conseil communal

### à l'appui d'une demande de crédit de CHF 330'000.– TTC pour le renouvellement d'une ambulance

(du 17 avril 2019)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Introduction

Depuis 2014, les urgences préhospitalières de notre canton sont assurées par quatre services d'ambulances, dont le SISMN, avec un engagement coordonné par la centrale lausannoise de la Fédération Urgences-Santé Vaud (FUS-VD).

Dès lors, les ambulances sont engagées en fonction de leur proximité réelle avec un lieu d'intervention et ne sont plus nécessairement dévolues spécifiquement à agir dans leur région. Un mécanisme de mutualisation des coûts entre les services d'ambulances permet de répartir l'excédent de charges du domaine préhospitalier en fonction du nombre d'habitants respectif des communes du canton.

La réorganisation de 2014 s'est aussi accompagnée d'une prise en charge plus répartie entre les services des courses dites secondaires, de transfert entre sites hospitaliers, auparavant assurées par un acteur en particulier.

Le nombre d'ambulances mises à disposition par le SISMN au dispositif cantonal s'élève à :

- 3, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00,
  - 2, durant les autres périodes de la semaine,
- soit une moyenne de 2,36 ambulances.

En 2018, le nombre de courses d'ambulances effectuées par le SISMN s'est élevé à 3'654, soit 10 interventions par jour.

Après avoir sollicité votre autorité en 2016 pour le remplacement de trois ambulances Chevrolet Express Van par deux véhicules neufs, le Conseil communal souhaite procéder au remplacement du dernier véhicule d'ancienne génération.

### **Nature de l'investissement**

**Service d'Incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises**  
**Domaine préhospitalier**

| Chapitre budgétaire | Equipement | Prix brut      | Amortissement |               |
|---------------------|------------|----------------|---------------|---------------|
|                     |            |                | Taux          | Valeur        |
| 871                 | Ambulance  | CHF 330'000.00 | 20.00%        | CHF 66'000.00 |

**Total : CHF 330'000.00**

**CHF 66'000.00**

La charge financière, calculée selon le taux d'amortissement ci-dessus, avec les intérêts de 2.5 % sur la moitié de l'investissement (taux moyen des emprunts de la Ville), se chiffre à CHF 4'125.–.

### **Description de l'investissement**

Remplacement d'une ambulance Chevrolet Silverado, n° 705, mise en circulation le 28 février 2011 et comptabilisant, au 1<sup>er</sup> mars 2019, 91'000 kilomètres.

Cette ambulance, qui avait largement défrayé la chronique lors de son acquisition, correspond mal aux critères d'engagement actuels et occasionne des frais d'exploitation élevés.

### **Difficultés d'engagement**

En effet, cette ambulance, peu maniable et lourde, est inadaptée à des interventions en milieu rural ou dans des secteurs étroits, tels que des centres historiques.

Alors que le SISMN pouvait historiquement engager l'ambulance qu'il souhaitait en fonction du type et du lieu d'intervention, l'engagement coordonné par la FUS-VD amène aujourd'hui n'importe quelle ambulance du canton à intervenir n'importe où dans le canton.

Outre des difficultés à circuler dans certaines rues de La Chaux-de-Fonds ou d'autres localités, l'ambulance quitte très difficilement le parking des urgences de l'hôpital Pourtalès, puisqu'il reste environ 10 cm de marge au niveau du caisson arrière, à la hauteur de la barrière de sortie du parking. A plusieurs reprises, cette situation a déjà causé des dégâts au véhicule et au système de barrière, évidemment à charge du SISMN.

Pour éviter de telles difficultés d'intervention, l'ambulance 705 est de plus en plus fréquemment gardée en réserve. Les ambulances Mercedes 701, 702 et 703, plus récentes, sont donc particulièrement mises à contribution, avec un risque d'usure prématuré.

### **Equipement pour courses secondaires (transferts hospitaliers)**

Initialement conçue pour assurer des courses primaires, l'ambulance 705 n'est pas équipée de manière adéquate pour le branchement électrique des équipements médicaux, ni pour la distribution d'oxygène. La modification du véhicule occasionnerait des coûts disproportionnés au vu de son âge.

### **Frais d'exploitation**

Comme véhicule américain n'existant pas en série en Europe, les pièces de rechange doivent être commandées aux Etats-Unis. Même les pneus sont de dimensions spécifiques et ne peuvent être trouvés sur le marché suisse. Outre les complications liées à la commande en dollar américain, c'est surtout au niveau des délais de livraison que ce véhicule pose des difficultés d'entretien.

En outre, compte tenu de sa grosse cylindrée, cette ambulance consomme beaucoup de carburant et répond à des normes antipollution bien moins évoluées que les véhicules actuels. Le coût kilométrique s'établit à CHF 0.99 pour la Chevrolet 705 contre CHF 0.67 pour les Mercedes 702 et 703, acquises en 2018, soit une économie de 32 %.

### **Mode d'acquisition**

La dépense est répartie sur 2 ans, soit :

- CHF 165'000.- en 2019 (acompte à la commande),
- CHF 165'000.- en 2020 (solde y.c. l'équipement intérieur).

Ces investissements sont soumis à la loi sur les marchés publics (procédure ouverte internationale).

La reprise de l'ambulance 705 devra être assurée par le fournisseur de la nouvelle ambulance. Il ne faut toutefois pas raisonnablement compter sur un montant de reprise supérieur à quelques pourcents du coût du futur véhicule.

Ce rapport a été soumis à la commission de sécurité publique, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 9 avril 2019.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  
Katia Babey

Le chancelier  
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Vu le préavis de la Commission de Sécurité publique

arrête :

**Article premier**

Un crédit de CHF 330'000.– TTC est accordé au Conseil communal pour le renouvellement d'une ambulance.

**Article 2**

L'investissement est amorti pour les véhicules à 20 %.

**Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

**Article 4**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes bien sûr tous concernés par la sécurité sanitaire de nos concitoyennes et concitoyens et par la santé de nos finances fragiles. Quel que soit notre parti, nos objectifs sont probablement communs sur ce sujet ! Les Verts souhaitent apporter quelques nuances et interrogations sur cette demande de crédit afin de trouver ensemble la meilleure solution hors d'un débat partisan.

Ce rapport est quand même quelque peu caricatural, tellement il est à charge de cette pauvre ambulance 705. Je cite selon l'ordre chronologique dudit rapport et de manière non exhaustive : elle ne correspond pas aux critères d'engagements actuels, les frais d'exploitation sont élevés, elle a des difficultés de circuler dans certains lieux de la Ville – on peut se poser la question si les rues se sont rétrécies depuis son achat en 2011 – elle cause des dégâts à Pourtalès, elle est gardée en réserve – elle est responsable de la surutilisation des trois autres ambulances, et par conséquent de leur usure – elle est mal équipée, par exemple pour les branchements électriques et l'oxygène. Est-ce à dire que depuis 2011, les patients n'ont pas été monitorés ni oxygénés ou alors a-t-on oublié de mentionner dans le rapport que des adaptations ont été apportées ?

Il est également cité que les pièces de rechange sont à acheter en dollars – est-ce vraiment un problème d'utiliser une règle de 3 pour les convertir en Francs suisses ? – le délai de livraison, la consommation supérieure aux ambulances plus récentes – ça c'est une préoccupation louable – mais faut-il changer de véhicule à chaque nouveau modèle moins pollueur ?

Bref, à lire cette liste à la Prévert, on est en droit de se demander si l'ambulance roule et si elle a pu sauver le moindre patient. Comment a-t-on pu choisir un tel véhicule qui n'a apparemment aucun point positif ? Est-ce que ceux qui l'ont choisie sont aussi ceux qui argumentent aujourd'hui pour la nouvelle ? N'auriez-vous pas quelque peu exagéré le trait pour nous faire avaler la pilule ? Pourquoi ne connaissons-nous pas plus précisément le prix du rachat ? Il y a quelques bruits qui circulent – puisqu'on a mentionné quelques pourcents du coût d'achat – que la reprise serait de CHF 5000.-. CHF 5000.- pour une telle voiture qui à 91'000km, pour 8 ans d'âge, il me semble que ça frise un peu le ridicule !

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas malice ni malhonnêteté dans la rédaction de ce rapport, c'est plutôt un petit travers de l'être humain que d'être attiré par le neuf et donc de décrier l'ancien objet. Si je demande à un chirurgien si l'institution doit lui racheter une tour de laparoscopie plus moderne, je en suis pas sûr que j'en connaisse un seul qui dise non mais je souhaiterais surtout amener des éléments qui ne sont pas dans le rapport et qui méritent d'être pris en compte.

Avec la nouvelle loi sur les hôpitaux, que le Conseil d'Etat peine à mettre en place, le paysage des urgences va bénéficier de changements importants dont les conséquences pour les ambulances ne sont pas encore très claires.

Quel sera le visage du SMUR ? Centralisé sur un site, deux sites, trois sites, quatre sites comme maintenant ? Avec des conséquences justement sur les équipements et les équipages ?

Les ambulances Roland vont cesser leur activité en 2022. Est-ce qu'il n'y a pas là peut-être des opportunités de rachats ou d'achat en commun à meilleur prix ? Si le calcul des besoins en véhicule semble juste pour la plupart des quatre centres, il semble que deux ambulances au Val-de-Travers soient trop largement comptées et en l'état, a fortiori, en cas de diminutions des transferts. Est-ce que là il n'y a pas une opportunité de rachat dans le véhicule d'occasion ?

La loi va imposer, même aux plus réticents, deux sites de soins aigus. En sachant que la fermeture des blocs de La Chaux-de-Fonds en 2015 a provoqué une importante augmentation des transferts secondaires et bien sûr une augmentation des trajets et des durées des transports primaires, il serait logique de prendre en compte dans le rapport l'effet inverse, à savoir une diminution des transports primaires et des transports secondaires.

En conclusion, ce rapport nous a convaincus que cette pauvre ambulance n'a pas la rage mais qu'elle devra être changée, mais le rapport ne nous a pas du tout convaincus que le moment est arrivé !

Merci.

**Mme Marina Schneeberger, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On nous demande un crédit de CHF 330'000.- pour le renouvellement d'une ambulance. C'est la grosse ambulance Chevrolet Silverado mise en mars 2011 et comptabilisant, en mars 2019, seulement 91'000 kilomètres, qui est à remplacer. Cette ambulance avait défrayé la chronique lors de son achat car elle ne correspondait pas vraiment bien à la topographie de la Ville. Elle avait été aménagée à grands frais, elle est au top dans ses installations intérieures et malgré tout elle est peu utilisée car elle a de la peine à arriver et quitter le parking des urgences de Pourtalès – est-il trop étroit ? – mais faut-il vraiment investir autant d'argent dans ce remplacement ? Serait-il possible de la revendre à un bon prix ?

Le nombre de transports en ambulance a augmenté de 60% ces dernières années mais parce que les urgences de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds n'étaient plus disponibles. Avec le nouveau projet hospitalier, bien moins de transports seront effectués. Dans le Canton de Neuchâtel, on trouve quatre institutions d'ambulances et les ambulances Roland qui stoppent leurs services en 2022. Pourrait-on racheter leurs véhicules ?

La création du SIS au Val-de-Travers est récent mais ils ne sont pas assez utilisés. Pourquoi donc ? Une autre possibilité, un seul SMUR dans le Canton, ce qui induirait une rationalisation des services.

Le groupe POP attendra et écoutera les arguments du Conseil communal avant de prendre position.

Merci de votre attention.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport qui vient clore la saga des ambulances américaines n'a pas créé de long débat au sein du groupe UDC.

Dernière arrivée de ce type de véhicule, ce mastodonte date de 2011 et de ce fait arrive à bout de course. À bout de course, nous serions tenté de dire que ce fut le cas dès son arrivée tant ses dimensions posaient problème, ce qui est toujours le cas.

Si aujourd'hui ce ne sont pas tant les kilomètres au compteur qui inquiètent, c'est le fait que ce véhicule mal pratique reste souvent sur la brèche, ce qui crée un report de kilomètre sur les autres véhicules. Il est donc temps de s'en séparer et de terminer le renouvellement du parc ambulancier du SISMN, en espérant que les erreurs du passé restent à l'esprit lors des futures acquisitions.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC acceptera l'arrêté.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Sarah Curty, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous prenons acte ce soir de cette demande de crédit qui cependant pose un certain questionnement au niveau du groupe PLR, notamment au niveau du "timing" choisi.

En effet, la réorganisation des appels au 144 avec la FUS à Lausanne datant de 2014, il nous paraît surprenant d'avoir attendu cinq ans pour décider de changer l'ambulance 705 qui, selon le rapport, pose problème depuis son achat en 2011, sachant qu'il était dès lors déjà problématique d'emprunter les différents "centres historiques", ainsi que la rampe de sortie des urgences de l'Hôpital Paurtals.

Nous comprenons dans ce rapport que cette ambulance est sous-utilisée et affiche 91'000km au compteur. Mais qu'en est-il pour les trois autres ambulances, donc les 701, 702 et 703 ? Quel est le nombre de kilomètres moyen de ces ambulances ? De plus, le groupe PLR ne comprend pas pourquoi cette ambulance doit être changée maintenant, compte tenu des facteurs suivants.

Ne serait-il pas plus économique d'attendre d'avoir à changer une autre ambulance pour bénéficier d'une remise de prix pour achat multiple ? Il n'est, par exemple, pas précisé de quelle année date l'ambulance 701, qu'il faudra peut-être également changer ces prochaines années.

La nouvelle réorganisation hospitalière laisse penser qu'il devrait y avoir une diminution du nombre de transports interhospitaliers entre les deux sites de soins aigus du Canton, puisque celle-ci prévoit une ouverture des blocs opératoires Chaux-de-Fonnières 24h/24h ? Ne serait-il pas pertinent d'attendre de savoir s'il est vraiment nécessaire de renforcer le nombre d'ambulances au SIS des Montagnes neuchâteloises ? N'ayant pas les éléments en mains au niveau des Roland, je ne me positionnerai pas sur ce point-là.

Le groupe PLR souhaite également avoir quelques précisions concernant les points suivants, qui ne figurent pas dans ce rapport. Est-il envisagé de racheter les mêmes véhicules que ceux déjà en possession du SIS des Montagnes, ceci afin de diminuer les coûts au niveau du matériel médical installé dans les ambulances ? Disons que ce serait bien que ce soit le même matériel. Et serait-ce rentable de le faire ? Le matériel médical de la fameuse ambulance 705 sera-t-il récupéré et est-il compatible avec les autres ambulances ainsi qu'avec la future ambulance ? Et quelle est la valeur résiduelle de l'ambulance 705 et cette valeur inclut-elle le matériel médical interne ?

Vous l'aurez compris, le groupe PLR attendra la réponse à ces différentes questions pour se positionner sur l'achat de cette nouvelle ambulance.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Rose Lièvre Assamoi, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les urgences préhospitalières sont d'une importance capitale pour la sécurité sanitaire de nos concitoyennes et concitoyens. Soutenir cette demande de crédit, c'est permettre au SIS de disposer d'un matériel performant avec une ambulance apte à circuler à tout endroit sans entrave.

Deux minutes de perdues peuvent être fatales pour une vie, c'est pourquoi le groupe socialiste acceptera la demande de crédit pour le renouvellement d'une ambulance.

Merci de votre attention.

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a exactement une semaine, le SIS des Montagnes neuchâteloises s'est vu remettre par l'IAS sa reconnaissance jusqu'en 2022 pour ses activités ambulancières. Dans le monde du sauvetage neuchâtelois, certains pensaient que nous n'y arriverions pas parce que nous avons choisi de conserver la mixité des activités entre pompiers et ambulanciers, ce qui est unique dans notre Canton et nous permet, par rapport à une situation où nous aurions décidé de séparer les activités de feu et d'ambulance, d'économiser CHF 900'000.- par an par l'emploi de sapeurs-pompiers qui sont aussi techniciens-ambulanciers.

Mais cette efficacité dans l'emploi de nos ressources nécessite que nous puissions compter sur du matériel performant, de manière à respecter les exigences imposées tant par la loi que par les standards de l'IAS.

Notre ambulance 705, reçue en 2009 et immatriculée en 2011, est un échec en terme d'efficacité et ce n'est pas dire de son chien qu'il a la rage que de dire que cette ambulance a toujours posé des problèmes. J'invite en particulier le représentant du groupe des Verts à reprendre dans *L'Impartial* le feuilleton de cette acquisition qui, pendant plusieurs mois, a tenu en haleine et a passablement exaspéré la classe politique Chaux-de-Fonnière, à mon sens avec raison. Et pour vous rassurer, ni le directeur du Service, ni le commandant du SIS sont les mêmes aujourd'hui qu'à l'époque.

Nous avons donc vécu avec jusqu'en 2015, en la préservant des interventions délicates lorsque nous décidions où nous souhaitions engager nos véhicules. Alors non, nous nous rendons pas compte aujourd'hui qu'elle pose problème – elle a toujours posé problème – je vous rappelle simplement que depuis 2014, ce qui correspond au moment où le Canton s'est lancé dans ce processus de délocalisation du 144, nous vous avons demandé le remplacement de trois ambulances pour le faire de manière progressive en fonction des ressources qui sont les nôtres.

La délocalisation du 144 et l'engagement coordonné des moyens de secours à l'échelle cantonale ont donc changé fondamentalement cette donne. Ce véhicule, qui était jusqu'à ce moment-là engagé en fonction du lieu et en fonction de la problématique, est aujourd'hui un poids à la fois onéreux, peu pratique et peu écologique et c'est pour cela que nous vous proposons de le changer, sans exagération aucune par rapport aux problèmes que nous rencontrons avec.

Le Conseil communal entend bien la principale question que vous posez en lien avec les effets de la future réorganisation hospitalière sur la nécessité de remplacer ce véhicule et de le remplacer maintenant. Le Conseil communal regrette par contre peut-être un petit peu que les commissaires de vos différents partis à la Commission de la sécurité publique n'aient pas été aussi curieux que vous ne l'êtes aujourd'hui, mais peu importe.

La question principale que vous posez peut se traduire par deux questions : est-ce que nous devons garder la Chevrolet plus longtemps ? Et est-ce que nous pouvons nous passer d'une quatrième ambulance ? Je serais un peu long, comme toujours, mais je vous fournirai des éléments de réponses à ces deux questions.

Aujourd'hui, la 701, qui date de 2014, a 149'000km, la 702, de 2018, a 37'000km, la 703, également de 2018, a 39'000km – ce sont les deux ambulances pour lesquelles nous vous avons soumis le crédit d'investissement durant, sauf erreur, la première séance de la législature – et la 705 qui a 94'000km. Je me permets de vous rappeler que,

contrairement à une voiture, les moteurs des ambulances continuent à tourner lorsqu'elles sont arrêtées en intervention, il faut donc considérer qu'il y a aussi une usure horaire très difficilement quantifiable, en plus de l'usure de roulement.

En 2018, nous avons parcouru 94'321km avec nos ambulances, soit une moyenne de 23'580km par véhicule. La 705 n'en a parcouru que 17'000, soit 6'500 de moins que la moyenne. Comme chaque kilomètre que nous effectuons avec la Chevrolet nous coûte CHF 32 centimes de plus qu'avec l'une des trois Mercedes, si nous rapportons le surcoût kilométrique de la 705 au kilométrage moyen de nos véhicules, comptant aussi que sa sous-utilisation représente une usure accrue des autres ambulances – et c'est une réalité – nous avons perdu CHF 7'500.- en frais d'exploitation, carburant, entretien et réparations, chacune de ces dernières années. Et à ce sujet, je note au passage en termes écologiques – je me réjouis que ça inquiète le groupe des Verts et je suis persuadé que ça inquiète aussi les autres groupes – que l'inconvénient du beau ronronnement du moteur Chevrolet, c'est qu'il consomme, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, 47% de carburant de plus que les Euro 6 Mercedes. 47% ! On ne parle pas simplement d'adapter aux dernière technologies, on parle d'un bond en terme de consommation énergétique et ce ne sont pas les constructeurs qui nous le disent, ce sont les statistiques de l'année passée par rapport à la consommation réelle.

À cela doit s'ajouter ce que nous avons eu à payer en dégâts sur la barrière de Pourtalès, soit environ CHF 10'000, en deux sinistres, sur ces trois dernières années. Il se dit même à Pourtalès qu'il n'y a plus d'intérêt à faire l'entretien de la barrière puisqu'en général c'est le SIS qui s'occupe de cette problématique.

## **RIRES**

De plus, comme cela est précisé dans le rapport, les pièces, et même maintenant les pneus, doivent être importés des Etats-Unis. Alors ce n'est pas une question de conversion de Dollars, mais cela signifie, pour chaque réparation, une commande par Internet avec des délais de livraisons de quelques semaines. Donc s'il y a une casse, ça veut dire une immobilisation de quelques semaines et donc potentiellement une refacturation des autres services si nous nous retrouvons incapables d'assurer notre dotation par le fait d'avoir une ambulance hors-service et plus d'ambulance de réserve. Je vous rappelle que pour le crédit d'investissement de 2016, nous vous avons proposé, avec le rajeunissement de la flotte, de ne plus disposer de deux ambulances de réserve mais seulement d'une.

Ensuite, c'est aussi une problématique d'un coût au prix fort avec des frais de livraison, puisque nous ne pouvons pas négocier de rabais de

quantité comme nous le faisons avec des fournisseurs régionaux. Et comme nous n'avons pas encore eu de gros pépins sur ce véhicule, mais que les problèmes onéreux de moteurs et de boîtes de vitesse sont apparus sur les Express Van que nous avons récemment liquidés vers 10 à 12 ans d'âge, nous pouvons affirmer que nous n'allons en tout cas pas vers le beau en termes de coût d'entretien.

La valeur résiduelle de la 705 sera à CHF 1.- dès 2020, puisque son amortissement, qui était de CHF 24'300.-/an, se terminera cette année. Rappelons que l'amortissement, selon les anciennes règles comptables, s'effectuait sur 10 ans. Avec MCH2, ces ambulances sont amorties sur 5 ans, ce qui est évidemment nécessairement défavorable d'un point de vue financier brut par rapport à la situation antérieure. La réalité de la durée de vie de la génération actuelle s'établit vraisemblablement plus près de l'ancienne durée que de la nouvelle, puisque la 701, prévue au budget 2013, a aujourd'hui 5 ans et 149'000km – nous nous sommes séparés des Express Van aux alentours de 400'000 à 500'000km – et elle s'amortit encore sur 10 ans, alors que les 702 et 703, qui s'amortissent sur 5 ans depuis l'année passée, sont de même conception.

Pour toutes ces raisons, directement ou indirectement quantifiables, nous pensons qu'il est temps de remplacer cette ambulance Chevrolet. L'autre question est donc : est-ce que nous pouvons nous passer d'une quatrième ambulance?

Je vous le rappelle, nous devons assurer, dans le dispositif cantonal, trois ambulances en semaine en journée et deux ambulances les nuits et les week-ends. Il n'est pas logistiquement possible d'assurer trois ambulances avec trois véhicules. Il suffit qu'un véhicule soit en panne, endommagé, en révision, ou simplement sali et qu'il nécessite une désinfection, pour que nous ne soyons pas en mesure d'assumer notre dotation.

Je vous le rappelle également, et c'est extrêmement important, nous sommes soumis par la loi cantonale de santé à une mutualisation des coûts entre les quatre services d'ambulances du Canton, au prorata des populations communales. Autrement dit, déséquilibrer le système cantonal pour assurer moins de coût direct à l'un des services n'aurait aucun sens, puisque ce service repayerait les coûts engendrés aux autres services dans la mutualisation de l'excédent de charges. Subsidiairement, cela signifie aussi que tous les coûts dont nous parlons ici sont répartis entre les dix communes des Montagnes. Notre but commun, entre les quatre communes dépositaires d'une base d'ambulance, est donc. vous l'avez compris, de rendre ensemble, entre les quatre bases du Canton, le système le plus efficace possible.

Aujourd'hui, au niveau cantonal, 29% des courses sont des transferts interhospitaliers, ce que l'on appelle des courses secondaires ou S. Au niveau du SISMN, par rapport à l'ensemble de nos 3654 interventions de

2018, seules 20% sont des courses S. Cela représente 738 courses en 2018, soit deux par jour. Parmi ces 738 courses, 134 courses sont en lien avec l'Inselspital, le CHUV ou les HUG et mobilisent nos ambulances pour des durées comprises entre 3 et 6h chacune.

Alors, pourquoi cette différence de part de courses S ? Eh bien, parce qu'il y a une préférence donnée par le 144 aux Ambulances Roland, à Boudevilliers, pour ces courses. Pour faire simple, au-delà des missions liées à sa propre région, la base du Val-de-Ruz, qui possède 27 % de la dotation cantonale, c'est-à-dire bien plus que le ratio d'habitants de la région par rapport à l'ensemble du Canton, sert ainsi de renfort à la fois à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Ce rôle de renfort n'est visiblement pas suffisant aujourd'hui, puisque nos trois ambulances sont régulièrement engagées en simultané et, qu'à ce moment-là, Roland doit effectuer un "déplacement stratégique", généralement au Bas-du-Reymond, pour pouvoir pallier notre indisponibilité. Chacun de ces déplacements, lorsqu'il n'est pas suivi d'une intervention – parce qu'une de nos ambulances se libère avant que Roland ne doive intervenir avec l'ambulance déplacée – réduit l'efficacité du dispositif dans le sens où il engendre des coûts non refacturables.

Il est donc prévu, d'ici quelques mois, d'accorder une priorité encore plus grande à Roland sur les S dans les Montagnes, afin que nous puissions à la fois mieux nous concentrer sur les courses primaires de notre région et réduire le nombre de déplacements stratégiques pour Roland. Il n'y a pas d'autre adaptation du dispositif cantonal, prévu à court ou moyen terme, touchant directement les Montagnes.

Le Comité directeur des ambulances, qui se compose des quatre directeurs de la Sécurité des quatre communes dépositaires d'une base d'ambulance, réfléchit à d'autres mesures d'amélioration du dispositif. La question de la dotation de la base du Val-de-Travers est effectivement une préoccupation constante entre un nombre d'ambulances qui est élevé par rapport au ratio de population. Mais en même temps, il y a un éloignement géographique du reste du Canton qui nécessite des moyens pour répondre aux standards de sécurité et en particulier au temps de réponse du lieu de l'intervention. Il y a aussi des réflexions qui sont en cours par rapport à la desserte du Littoral ouest, qui se retrouve relativement loin des différentes bases. Ces questions-là n'impactent pas directement le SISMN, elles l'impactent indirectement par le coût de la mutualisation des charges, mais encore une fois, à court ou moyen terme, il n'y a pas d'autres mesures prévues et il n'est pas prévu, dans un horizon d'environ 5 à 10 ans, de modifier le nombre de bases d'ambulances dans le Canton.

Vous l'avez donc compris, notre dotation de trois ambulances est donc largement utilisée et nous travaillons à ce qu'elle le soit encore mieux. Surtout, elle n'est pas dimensionnée pour les courses S, mais simplement

pour les besoins en courses primaires dans les Montagnes, qui étaient au nombre de 2'832 l'année passée.

Si la réorganisation hospitalière devait, à terme, réduire le nombre de transferts interhospitaliers au sein du Canton – ce qui nécessite encore de connaître, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, les différentes spécialisations qui s'effectueraient ici ou là et de prendre en compte aussi le besoin de transferts hospitaliers à l'extérieur du Canton vers des hôpitaux universitaires – ce n'est donc pas significativement sur la base de La Chaux-de-Fonds que des potentiels d'économies pourraient être trouvées. En revanche, nous y gagnerions indirectement, avec une réduction probable de l'excédent de charges mutualisé. Et encore une fois, même si Roland devait d'ici quelque temps cesser son activité, cela ne veut pas encore dire qu'il n'y aurait plus que trois bases dans le Canton, cela pourrait tout à fait dire que la base du Val-de-Ruz serait opérée par une autre entité ou une autre société et c'est plutôt dans ce sens-là que les discussions actuelles vont.

Dès lors, il me reste à répondre à deux questions. La première est celle de la reprise du matériel. Il faut distinguer le matériel qui se trouve dans l'ambulance et l'équipement de l'ambulance. Le matériel, c'est-à-dire par exemple le défibrillateur, les civières à aube, etc., qui représente environ CHF 150'000.-, est évidemment repris de l'ancienne ambulance. Son cycle de remplacement n'est pas lié au remplacement du véhicule. Quant à l'équipement propre de l'ambulance, le seul élément susceptible d'être repris pour un changement ultérieur est le brancard électrique, qui équipe aujourd'hui nos deux dernières ambulance et dont on souhaite qu'il équipe aussi l'ambulance à venir, d'une valeur d'environ CHF 50'000.-, qui est compris dans le crédit de CHF 330'000 sollicité aujourd'hui.

Enfin, peut-on orienter le marché public pour garantir d'avoir une troisième Mercedes ? Eh bien, poser la question, c'est y répondre, évidemment par la négative. Par contre, nous savons suffisamment précisément quels sont nos besoins pour nous garantir, quel que soit le logo qui figurera sur la calandre, que nous ayons bien un produit qui nous convienne.

Je vous remercie.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci de ces réponses.

Il y a juste quelques questions que j'aimerais préciser. La question n'était pas : est-ce qu'on peut se passer d'ambulances et d'en avoir que trois – je crois que l'ambulance 705 n'est pas encore morte, mais bon... – c'est de continuer en l'état et de l'utiliser avec parcimonie. Ça repousse donc à la deuxième question : l'usure. Cet argument-là est quand même un argument qui peut être pris à différents niveaux, c'est-à-dire est-ce que cela provoque de l'usure sur les autres ambulances ou peut-être une meilleure

utilisation ? Vous avez des chiffres de kilométrage qui ne sont pas énormes. Par rapport à d'autres cantons, les ambulances sont quand même très peu utilisées en kilomètres. Ça ne veut pas dire qu'on doit se comparer aux autres cantons mais je pense qu'on a encore pas mal de marges de manœuvre à ce niveau-là.

Et puis, sur l'analyse : est-ce que le remodelage des soins aigus du Canton va amener une diminution ? La question ce n'est pas ça, la question c'est de combien ? Parce que oui ça va modifier le nombre de transferts primaires et secondaires. Ça ne paraît pas tout à fait logique de parler des diminutions de transferts primaires, mais je prends un exemple pour ceux qui sont moins initiés. Si vous prenez un blessé aux Planchettes, par exemple, du moment qu'il y a un hôpital digne de ce nom dans les Montagnes, le transfert s'arrêtera à La Chaux-de-Fonds et il n'aura pas besoin de descendre plus bas. La même chose si c'est un accident aux Brenets, etc. Quand je dis un accident, ça peut être aussi une pathologie standard. Je vous rappelle que les pathologies qui nécessitent d'aller dans des centres plus aigus, plus performants, ce ne sont quand même pas la majorité des pathologies que l'on rencontre bien sûr.

Donc, oui, ça va descendre et diminuer nettement et le nombre de transferts primaires et le nombre de transferts secondaires, mais quand je dis le nombre, c'est peut-être aussi le nombre en temps de trajet.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Marina Schneeberger, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci beaucoup pour ces réponses.

J'ai juste encore une question : pourquoi ne pas faire un arrangement ou un deal avec Val-de-Travers pour qu'il nous prête ou pour qu'on ait une de leur ambulance ici à La Chaux-de-Fonds, du moment qu'elles sont sous-employées dans leur région ?

**Mme Sarah Curty, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaiterions demander une très courte interruption de séance juste avant le vote.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Excusez, je n'ai pas l'habitude, mais pour répondre à la question du POP...

## **RIRES**

Ce n'est pas à moi de répondre mais, en général, comme il y a un petit peu trop d'ambulances apparemment au Val-de-Travers, quand elle fait un transfert à Pourtalès, elle reste à Pourtalès pour pouvoir faire le parcours inverse. Donc la question est peut-être assez pertinente et on

pourrait se dire alors pourquoi est-ce qu'elle ne resterait pas en haut du moment où il y a un hôpital pour les soins aigus digne de ce nom ?

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Des questions en forme d'affirmations en partie mais j'y répondrai quand même.

Meilleure utilisation ou usure ? Nécessairement, l'usure se voit moins les premières années, simplement on la paiera au fil des ans quand les ambulances commenceront à montrer des signes de fatigue, comme je vous l'ai dit. La plus ancienne de nos ambulances, excepté la 705, n'a que 5 ans aujourd'hui mais elle a déjà plus de 140'000km, ce qui, encore une fois, peut paraître relativement faible en terme de kilométrage, mais c'est ignorer le fait que nos ambulances vieillissent aussi par l'utilisation du moteur et des équipements à l'arrêt, quand nous intervenons.

Les distances sont certainement plus courtes que dans d'autres secteurs de Suisse romande, donc il ne s'agit pas uniquement de se baser sur le kilométrage des ambulances. Mais même si on se base sur le kilométrage uniquement, on a, déjà en 5 ans, sur l'ambulance 701, passé le tiers du kilométrage auquel on a vendu récemment les Express Van. Au bout de 5 ans, donc il ne faut pas compter sur le fait que nos ambulances aient des durées de 15 ou 20 ans, clairement pas.

Monsieur Lalive pose également la question finalement du nombre ou de la durée ou de la longueur des transferts primaires. Alors déjà le terme n'est pas tout à fait correct : soit ce sont des transferts et à ce moment-là c'est une course secondaire, soit c'est une intervention primaire sur rue ou au domicile pour chercher quelqu'un pour l'acheminer sur un site de soin.

Les courses P, je vous l'ai dit, elles sont au nombre de 2'800, ça représente 78% de nos interventions. 2'800 interventions à se répartir entre 2,36 ambulances en moyenne et ce nombre-là – je suis désolé mais je ne partage pas l'analyse qui vient d'être faite – n'a aucune raison de diminuer avec la réorganisation hospitalière. Ce nombre de courses primaires est fonction des urgences ou pas urgence, des nécessités de transport vers un site de soin depuis notre région des Montagnes ou éventuellement depuis un autre coin du Canton si une de nos ambulances s'y trouve. Ce qui peut effectivement changer, techniquement, c'est le fait que lors d'une intervention primaire, l'ambulance, depuis La Chaux-de-Fonds, ne se déplace que sur le site de La Chaux-de-Fonds et plus sur le site de Pourtalès, par une réorganisation des prestations qui sont proposées.

Mais je vous invite à relativiser un tout petit peu. L'impact de la réorganisation hospitalière, sur l'utilisation qui sera faite de cette ambulance sur sa durée: Sans vouloir préjuger de l'avancement rapide ou moins rapide du dossier hospitalier – Dieu sait si nous toutes et tous dans cette salle souhaitons qu'il soit le plus rapide possible – sa mise en œuvre ne se fera pas dans les mois qui viennent et on peut même dire qu'elle ne

se fera pas de manière tout à fait opérationnelle dans les années très proches. De ce point de vue-là, l'ambulance qui va remplacer la 705 devra, dans le début de sa vie, fonctionner selon les mêmes règles d'engagement qu'aujourd'hui.

Enfin, concernant l'utilisation des ambulances du Val-de-Travers – je me permets de compléter ou peut-être un petit peu de corriger ou de tempérer la réponse qui a été faite par Monsieur Lalive à Madame Schneeberger – en tout cas, si Val-de-Travers fait cela, il ne le fait pas dans les règles d'engagement qui sont prévues par le 144, donc il s'agit aussi que les instances fassent respecter les règles qui sont prévues. Vous êtes peut-être mieux informés que je ne le suis, mais je n'ai en tout cas jamais entendu parlé de cette pratique-là.

Cela étant, effectivement, les ambulances du Val-de-Travers sont moins utilisées mais c'est pas pour autant qu'elles peuvent nous être cédées. Elles sont moins utilisées parce qu'elles sont prêtes à être utilisées dans le Vallon, ou ailleurs dans le Canton, et simplement, comme la population, le bassin est relativement peu important, elle attendent plus, mais elles attendent en étant en service, prêtes à intervenir. Donc les ambulances du Val-de-Travers ne peuvent pas être simplement mises à notre disposition.

Voilà, j'espère avoir, de cette manière-là, répondu à vos interrogations complémentaires. Je vous remercie.

**M. Marc Fatton, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aurais peut-être juste encore une petite question.

J'ai bien compris qu'il y avait quatre bases dans le Canton, qui ont une certaine collaboration. Est-ce qu'il y a une harmonisation de la flotte qui est prévue entre ces quatre bases ? Histoire qu'on ait une même flotte de véhicules qui soit équipés la même chose pour que ce soit un peu moins cher.

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'y a pas d'harmonisation parfaite de la flotte, notamment du fait que chaque service demeure responsable de ses budgets et de sa stratégie en termes de véhicules et d'entretien des véhicules. Simplement, les standards aujourd'hui dans la branche sont tels qu'on ne peut pas avoir des choses qui sont radicalement différentes d'une base à l'autre. Et puis il faut aussi tenir compte du fait que – typiquement je le disais tout à l'heure avec les ambulances Roland qui sont plus facilement susceptibles d'intervenir sur des courses secondaires – à ce niveau-là, il y a notamment des ambulances qui sont un peu pus conçues pour des longs trajets de transfert que ne le sont nos ambulances dans des bases qui sont proches

de bassins de population importants et prioritairement destinés à effectuer des missions primaires.

**M. Alain Vaucher, Président :** Si la parole n'est plus demandée, j'accorde deux minutes de suspension de séance à la demande du groupe PLR.

## **SUSPENSION DE SÉANCE**

**Mme Sarah Curty, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà, donc après une petite concertation, notre décision est que nous allons probablement refuser parce que pour nous il n'y a pas d'élément urgent qui nécessite de changer cette ambulance maintenant.

Alors malgré toutes les réponses que vous nous avez apportées, des éléments très intéressants que nous prenons en compte, nous ne comprenons pas pourquoi maintenant il devient urgent de changer cette ambulance. Nous pensons que c'est un crédit qui peut tout à fait attendre, que ce soit la réorganisation hospitalière ou pas, peut-être une année ou deux.

Cependant, si le crédit venait à être accepté, la proposition de notre groupe serait plutôt de faire un don de cette ambulance quelque part, plutôt que d'en tirer des peccadilles, si vous permettez l'expression.

Je vous remercie.

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste, avant que vous ne passiez au vote, vous inviter à ne pas prendre le SISMN en otage du dossier de la réorganisation hospitalière. Les besoins du SISMN sont avérés jour après jour pour la population de notre région pour 78% de ses interventions. Il est avéré avec un besoin d'avoir des outils qui soient performants, qui répondent aux besoins. L'ambulance que nous vous demandons de changer aujourd'hui ne répond pas aux besoins depuis longtemps, c'est connu, et c'est dans un intérêt de préservation de nos ressources et d'étalement des investissements en fonction de nos capacités financières que nous vous proposons aujourd'hui de la remplacer et pas il y 3 ou 4 ans. Et de la remplacer aujourd'hui pas dans 3 ou 4 ans, pas devoir vivre avec un poids mort et un véhicule non-écologique qui nous amène des problèmes d'exploitation au quotidien.

Je vous remercie.

**M. Patrick Jobin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. Monsieur Arlettaz a déjà dit beaucoup de choses que je voulais ajouter, donc ce que je me permets de préciser c'est que la Commission de

sécurité publique a validé ce rapport à l'unanimité et, comme vient de la dire le Conseil communal, on vit aujourd'hui avec ce poids mort. On a "tiré" cette ambulance quelques années, elle ne convient pas. On a un budget qui prévoit cet investissement. Repousser cet investissement aux années prochaines, alors qu'à priori les transferts vont peut-être changer mais on ne sait pas dans quel sens, il nous paraît risqué, voire même déplacer le problème que de voter ce crédit dans une année ou deux ans. Comme le Conseil communal vient de le dire, c'est le bon moment pour nous séparer de cette ambulance et donc le groupe du PS va voter cet arrêté à l'unanimité.

**M. Alain Vaucher, Président :** Donc je vous propose de passer au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous pouvons continuer l'ordre du jour. Donc nous allons passer aux comptes.

## Rapport de la Commission financière

### Comptes 2018

(du 11 avril 2019)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### Composition de la Commission

|                 |                                                                                    |                |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Pour le PS:     | M. Oguzhan Can<br>M. Pascal Bühler<br>Mme Silvia Locatelli<br>M. Patrick Jobin     |                |
| Pour le PLR:    | M. Daniel Surdez<br>M. Christophe Ummel<br>M. Alain Vaucher<br>M. Cédric Haldimann | président      |
| Pour le POP:    | M. Julien Gressot<br>M. Karim Boukhris<br>M. Nathan Erard                          |                |
| Pour l'UDC:     | M. Marc Schafroth<br>M. Hughes Chantaine                                           | vice-président |
| Pour Les Verts: | Mme Monique Erard<br>M. Sven Erard                                                 | rapporteure    |

## **Composition du Conseil communal**

Mme Katia Babey, présidente, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Marc Arlettaz, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

M. Théo Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

-----  
Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Un seul changement est à signaler au sein des commissaires. Il s'agit de M. Hughes Chantraine (UDC) qui remplace M. Thierry Brechbühler.

Les sous-commissions financières des dicastères communaux se sont réunies les 18, 19 et 21 mars 2019. Des « rocades » entre commissaires ont été rendues possibles du fait de l'annonce précoce des dates retenues et de la « pluralité » des jours concernés. Cela a permis une participation maximale grâce à la suppléance ainsi organisée entre membres de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie en plénum à deux reprises pour traiter des comptes 2018, soit le 27 mars 2019 et le 11 avril 2019.

Le Conseil communal a participé in corpore aux séances en compagnie de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

M. Pascal Bühler était excusé le 27 mars et M. Marc Schafroth le 11 avril. M. Daniel Surdez était quant à lui excusé pour les deux séances.

La séance du 27 mars 2019 a été consacrée à la présentation des comptes 2018 et celle du 11 avril, principalement, à l'adoption des divers rapports (sous-commissions et Commission financière), à l'approbation des comptes 2018 ainsi qu'à la lecture des prises de position des représentants de chaque groupe politique. Lors de cette seconde séance, le Conseil communal a explicité plus en détail les décisions prises concernant la dissolution de la provision pour prévoyance.ne et a répondu aux autres questions encore pendantes.

### **Présentation générale des comptes 2018**

La présentation des comptes telle qu'adoptée par le Conseil communal vise à clairement identifier le résultat économique de la Ville, respectivement le résultat structurel, et à les présenter avec précision en l'absence de tout élément inhabituel ou extraordinaire. Cela permet de coller à la réalité, avec clarté et transparence.

Le budget 2018 prévoyait un déficit de 15,2 millions ramené à 5,2 millions par le biais d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Le résultat économique des comptes 2018, avant prise en compte des éléments extraordinaires, présente un déficit économique de CHF 11'640'348.–.

Le résultat de l'exercice, suite à l'enregistrement de diverses opérations exceptionnelles, présente au final un déficit de CHF 2'143'648.– sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Des variations « extraordinaires » en cours d'exercice tant dans les produits que dans les charges expliquent ce décalage entre budget et comptes. Le caractère unique de ces événements implique de tenir compte du « déficit économique » 2018 et non pas du résultat « final » de l'exercice pour jauger de la situation économique de notre cité.

Le résultat « final » des comptes 2018 présente un excédent de charges de 2,1 millions, soit une amélioration du déficit « économique » de 9,5 millions. Cela s'explique par les variations suivantes :

|                                     |                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------|
| Comptes 2018, résultat économique : | CHF 11,6 millions de déficit           |
| Comptes 2018, résultat final :      | CHF 2,1 millions de déficit            |
| <b>Ecart :</b>                      | <b>CHF 9.5 millions (amélioration)</b> |

|                                                |                         |
|------------------------------------------------|-------------------------|
| Réévaluation de la participation VITEOS :      | CHF 6,3 millions        |
| Amnistie fiscale :                             | CHF 1,8 million         |
| Bénéfice sur ventes de terrains et immeubles : | CHF 1,4 million         |
| <b>Amélioration du déficit :</b>               | <b>CHF 9,5 millions</b> |

Le déficit économique s'améliore quant à lui de 5,8 millions entre le budget 2018 et les comptes 2018. Ceci est dû aux variations suivantes :

#### Amélioration (+)/ Dégradations (-)

|                                        |           |                   |
|----------------------------------------|-----------|-------------------|
| Frais de déneigement                   |           | + 0,8 mio         |
| Intérêts passifs                       |           | + 0,8 mio         |
| Facture sociale                        |           | + 0,7 mio         |
| Recettes fiscales (sans l'amnistie)    |           | + 1,9 mio         |
| Dédommagements collectivités publiques |           | + 0,9 mio         |
| Travaux gros entretien                 | - 0,7 mio | } + 0,1 mio       |
| Fonds à vocation énergétique           | + 0,5 mio |                   |
| Réévaluation patrimoine financier      | + 0,3 mio |                   |
| Amendes et taxes sécurité publique     |           | - 0,7 mio         |
| Dividende supplémentaire Viteos SA     |           | + 0,8 mio         |
| Péréquation financière                 |           | + 0,4 mio         |
| Divers                                 |           | + 0,1 mio         |
| <b>Diminution déficit</b>              |           | <b>+ 5,8 mios</b> |

Par rapport aux comptes 2017, la légère amélioration de 0,8 million est à relever et elle s'explique par une légère augmentation des recettes fiscales (+ 0,8 mio), deux demi-hivers relativement cléments (frais de déneigement en baisse, amélioration de 1,4 mio) et une augmentation de la péréquation financière (0,4 mio) ; davantage de travaux de gros entretien (-0,5 mio), lesquels sont toutefois compensés par le fonds à vocation énergétique (+0,5 mio), une augmentation des intérêts passifs (-0,6 mio) et des divers (-1,2 mio).

#### Fiscalité

L'évolution de la fiscalité entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est en légère amélioration, de 0,4 million. La tendance est à la hausse mais cela n'est pas très conséquent !

La fiscalité des personnes physiques est en recul de 0,7 million entre les comptes 2018 et les comptes 2017, cela malgré la hausse des impôts sur le revenu et la fortune, ainsi que l'amnistie fiscale et des gains à la loterie, qui sont exceptionnels ; la reprise d'un point d'impôt par l'Etat, la baisse

des impôts à la source ainsi que celui des frontaliers viennent faire pencher la balance à la baisse.

Les recettes fiscales des personnes morales s'améliorent de 0,9 million et l'impôt foncier rapporte 0,2 million de plus qu'en 2017.

Les variations entre budget et comptes 2018 se montent à 3.7 millions.

Cela s'explique pour les personnes physiques par la reprise d'un point d'impôt par l'Etat (-1 mio), ainsi que par la baisse des impôts sur le revenu et la fortune (-1 mio) et de l'impôt à la source (-0,4 mio). Les derniers effets de l'amnistie fiscale et des gains à la loterie (+2,8 mios), l'impôt des frontaliers (+0.5 mios) et quelques éléments divers (+0,1 mio) contrebalancent cela pour un boni de 1 million.

Les personnes morales augmentent leur contribution de 2.3 millions et l'impôt foncier a rapporté 0.4 million de plus que prévu.

#### Effectifs (en Emploi Plein Temps EPT)

Par rapport à 2017, l'effectif est en augmentation de 2,37 EPT.

Par rapport au budget 2018, 11,96 EPT n'ont pas été pourvus.

Cela s'explique principalement par la difficulté de recrutement dans certains secteurs et par une diminution du nombre d'élèves, donc d'enseignants.

Les 970,40 EPT que la Ville comptabilise à fin 2018 représentent environ 900 personnes relevant de l'échelle communale et près de 500 personnes enseignantes.

#### Investissements

Les investissements soumis au frein à l'endettement budgétés à 11,6 millions sont inférieurs de 1,3 million. Ceux non-soumis au frein à l'endettement, budgétés à 12,6 millions sont inférieurs de 8,9 millions et se montent à 3,7 millions.

La Commission s'est inquiétée de la non-réalisation de plusieurs projets initialement prévus, qui s'explique notamment par le report de certains d'entre eux.

La charge d'amortissements pour les années à venir sera ainsi réduite.

L'endettement augmente de 20 millions en lien avec le déficit économique et l'encaissement en janvier 2019 seulement d'une somme de 12,5 millions qui correspond à la rétrocession de l'impôt des frontaliers 2017. Le montant de la dette au 31 décembre 2018 est de 415 millions.

#### Provision prévoyance.ne

Cette provision doit être dissoute selon le Département des finances du canton.

Le montant dû au 3 janvier 2019 (16,7 mios) sera provisionné comme le font toutes les autres communes.

Pour le solde de 65 millions, un transfert de 30 millions sera effectué à la réserve de réévaluation du PA et un transfert de 35 millions à l'excédent du bilan.

### **Prises de positions des représentants des groupes**

#### Préavis du groupe PS

Comme en 2017, les opérations extraordinaires des comptes 2018 n'occultent pas le déficit opérationnel même s'il se réduit grâce à la maîtrise des finances du Conseil communal et de ses services, mais également aux sacrifices importants consentis par les collaborateurs de la Ville et de sa population. Ces sacrifices ne sont cependant pas sans conséquences, et les efforts importants demandés au personnel communal nous font craindre l'épuisement et la recrudescence d'absences de longue durée. Il est essentiel d'y rester très attentifs. Le groupe socialiste remercie l'ensemble de l'administration pour ses efforts.

Notre prise de position sur les comptes 2017 rappelait que notre ville ne retrouverait pas l'équilibre sans une répartition plus équitable des richesses au sein du canton et une augmentation de ses ressources par des actions concrètes visant à la faire rayonner. Ce constat reste pleinement valable.

Nous comptons notamment sur les réformes cantonales, en particulier de la péréquation intercommunale, pour inverser la tendance des flux financiers au sein du canton et réduire notre déficit. Grâce à l'excellent

travail d'une partie de nos députés, le projet cantonal a été amendé et le résultat desdites réformes est moins mauvais que prévu. Non seulement les dégâts ont été limités, mais le dossier n'est pas clos et le futur chantier de la péréquation des charges géo-topographiques laisse entrevoir l'avenir avec un certain optimisme.

### Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR recommandent l'acceptation des comptes 2018. Ils saluent la rigueur du Conseil communal et des différents services communaux dans le respect d'un budget serré, mais qui se doit de l'être. La situation reste critique et préoccupante, les efforts doivent donc être poursuivis sans relâche par nos autorités. En effet, le déficit économique est toujours très important. Aujourd'hui, seules de nouvelles recettes pourraient le faire diminuer. Pour ce faire, il faudra tendre à une augmentation des résidents. Un potentiel d'accroissement de notre assiette fiscale est bien réel par le biais des personnes physiques, sans toutefois devoir augmenter le coefficient d'impôt. Les commissaires PLR souhaitent relever, avec reconnaissance, la transparence dont fait preuve le Conseil communal dans sa gestion financière. Cela permet notamment d'éviter de naviguer à vue dans une situation déjà précaire. Du côté des investissements, ceux soumis au mécanisme de maîtrise des finances ont pu être accomplis, ce que nous saluons et soutiendrons à l'avenir. Le dynamisme économique d'une Ville passe également par ses investissements propres.

### Préavis du groupe POP

Les commissaires POP proposent d'accepter les comptes 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Ces derniers bouclent à nouveau avec un déficit moins important que prévu, quelle que soit sa définition. Ceci devient un phénomène récurrent puisque tant le résultat dit économique que celui établi selon les standards de MCH2 s'améliorent par rapport au budget et aux comptes précédents.

Les commissaires POP, s'ils se réjouissent de ce résultat, tiennent à signaler que la Ville est toujours dans une période de manque de ressources et que cette situation perdure malgré les efforts consentis depuis 2015 : réductions des prestations et soutiens à la population, mise sous pression des services et du personnel, et volume d'investissements

très en-dessous du nécessaire. Il s'agit d'une stratégie de crise qui n'est pas viable à long terme et dont il faudra sortir. La situation du personnel de la Ville avec une augmentation année après année des arrêts de travail inquiète particulièrement les commissaires POP.

Il est donc primordial que la Ville sorte rapidement de cette logique de crise même si les nouvelles nous arrivant des autorités cantonales ne sont pas là pour nous rassurer.

### Préavis du groupe UDC

Les représentants du groupe UDC au Conseil général ont reçu ces comptes 2018 avec une certaine satisfaction. Non que le résultat soit bon, un déficit structurel et économique de 11,6 millions ne peut réjouir personne, mais parce que le Conseil communal travaille correctement et réussit à baisser les charges.

Les comptes 2018 de la Ville sont encore beaucoup trop dépendants de recettes aléatoires comme le dividende Viteos ou les amendes et taxes de sécurité publique, autant que de charges variables comme le déneigement, le taux des intérêts passifs ou la facture sociale. Mais dans l'ensemble, avec une fiscalité encore timide en période de bonne conjoncture, les efforts fournis par l'ensemble des services de l'administration, acceptés par la population, portent des fruits, maigres, mais prometteurs.

### Préavis du groupe Les Verts

Année après année, l'ensemble des services et le personnel cherchent et trouvent des solutions pour limiter les dépenses. Malgré tout, le déficit économique 2018, en amélioration de 0,8 million par rapport à l'an dernier et de 5,8 millions par rapport au budget, se monte tout de même encore à 11,6 millions. Des opérations « one-shot » le réduisent à 2,1 millions et nous évitent ainsi de prélever dans la réserve de politique conjoncturelle. Tant mieux !

Si les recettes fiscales augmentent quelque peu, une fois retiré ce qui provient de l'amnistie fiscale et des gains en loterie, le sursaut n'est pas encore très convaincant !

Comme déjà dit à de nombreuses reprises, la Ville n'a pas vraiment de problème au niveau des dépenses qui sont maîtrisées mais un sérieux

problème de recettes. Il est temps d'avancer sur les projets en cours et d'en envisager des nouveaux.

Les opportunités de faire des économies par restructuration et rationalisation semblent être saisies à tous les niveaux. Les réformes commencent à porter leurs fruits ! Attention à ne pas aller trop loin non plus, certaines économies pouvant à terme nous coûter très cher !

Ces comptes reflètent la manière très professionnelle dont le personnel accomplit sa mission au service de la population de manière rigoureuse et consciencieuse dans les limites des moyens tant humains que financiers qui lui sont alloués.

Les représentants verts à la Commission financière accepteront donc les comptes 2018.

### **Adoption des rapports des sous-commissions**

Les sous-commissions se sont réunies les 18, 19 et 21 mars 2019. La Commission a passé en revue les différents rapports qui ne soulèvent pas de questions particulières lors de sa séance du 11 avril 2019.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **Adoption du rapport de la Commission financière**

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Approbaton des comptes 2018**

Les comptes 2018 tels que présentés par le Conseil communal sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

### **Remerciements**

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'au personnel du secrétariat du Dicastère des finances pour la rédaction des procès-verbaux de séances ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, en particulier la cheffe du Service des finances et son équipe.

La Commission financière remercie finalement l'ensemble des employé-e-s de tous les services pour le professionnalisme dont il fait preuve au quotidien malgré les difficultés financières de notre commune.

Pour la Commission financière  
Monique Erard  
Rapporteure

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2018**

### **Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS), y compris présidence**

---

#### Composition de la sous-commission

|          |                         |                |
|----------|-------------------------|----------------|
| Membres: | Monsieur Patrick Jobin  | PS, rapporteur |
|          | Monsieur Alain Vaucher  | PLR            |
|          | Monsieur Karim Boukhris | POP            |

La sous-commission s'est réunie le lundi 18 mars 2019 en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour les services :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) et Mme Leticia Boni (vice-chancelière, responsable du secteur juridique)
- Centre 115 : M. Zaid Alhaj Kaddour, (co-président) pour le Parlement des jeunes
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Joanna Domingos (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse

### **100 – Conseil général**

Les comptes et remarques ne suscitent pas de questions particulières.

### **110 – Conseil communal**

Le compte 30009000 *Rmbts salaires membres d'autorités* enregistre les indemnités (jetons de présence) relatives aux différents mandats des Conseillers communaux et ces montants viennent en déduction des salaires. Seule exception, les indemnités des députations. Le poste *Pensions retraite* reste stable et ne verra pas ses charges augmenter ces prochaines années par rapport aux nouvelles dispositions pour les retraites.

Les frais de location (compte 31600100) de CHF 86'973.05 correspondent à la location du 13<sup>e</sup> d'Espace et la partie du 11<sup>e</sup> étage utilisée par le Conseiller communal en charge du DICI. Une réflexion sera menée pour réduire les coûts ces prochaines années en tenant compte des possibilités par rapport aux baux.

Enfin, la différence 2017-2018 du *compte 36360010 Subv. org. Privées à but non lucratif* correspond à une subvention octroyée en faveur de l'association "Vivre La Chaux-de-Fonds" pour la manifestation "Olà Portugal" du 15 septembre au 7 octobre 2018 qui a permis de mettre sur pied de nombreuses activités en lien avec le Portugal (exposition, chant traditionnel (Fado), etc.).

### **115 – Parlement des jeunes**

Le co-président présente les activités 2018 dont les budgets sont différenciés entre projets internes ou externes. Les frais pour leur fonctionnement interne sont faibles.

Concernant les projets internes totalisant CHF 2'450.- de charges, il s'agit d'une Silent Party à grand succès organisée en collaboration avec le Parlement des jeunes du Locle et de Neuchâtel (500 personnes - bilan équilibré), la projection d'un film sous le grand pont (50 personnes) et l'organisation de l'exposition Jeunes vs Homophobie. Par ailleurs, cinq

projets externes ont pu bénéficier d'un soutien financier à la suite des décisions en séance plénière. Il s'agit des projets suivants : La Ponctuelle, Night Battle, le Jardin du Bois-Noir, Iris Parkour et la fête d'Halloween organisée par l'association Paddock-Morgarten.

Le nouveau comité composé de 13 personnes est bien organisé et il va s'attacher à dynamiser son organisation et ses actions, le tout en mettant l'accent sur la collaboration avec les autres jeunes, le service de la jeunesse, les autres Parlements des jeunes ou dans le cadre des travaux de la Commission cantonale de la jeunesse. Les commissaires, intéressés par leurs démarches, les invitent à poursuivre les collaborations et les projets évoqués pour 2019, notamment ceux en rapport avec la mobilité douce.

### **121 – Chancellerie**

Au niveau des charges du personnel, les comptes présentent des résultats meilleurs que prévus par le budget, en lien avec l'entrée en fonction du nouveau chancelier et de la vice-chancelière et le délai de carence. Le compte *Conseillers externes – Experts* enregistre les honoraires des deux avocats conventionnés en appui de la responsable du secteur juridique. L'importance d'avoir une bibliothèque pour le secteur est relevée et un état des lieux des ouvrages et des magazines a été fait durant l'année. D'autres pistes pour disposer d'une bibliothèque en ligne seront étudiées afin d'éviter autant que faire se peut des déplacements à la bibliothèque de droit de l'UniNE.

Les frais relatifs au loyer de CHF 53'491.20 du compte 31600100 correspondent à la location du 12<sup>e</sup> étage d'Espacité.

Par rapport aux frais de réception, ils concernent entre autres des rencontres avec différents exécutifs du canton, la Ville les invitant à un repas à l'issue des séances. Dans le contexte actuel politique de réformes cantonales, celles-ci permettent d'échanger sur des thématiques communes et favorisent la compréhension des situations respectives. Sur ce point, il est précisé que le montant de CHF 94'000.- (compte 31320300) correspond au rapport financier élaboré par l'étude dans le dossier des

projets du Conseil d'Etat sur les réformes et la péréquation intercommunale et fiscale.

### **126 – Service de la communication**

L'année 2018 a été riche pour le service et trois projets majeurs ont occupé l'équipe qui s'est chargée de la réalisation des supports de communication et de la communication institutionnelle. Il s'agit de :

- l'action portée par le Centre d'orthophonie du service de santé et promotion de la santé "Moins d'écran, un jeu d'enfant" dont la portée a été nationale avec différents supports réalisés par plusieurs services de l'administration.
- la Biennale du patrimoine horloger dont le nombre de visiteurs a augmenté cette année grâce aux ressources déployées dans l'organisation de l'événement.
- les activités "Ensemble" pour les adultes-enfants proposées par le Centre de santé scolaire du service de santé et promotion de la santé autour d'une image visuelle forte, "l'arbre".

Des flyers, fascicules ou des vidéos (8) pour d'autres services ou événements ont été également réalisés tout au long de l'année. Il est précisé que le service ne facture pas ses prestations aux autres services qui prennent cependant dans leur budget les frais d'impression des supports réalisés. L'ensemble des prestations a été évalué à CHF 140'000.-. La recette de CHF 150.- inscrite au compte *Prestations de services* concerne la vente de photos à une société privée. Enfin, le service arrivant à bout touchant de ses possibilités, il s'agira de mandater des prestataires externes pour différents projets d'envergure (macarons, musées). A relever que la communication institutionnelle reste un élément important qu'il s'agit de soigner, et que les nouveaux canaux tels que Facebook ne sauraient la remplacer.

Enfin, il est indiqué que l'année 2019 sera également très riche, avec notamment l'organisation des festivités liées au 10<sup>e</sup> anniversaire de

l'inscription sur la liste du patrimoine de l'UNESCO dont le programme est passé rapidement en revue.

### **301 – Office d'aide sociale**

Les comptes et les charges de la facture sociale sont bien contenus, l'objectif étant de ne pas dépasser la barre du 2% d'augmentation. Les lignes directrices sont plus faciles à déployer, de par les contacts réguliers entre les communes et le canton.

Le compte *Achat meuble, machines & appareils bureau* a été dépassé en raison de l'achat d'une nouvelle affranchisseuse (l'ancienne ayant lâché) et des trois portiques de sécurité mis en place aux réceptions.

D'autres postes subissent quelques variations selon les remarques aux comptes. Pour ce qui est de la facturation des prestations pour les Ponts-de-Martel et La Sagne trop faible, le correctif a été fait cette année (sans rétroactif pour les autres exercices). Lors du bouclage des comptes de la facture sociale, des différences peuvent apparaître entre les données du canton et du service. Celles-ci s'expliquent néanmoins aisément : les dossiers actifs doivent être validés au niveau d'une application métier avant l'extraction par l'Office cantonal de l'aide sociale (ODAS). Ces différences font l'objet de l'attention du service qui demande la régularisation sur l'exercice suivant.

Au niveau du personnel, la situation globale reste toujours assez tendue pour ce qui est du turn-over, des absences maladie ou du recrutement. L'adjointe administrative a démissionné à la fin de l'année et d'autres changements au niveau des postes de cadres ont été opérés avec notamment la suppression du poste d'administrateur. Par rapport à plusieurs inconnues liées à des absences de longue durée de deux cadres, la nouvelle organisation du service n'a pu être validée que récemment par le Conseil communal. Brièvement, il s'agit d'augmenter le % affecté à l'encadrement des équipes pour les trois responsables assistantes sociales (AS), d'engager une personne en CD max pour la formation des nouveaux AS, d'engager un-e responsable du secteur socio-administratif à 80% et d'un-e adjoint-e administratif/ve à 100%. Ces postes sont pris en charge par le pot commun.

Avec une vraie volonté du Conseil communal de soutenir ce service, différentes séances réunissant le personnel, les chefs respectifs du dicastère, du SCAS et du service des ressources humaines, ont été par ailleurs organisées en ce début d'année afin d'échanger sur cette nouvelle organisation, d'apaiser les inquiétudes et de mettre en place des solutions visant à améliorer la situation.

Parallèlement, il est rappelé que d'importantes réformes sont menées par le Canton. Le but étant de favoriser une rapide réinsertion des personnes proches du marché du travail (Stratégie IP) et de repenser l'aide sociale neuchâteloise (projet RAISONE) afin que les personnes dont le soutien est purement financier n'émargent plus à l'aide sociale, mais soient mises au bénéfice d'une prestation complémentaire cantonale (PCC) sans suivi social. L'objectif est également de simplifier les calculs de l'aide matérielle et de diminuer le nombre de dossiers par AS.

### **311 – Centre santé sexuelle-Planning familial**

Le Centre de santé sexuelle - Planning familial (CSS-PF) a emménagé dans ses nouveaux locaux à la rue de la Serre 14 en octobre dernier. Cette nouvelle organisation, favorable d'un point de vue des comptes, est positive sous plusieurs aspects :

- en matière de synergies entre les infirmières scolaires et le secrétariat du Centre de santé scolaire dont la collaboration est fructueuse ;
- la prise en charge des jeunes ;
- les prestations délivrées par la gynécologue (présence un après-midi bi-hebdomadairement) pour des coûts raisonnables ;
- le matériel mis en commun (frigos du Centre de santé scolaire utilisés pour les médicaments ou les frais téléphoniques repris par le SIEN).

**315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)**

A ce stade, un vrai projet de réhabilitation devrait bientôt voir le jour. Actuellement le service collabore avec le Service des bâtiments et du logement pour de légers réaménagements afin que les locataires puissent avoir de meilleures conditions, ceci également en raison de prochaines hausses des charges. La structure du bâtiment est vieillissante mais les intérieurs aussi. Des réflexions sont toujours en cours pour pérenniser l'avenir de ces maisons, avec notamment des contacts avec d'autres institutions qui montrent de l'intérêt et le canton.

**321 – Participation aux institutions sociales**

Les montants restent stables et ont été revus il y a quelques années.

La subvention pour le social privé concerne l'aide sociale délivrée par le CSP et Caritas pour les réfugiés statutaires, sur mandat cantonal.

**482 – Centre de santé scolaire**

Les différentes activités menées par le Centre de santé scolaire ont pu être mises en place en respectant le budget, voire à moindre frais avec des économies sur les BSM.

Les dépistages bucco-dentaires des enfants sont comptabilisés dans le *compte Honoraires médecins et dentistes*. La différence résulte du fait que les dépistages avaient été stoppés durant une période, mais rattrapés depuis, à raison de trois matinées durant la semaine. Une réflexion sur un système d'unités mobiles dans les collèges est à l'étude. D'un point de vue technique, cela n'abaisserait pas la qualité des dépistages et simplifierait la planification en lien avec les nouvelles compositions des classes Harmos plus disparates.

**483 – Centre d'orthophonie**

Au niveau du personnel, le secteur administratif a été renforcé de 10% à la suite du départ à la retraite de la co-responsable en 2018. La responsable

actuelle a quant à elle adapté son taux d'activité administratif pour reprendre l'entier de la charge.

Concernant ce premier exercice qui enregistre la baisse de la subvention de l'État de CHF 171'000.-, le Centre a pu compenser une partie du montant par :

- des prestations globales (prestations thérapeutiques faites par les-la responsable-s) facturées à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour les traitements de CHF 35'000.- à 38'000.- ;
- le remplacement à l'interne d'orthophonistes (dont les disponibilités permettent d'assurer les traitements d'orthophonistes absentes) ;
- la gestion des absences des enfants non excusés et celle des actes de défaut de biens.

Par ailleurs, la coupe de CHF 2 mios annoncée par l'État ne devrait pas impacter fortement le Centre, dans la mesure où les adaptations préconisées sont déjà mises en place (45 minutes au lieu de 1h, limitation des séances bi-hebdomadaires, durée maximum d'un traitement à cinq ans et évaluation multifactorielle des situations au bout de cette durée). D'autres troubles (dyscalculie, ...) seront très certainement pris en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Le secteur privé, qui enregistre actuellement des coûts de traitement plus élevés, sera nettement plus cadré par l'OES.

A noter que les communes qui ne disposent pas de centre traitent avec les privés ou pour certaines avec les deux autres centres cantonaux du Locle et de Neuchâtel. Le centre de la Ville n'a pas de convention de ce type.

Enfin, il est précisé que l'action préventive à succès "Moins d'écran un jeu d'enfant" dont l'engouement a été important, a été menée par les orthophonistes du Centre en dehors des heures de traitement, dans le respect des budgets alloués.

## **520 – Service des sports**

En préambule, le chef de service fait un bref état de la situation du service et de la difficulté à tenir les budgets pour les *Biens, services, autres charges d'exploit.*

Il est rappelé que le pont AVS relatif à l'octroi d'une retraite anticipée doit être compensé dans les douze mois qui suivent, donc pas forcément dans l'année civile en cours, ce qui impacte les comptes du service avec deux départs à la retraite.

Avec un coût minime comptabilisé dans le compte *Frais de réception*, une cérémonie en l'honneur du double champion du monde de VTT a pu être organisée. A relever, que les festivités et les manifestations contribuent à l'attractivité d'une ville, d'où l'intérêt et l'importance à ce que les services puissent se mobiliser à cet effet.

Le montant de CHF 54'371.83 enregistré sur le compte 33016100 *Amort. Non planifiés, biens meubles* correspond à un amortissement non planifié des gradins et du podium.

## **521 – La Charrière, terrains, piste, halles**

En lien au poste *Matériel d'exploitation et fournitures* relatif au matériel des 23 halles de gymnastique, la méthode de contrôle et de remplacement est présentée. Durant quatre jours, le prestataire de la société spécialisée, le délégué des sports de l'EO et le personnel du service vont examiner du point de vue sécuritaire tout le matériel stocké, d'où l'importance de pouvoir le différencier lors de l'entreposage (matériel scolaire, de la halle et des sociétés). Ensuite, en fonction des décisions de l'EO qui dispose d'environ CHF 20'000.- pour ce faire, le service effectue la commande sur la base de l'offre du prestataire qui avoisine généralement les CHF 65'000.- à CHF 80'000.-. A relever que malheureusement le vandalisme vient impacter ce budget. En revanche, élément positif, les cas de vol sont peu nombreux.

Concernant la piste d'athlétisme, les récents échanges avec le club utilisateur et d'autres partenaires tendent vers un nouveau projet avec un

financement public-privé pour 6 ou 8 pistes (à évaluer). La durée moyenne d'une piste est estimée à 12-15 ans et celle de la Charrière à 24 ans. L'escalier de la tribune d'athlétisme devenant dangereux est en cours de rénovation. En fonction de possibilités financières, les projets de rénovation des installations sportives seront répartis sur plusieurs exercices. A l'instar de ce qui est fait dans d'autres cantons, un concept cantonal ou même régional pour certains types d'installation pourrait être d'un grand intérêt pour tous les acteurs.

Enfin, il est indiqué que la différence entre 2017-2018 du compte 44720010 *Locations salles-terrains-installations* résulte de plusieurs facteurs : exercice 2017 inhabituel, changement de centre concernant la piscine de Numa-Droz, locations de différentes halles et enfin une location non facturée à un club en 2018 pour sa saison.

#### **524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz**

Au niveau du personnel, plusieurs absences de longue durée ont nécessité une réorganisation afin, notamment, de garantir une surveillance adéquate des bassins par du personnel qualifié. Le poste 49 enregistre les remboursements des assurances (maladie : dès le 180<sup>e</sup> jour d'absence). Il est relevé que la surveillance ou le traitement de l'eau requièrent des connaissances métiers spécifiques et que depuis la reprise de la piscine Numa-Droz par le service, des adaptations ont pu être entreprises (changement des surfaces pour réduire le risque de glissades).

Les recettes des entrées diminuent pour la piscine des Arêtes, en cause l'attractivité du bassin et la concurrence.

#### **525 – Piscine, patinoire des Mélèzes**

Au niveau des produits d'entretien, il y a une augmentation constante de leur utilisation par rapport aux réglementations sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade ainsi que les habitudes des utilisateurs (comptes BSM). En plus d'autres tests de laboratoire, le service effectue ponctuellement des autocontrôles.

Les frais du poste d'*Electricité-Eau-Gaz* enregistrent une augmentation, probablement en relation avec les conditions météorologiques. En tant que grand consommateur, le service a reçu de l'Agence de l'énergie des indicateurs qui démontrent que l'ensoleillement sur la patinoire extérieure a un impact important sur la consommation.

Enfin, bien que les entrées de la piscine aient été dépassées cette année par rapport au budget, le service espère avoir des retombées sur le nouveau système mis en place sur la durée des abonnements (passé de saison à année civile).

### **550 – Service de la jeunesse**

La nouvelle adjointe administrative qui a débuté ses fonctions ce 4 mars se présente brièvement.

Le résultat des comptes 2018 est très satisfaisant, le service ayant pu mener à bien ses activités en limitant les dépenses là où elles pouvaient l'être. Certaines charges sont importantes, mais les recettes augmentent proportionnellement, davantage encore.

C'est ainsi que les trois comptes du service présentent un bilan positif : plus de CHF 700'000.- inférieurs au budget 2018. Ils sont également inférieurs de CHF 150'000.- aux comptes 2017.

Les activités proposées par l'équipe ont été très fréquentées, avec par exemple plus de 60 enfants au camp d'été (45 places initialement prévues), des taux élevés de fréquentation des mercredivertissements, des mini-camps organisés dans le cadre de la SMALA, des soirées, et de nombreuses collaborations (HOPE, Ludesco, Fête de mai, organisation de la journée romande Federanim, mais aussi Olympiades sur plusieurs mercredis à l'ancienne usine électrique, ateliers de médiation culturelle au Parc des Musées en collaboration avec les 3 musées, ou encore des visites du chapiteau de Circo Bello et du TPR lors d'animations à Beau-Site).

### **551 et 552 – Accueils pré- et parascolaire**

La grande part de l'augmentation des frais au parascolaire est liée à l'ouverture de 28 places supplémentaires. A noter toutefois que cette augmentation est compensée par des recettes conséquentes, alors même que les subventions de la Confédération touchent à leur terme (2018 était la dernière année de financement dégressif). Il est indiqué que le programme d'impulsion a été prolongé jusqu'en 2023 et que le canton a été bon élève. Enfin, le service reste en attente d'une réponse concernant le subventionnement pour la table de Midi (CHF 20'000.-). Pour cette offre, il est relevé que les mets ne sont pas livrés par le prestataire habituel en liaison froide, mais par Sombaille-Jeunesse Jeanne-Antide (en liaison chaude).

Au 552, la situation est très bonne avec des dépenses maîtrisées et des recettes supplémentaires.

Pour les centres 551 et 552, la situation financière est favorable non seulement grâce au contrôle des dépenses, mais aussi par l'augmentation des recettes:

- D'abord, parce que le taux d'occupation est élevé (100% au préscolaire, environ 80% au parascolaire), et les subventions du canton sont donc plus importantes.
- Ensuite, parce que le contrôle de l'attribution des places et des capacités contributives des représentants légaux porte ses fruits.

Si on prend la répartition du coût de l'accueil entre la commune et les parents, le travail de vérification effectué par le service a permis d'obtenir une répartition plus conforme à la réalité financière des représentants légaux. En conséquence, la moyenne de la part parentale augmente depuis 2016. Entre 2016 et 2018, elle augmente de 1.5% au parascolaire, et de 1% au préscolaire. Cela signifie que, comparativement à 2016, la commune paye env. CHF 100'000.- de moins en participation communale.

Concernant les repas livrés par le prestataire, quelques adaptations restent à apporter pour les petits. Pour rappel, les plats froids livrés doivent être

réchauffés par les structures dans les fours installés à cet effet il y a quatre ans. Ce marché public a été adjugé pour une durée maximale de cinq ans.

Le rapporteur de la sous-commission  
Patrick Jobin

## Rapport de la sous-commission des comptes 2018

### Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

---

#### Composition de la sous-commission

|          |                           |                       |
|----------|---------------------------|-----------------------|
| Membres: | Madame Silvia Locatelli   | PS                    |
|          | Monsieur Sven Erard       | Les Verts, rapporteur |
|          | Monsieur Cédric Haldimann | PLR                   |

La sous-commission s'est réunie le mardi 19 mars 2019 en présence du chef du dicastère, M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI, Mme Anne Balmer, de l'administrateur du DICI, M. Xavier Huther, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455: MM. Fabrice Demarle (directeur du secteur Ouest, président de la direction générale), Pascal Cosandier (directeur du secteur Nord), Alain Fournier (directeur du secteur Sud) et Giacomo Laini (directeur administratif pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500: M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501, 502 et 505: Mme Sylvie Béguelin (directrice) pour les bibliothèques de la Ville et les archives
- Centres 510, 511, 512, 513, 514 et 515: M. Régis Huguenin (conservateur du Musée international d'horlogerie), M. Francesco Garufo (conservateur du Musée d'histoire), M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts) et M. Xavier Huther (directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur des musées)
- Centre 560: M. Fernando Soria (administrateur SBL-SEP) pour les cultes

**Remarques générales**

Le chef de dicastère salue et remercie les membres de la sous-commission ainsi que les chefs de service pour leur présence. D'une manière générale, il souligne que les budgets sont bien tenus et que les comptes se situent en dessous du budget.

**420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 – Ecole obligatoire (EOCF)**

Le président de la direction générale annonce en préambule que l'école est sujette à certaines tensions entre le Canton et les communes relatives aux charges scolaires. Il cite quelques exemples, notamment le subventionnement des enfants des classes d'accueil (la part cantonale étant tombée, ces classes se trouvent dorénavant complètement à charge de la commune), la fin du subventionnement des remplacements dans le cadre des formations pour les enseignants spécialisés ou le dossier des subventions des classes de remédiation comme la classe CRIC (la réflexion du Service de l'enseignement obligatoire (SEO) à son propos étant qu'il s'agit là d'un encadrement socio-éducatif). Les autres enjeux se situent au niveau de l'impact des baisses d'effectifs récents, des fermetures de classes aux rentrées 2017 et 2018. Divers surcoûts n'étaient pas prévus au budget, en particulier la forte diminution des enseignants non titrés.

Il est également fait mention de projets à venir, notamment une classe qui pourrait accueillir des élèves en situation de difficultés d'apprentissage et de comportement, sur l'exemple de ce qui se fait dans le canton de Vaud (Classe d'activités temporaires MATAS). Le bilan de la classe TE + est à ce jour très positif, la plupart des élèves ont repris confiance en eux, ils ont notamment construit un projet culturel en cours avec l'ABC et plusieurs élèves ont déjà des places d'apprentissage.

La réorganisation des secrétariats a aussi eu un impact sur les comptes, elle a permis une diminution du nombre de locaux utilisés à Serre 14, d'où la résiliation des locaux n'appartenant pas à la Ville et la mise à disposition d'une partie du rez-de-chaussée au Centre de santé sexuelle.

Concernant, l'arrêt du TF sur les camps, l'école remarque qu'il n'a pas eu d'impacts sur le nombre de participants qui est resté identique aux années précédentes, soit 75% de participation.

Le directeur administratif fait un point sur la situation démographique de La Chaux-de-Fonds dont la population a diminué, ce qui se reflète évidemment au niveau de la population scolaire qui compte 108 élèves en moins par rapport à l'année passée (et 119 élèves en moins pour l'année encore précédente).

Il donne certaines explications quant aux augmentations survenues aux comptes: le SEO a augmenté le salaire des enseignants en éducation physique; un changement technique a également été effectué au niveau des deux responsables des sports, auparavant leurs salaires apparaissaient dans l'administratif (centre financier 430) alors qu'à présent, ils ont basculé dans les salaires du personnel enseignant.

Une recette supplémentaire en 2018 est à mettre en lien avec les contributions des communes partenaires, plus élevées, en raison des faibles effectifs aux Ponts-de-Martel et aux Planchettes. Les contributions intercantionales, concernant environ 15 élèves du canton de Berne en cycle 3 étaient de CHF 12'340.- par élève jusqu'en 2017, la CIIP a décidé de les augmenter à CHF 18'000.- par élève, ce qui donne CHF 90'600.- de recettes en 2018.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de la position de la Ville quant aux charges scolaires prévues dans le rapport de la péréquation de l'Etat. Le chef de dicastère répond que la Ville s'est abstenue quant à la répartition proposée par l'Etat. Il s'agit de défendre la prise en compte du soutien socio-pédagogique comme composante essentielle de l'enseignement.

Un-e commissaire se demande s'il ne serait pas positif de payer CHF 180'000.- pour les camps en les rendant obligatoires, ceci afin

d'afficher une image plus positive de la Ville. Il se demande également comment se portent les classes sports-arts-études.

Le chef du dicastère répond qu'il serait malvenu de payer ce montant pour les camps, alors que des économies sont demandées dans tous les services. Sur la question des classes sports-arts-études, la dynamique est très positive. Il cite un autre exemple positif avec le fait que toutes les classes iront à l'avenir dans les musées.

Le directeur du secteur sud informe que les structures sports-arts-études rapportent et évitent que l'on paie des écolages pour des élèves qui suivraient ces structures dans un autre cercle scolaire ou autre canton et qu'au niveau visibilité, une candidature pour l'obtention du label de qualité "Swiss Olympic Partner School" a été déposée auprès de Swiss Olympic.

Le directeur du secteur ouest termine en faisant part d'une collaboration mise en place entre le médecin scolaire, une médecin cheffe du CHUV et l'EOCF pour le développement des compétences socio-émotionnelles des adolescents. Ce serait un projet pilote à La Chaux-de-Fonds, actuellement en négociation avec le Canton.

### **500 – Affaires culturelles**

Le chef de service fait le point sur deux dossiers actuels. La mise au concours pour l'atelier de Gênes, pour 3 mois en automne 2019 et pour lequel nous avons reçu huit candidatures, très intéressantes, est un indice de la grande vitalité artistique de notre ville. A savoir que la ville de Lugano a dû renoncer par manque de candidatures. Un autre dossier actuel est le prochain changement de logiciel pour la billetterie (passage de SecuTix à Rodrigue). Pour des raisons techniques, de délai et de coûts, les données ne peuvent pas être hébergées par le SIEN. La solution retenue est donc un hébergement chez Rodrigue à Paris. Cet outil est utilisé notamment par le Théâtre du Passage à Neuchâtel et le Théâtre Benno Besson à Yverdon, ce qui permettra de nouvelles collaborations au sein des équipes de billetterie, des équipes qui se connaissent déjà en partie. Cela apportera

également du confort pour les usagers qui pourront utiliser les deux billetteries (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel), pour les utilisateurs qui vont encore physiquement chercher leur billet. A ce sujet, le chef de service précise que la Billetterie a vendu 4000 billets en ligne sur les 16'000 vendus au total en 2018. Suite à un départ en retraite à la Billetterie, un poste a été mis au concours pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019, idéalement avec possibilité de former la personne déjà en avril.

Le chef de service distribue aux commissaires la liste des subventions 2018. L'un-e des commissaires lui demande si la subvention pour le 75<sup>e</sup> anniversaire du Club 44 a été faite sous forme d'avance, ce que confirme le chef de service. Comme la date de début des festivités a eu lieu en ce début d'année, ils avaient déjà dû engager des frais en fin d'année passée.

#### **501 - 502 - 505 – BV / BJ / Archives**

La directrice fait un résumé de l'année écoulée et précise qu'ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le budget avait été établi avec son prédécesseur. L'activité la plus intense a été la réorganisation des secteurs suite à plusieurs départs, des vacances de postes qui se retrouvent dans les comptes, mais qui sont stabilisées maintenant.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) en novembre dernier, des centres de compétences ont été définis. À titre d'exemple, le Département audiovisuel de la bibliothèque est reconnu comme centre de compétences et recevra des subventions qui permettront d'assurer le mandat qui lui a été confié. Certains projets d'archives vont également recevoir des subventions. L'Etat a versé CHF 712'500.- en 2018, contre CHF 725'000.- qu'il versera cette année et CHF 750'00.- qui avaient été budgétés.

Sinon, le projet RFID (identification par radiofréquence des documents) est finalisé, même si la boîte de retour, très sophistiquée, pose encore quelques problèmes, mais les réglages sont en cours. Le crédit

exceptionnel destiné au Département audiovisuel est dû au changement du système de climatisation qui subissait des pannes récurrentes depuis plusieurs années. Elle ajoute encore que sur les six derniers mois, il y a eu moins d'activités d'animation en raison du changement de direction, ce qui se répercute sur les comptes.

Finalement, la réorganisation des secteurs a permis l'intégration de l'Espace musique dans la lecture publique. Le nouveau secteur se nomme "Accueil et service au public" et intègre tous les types de support, tant numériques qu'analogiques ainsi que les ressources en ligne. Un espace multimédia incluant des postes bureautiques et un support technique est à l'étude pour répondre à la demande des usagers.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de la subvention de l'Etat. Le chef du dicastère confirme qu'elle devrait remonter à CHF 750'000.- l'année prochaine, comme négocié avec le Conseil d'Etat.

Au niveau de la Bibliothèque des jeunes, un énorme travail a été fourni par l'équipe concernant l'animation, l'accueil du public, dont de nombreux groupes, écoles, crèches, etc. Un autre objectif était également d'introduire le numérique à la BJ, ce qui a provoqué au début quelques réticences des parents, notamment au niveau des jeux vidéo. Un important travail d'éducation et de médiation a dû être fait. Cette nouvelle offre a ramené un nouveau public, qui vient pour jouer aux jeux vidéo ou consulter des ressources en ligne et qui se tourne ensuite souvent vers le papier si les ressources numériques ne sont pas disponibles. La directrice souligne aussi le très grand engagement des collaboratrices avec des moyens plutôt modestes.

Concernant les archives, la directrice fait part de l'achat d'un Compactus (crédit d'investissement) et informe également de l'engagement d'un nouveau collaborateur au 1<sup>er</sup> avril prochain. Celui-ci assurera le lien entre les différents services et les archives communales. Un projet de numérisation des plans des anciens abattoirs est en cours grâce à

l'engagement d'un civiliste, ce qui l'année précédente n'avait pas pu être réalisé faute de suivi.

Pour finir, le chef du dicastère informe que le projet de rapprochement avec les archives cantonales est en bonne voie.

### **510 – Services généraux des Musées**

L'administrateur des Musées indique que pour les Services généraux, 2018 a été une année standard, avec cependant de gros chantiers comme la remise en conformité des installations électriques du Zoo.

### **511 - 515 – Musée d'histoire naturelle (MHNC) et Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)**

Le chef de service rappelle, en introduction, que 2018 aura été l'année de l'acceptation du rapport lZoo18 et de celui de la construction de l'enclos des loutres cendrées.

Du côté du Musée, l'activité continue, avec notamment de nombreuses collaborations et prêts accordés. L'institution a dû faire face à deux sinistres – une attaque d'insectes et une inondation – tous deux bien maîtrisés par les services de la Ville. Le travail se poursuit sur la partie architecturale et muséographique du projet. Alors que l'équipe scientifique avait été légèrement renforcée en fin d'année, la nomination, à l'interne, du responsable du secteur muséal a, à nouveau, conduit à une baisse problématique des forces de travail. Concernant les comptes, mis à part quelques réaffectations, ils sont alignés au budget.

Pour le Zoo, l'année a notamment été marquée par le début des travaux pour le nouvel enclos des loutres, la mise en conformité des installations électriques ou encore la poursuite des mises aux normes OPAN.

Les comptes du Zoo montrent un dépassement par rapport au budget. Il faut relever les coûts d'une rente pont AVS (qui seront compensés en 2019), les frais liés à des remplacements d'employés pour maladie ou la réparation de dégâts occasionnés lors des effractions de 2017 (compensés

par des remboursements d'assurances). Enfin, des amortissements complémentaires ont été passés sur des travaux réalisés à l'Ancien-Stand et sur les deux véhicules du service.

### **512 – Musée d'histoire (MH)**

Le conservateur rappelle qu'il n'a pris ses fonctions qu'au 1<sup>er</sup> octobre. Globalement, on peut observer, si l'on prend le total des charges et revenus, que les résultats sont moins bons qu'en 2017. Une première raison en est l'augmentation des charges de CHF 20'000.-, due à une rente-pont. Au niveau des revenus, on note une diminution de CHF 20'000.- par rapport à 2017, qui s'explique par la baisse des entrées et en particulier des entrées payantes. Au niveau des charges, nous sommes stables. Il y a par conséquent un travail à faire sur les recettes. De ce point de vue, des projets ont été mis en place comme par exemple les Escape room, ce qui permet d'attirer des visiteurs payants et d'élargir le public, ou encore un projet de visites participatives, plutôt destiné aux entreprises, qu'il s'agit maintenant de promouvoir.

En 2019, une exposition sur le sport devrait aussi élargir le public du MH. Enfin, la communication doit encore être améliorée, notamment grâce à des canaux peu coûteux, comme les réseaux sociaux et par une meilleure couverture médiatique. Les dépenses sont stables, grâce notamment à une belle collaboration avec les autres services et une collaboration à développer avec l'Unine, notamment dans le cadre de projets muséaux et d'enseignement.

### **513 – Musée international d'horlogerie (MIH)**

Le conservateur fait part d'une année satisfaisante, en termes de réalisations de projets et des comptes. Il s'interroge cependant sur l'offre de gratuité proposée par Tourisme neuchâtelois qui grève ses recettes au niveau des entrées, même si Tourisme neuchâtelois compense partiellement celles-ci l'année suivante. Il se réjouit de la bonne fréquentation de la bibliothèque des musées, avec plus de 70

consultations. L'exposition à *la Femtoseconde près* a aussi attiré un autre public que celui habituellement intéressé à l'horlogerie.

Le chef du dicastère revient sur le manque à gagner dû à l'offre de Tourisme neuchâtelois, dont on ne peut sortir si on veut se positionner comme une ville attractive au niveau culturel. Toutefois, des négociations sont en cours afin de voir dans quelle mesure la participation de Tourisme neuchâtelois peut être augmentée.

Concernant l'ouverture de la bibliothèque des musées, elle avait dû être réduite en début de législature, mais aujourd'hui une réflexion est en cours avec le Conseil d'Etat et Unine pour qu'elle soit accessible aux chercheurs.

#### **514 – Musée des beaux-arts (MBA)**

Le conservateur rappelle que pour sa part également il s'agit encore d'un exercice assez frais, étant depuis une année à la tête du MBA. Il a donc agit avec une grande prudence au niveau financier, mais également au niveau de l'image que reflète un changement de direction au sein d'une telle institution. Un renouvellement complet de l'identité graphique du musée a été opéré et un travail important, bien que moins visible, a aussi été mené au niveau de la collection.

Les divers chantiers entamés l'été passé ont également eu un fort impact sur les comptes, qui ont conduit à l'arrêt d'une partie des activités du musée et ce, sans que tous les travaux n'aient été menés comme convenu avec les prestataires. Il y a également eu des renouvellements de postes, avec des vacances de plusieurs mois, avec un impact non négligeable sur les charges salariales. Actuellement, l'équipe est complète, avec l'arrivée d'une conservatrice adjointe.

Le conservateur donne encore quelques chiffres; six expositions réalisées l'an dernier et deux très importantes en ce début d'année. L'idée étant d'avoir trois doubles expositions par année ainsi que trois ré-accrochages partielles de la collection. Il rappelle que la restitution du Constable (pour laquelle nous avons reçu l'indemnisation qui se retrouve dans les comptes) a eu un effet très positif en termes d'image.

Les commissaires soulignent les très belles réalisations du musée et ce, malgré les travaux.

### **560 – Cultes**

Le chef du dicastère revient sur la problématique des cultes, l'ensemble des paroisses souffrant de la diminution et du vieillissement de leurs membres. Il évoque ses rencontres avec l'Armée du Salut, la communauté juive qui compte moins de 100 personnes, ainsi qu'avec la communauté protestante. Elles ont toutes des demandes importantes de prises en charge de leur frais auxquelles la Ville ne peut malheureusement pas accéder.

L'administrateur des infrastructures explique que l'économie sur le compte intitulé subvention paroisse protestante provient de la diminution de la conciergerie du Grand Temple, compte tenu du fait qu'il n'y a quasiment plus de cérémonies dans ce lieu.

Le rapporteur de la sous-commission  
Sven Erard

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2018**

### **Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)**

---

#### Composition de la sous-commission

|           |                         |                 |
|-----------|-------------------------|-----------------|
| Membres : | Monsieur Julien Gressot | POP             |
|           | Monsieur Marc Schafroth | UDC, rapporteur |
|           | Monsieur Pascal Bühler  | PS              |

La sous-commission s'est réunie le mardi 19 mars 2019 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des cheffes de services et/ou responsables suivantes :

- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (adjointe à la cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Le centre 122 (service de l'économie) est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN, n'a pas pu assister à la séance pour le centre 123 (service informatique communal) pour raison de maladie et Mme Séverine Bippert (cheffe du SRH), suite à un accident, s'est fait remplacer par Mme Isaline Feremutsch.

#### Remarque préliminaire

Il est demandé à ce que les documents en vue des séances des sous-commissions (adressés aux commissaires le jeudi précédant les séances) soient, dans toute la mesure du possible, adressés quelques jours plus tôt.

Il est toutefois pris note que le service des finances était dans l'attente de renseignements complémentaires de la part des réviseurs des comptes et du service des communes en vue du bouclement, raison pour laquelle il n'a pas été possible d'envoyer ces documents plus tôt.

## **122 – Service de l'économie**

Il faut rappeler que le service de l'économie se préoccupe beaucoup de la promotion économique locale, notamment en vue de l'implantation de nouvelles sociétés sur notre territoire ou du développement de sociétés déjà existantes, alors que le service cantonal se charge de la promotion cantonale et extra-cantonale. Il subsiste toutefois quelques craintes quant à l'attention que le service cantonal de l'économie prête à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour y faire venir de nouvelles entreprises. Il est vrai que l'Etat n'a pas réussi à implanter de grandes entreprises sur le territoire communal dernièrement. Néanmoins, la direction de l'économie entretient des contacts réguliers avec le service cantonal.

D'une manière générale, il est constaté que la situation géographique de la Ville a tendance à dissuader certains entrepreneurs à venir installer leur entreprise à La Chaux-de-Fonds. Il y a toutefois un bon espoir de voir l'attractivité de la Ville s'intensifier une fois que les projets de transports (train et autoroute) auront abouti. Dans l'intervalle, des analyses sont en cours avec le canton afin de diviser des grands terrains en plus petites parcelles, ce qui permettrait à des PME de la région de venir s'établir à La Chaux-de-Fonds et de pérenniser leur activité sur du long terme.

Le service de l'économie ne compte aucune charge de personnel. Il est toutefois rappelé par la direction que cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune activité, mais uniquement que les salaires des différentes personnes qui travaillent pour le service de l'économie sont imputés dans d'autres services, principalement au service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et au Conseil communal (pour la secrétaire de direction).

Toutefois, pour des raisons de simplification, la Ville a renoncé à procéder à des écritures comptables internes entre les services.

### **123 – Service informatique communal**

La gestion informatique de la Ville est effectuée par M. Mikaël Déal en respect du schéma directeur informatique qui a été adopté par le Conseil général en avril 2018. Les comptes 2018 sont conformes au budget et les quelques écarts sont expliqués dans les remarques. Il est constaté une diminution des coûts d'impression grâce à la renégociation des contrats avec Canon.

Le SIEN travaillera prochainement sur plusieurs projets prévus dans le schéma directeur informatique, dont notamment le remplacement des audioguides du MIH. Une analyse importante sera par ailleurs réalisée avec le service des finances, qui envisage de remplacer le logiciel de gestion comptable SAP. En effet, comme le canton utilise maintenant SIGE, la Ville n'a plus la possibilité de profiter des développements du canton et les frais y relatifs, qui sont très coûteux, seront complètement à la charge de la Ville. Toutes les autres communes du canton utilisent maintenant le logiciel Abacus. Des études détaillées seront effectuées afin de trouver le logiciel qui conviendra le mieux à la Ville, autant en termes de coûts qu'en termes d'utilité. Dans tous les cas, SIGE ne semble pas convenir, le programme ne répondant pas aux besoins de la Ville.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il faut préciser que les enseignant-e-s doivent obligatoirement être traité-e-s par SAP, pour des raisons règlementaires. Ainsi, même si le personnel de l'administration communale était géré par un autre logiciel, ce qui pourrait être envisagé mais n'est pas encore décidé, ce ne serait pas le cas pour les enseignant-e-s.

### **130 – Contrôle des habitants**

On comptabilise une diminution de 692 habitants à La Chaux-de-Fonds en 2018. Il faut toutefois préciser qu'il ne s'agit pas d'une perte équivalente en contribuables, car un contribuable peut représenter un ménage.

Au niveau du personnel du service, la situation est plus stable qu'il y a une ou deux année(s) en arrière. Le contrôle des habitants devra néanmoins travailler avec une personne en moins pendant plusieurs mois, notamment pendant les élections fédérales, en raison d'un congé maternité. Cela impliquera une surcharge de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs, impliquant une augmentation importante de leurs heures supplémentaires.

Il est demandé à ce que les statistiques de la population, qui sont transmises chaque mois au Conseil communal, puissent être également communiquées aux membres de la Commission financière. Cela n'est pas exclu mais la décision devra être prise par le Conseil communal. Il sera toutefois nécessaire en premier lieu d'obtenir des informations complémentaires du SIEN pour pouvoir les intégrer dans les tableurs Excel. Il faudra également que le contrôle des habitants développe de nouveaux tableaux en fonction de ceux que le SIEN arrivera à adapter.

Afin d'attirer de nouveaux habitants à La Chaux-de-Fonds, une campagne est en cours de réalisation afin d'encourager les frontaliers à venir s'établir dans notre commune. Ainsi, la préposée au contrôle des habitants s'est rendue dans différentes entreprises accompagnée de la directrice du DFER afin d'établir un premier contact avec leurs dirigeants, en vue dans un second temps de pouvoir discuter avec leurs employé-e-s. Cette démarche a été très bien accueillie par les entreprises mais leurs collaboratrices et collaborateurs n'ont pas encore été rencontré-e-s. Un flyer (voir annexe) et une page internet<sup>1</sup> ont été créés afin d'expliquer en détail les démarches à effectuer pour venir s'établir à La Chaux-de-Fonds.

---

<sup>1</sup> [http://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/Documents/sinstaller\\_a\\_lachauxdefonds.pdf](http://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/Documents/sinstaller_a_lachauxdefonds.pdf)

Les flyers ont été distribués dans les entreprises qui ont été rencontrées et des courriers ont été envoyés à une centaine d'entreprises de la Ville. Une attention particulière est donnée afin de cibler les personnes domiciliées loin de nos frontières (Lyon, Paris, ...), souvent engagées en raison de leur spécialisation dans un domaine particulier, afin que le premier point d'ancrage ne soit pas la France voisine, mais directement La Chaux-de-Fonds. Le contrôle des habitants délivre également le flyer à toute personne munie d'un permis G (frontalier) qui se rend au guichet, avec un retour plus ou moins positif selon les cas.

Un exercice similaire, mais plus délicat à réaliser, doit être effectué afin de cibler les pendulaires. Des réflexions sont actuellement en cours mais aucune démarche concrète n'a été réalisée pour l'instant.

### **600 – Service des finances**

D'une manière générale, tous les résultats extraordinaires sont enregistrés dans ce centre.

Les documents qui nous ont été présentés en vue des séances de sous-commissions présentent un déficit de CHF 2'155'973.78 sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (10 millions, prévu au budget), soit une amélioration de 13 millions par rapport au budget 2018 (déficit de 15.2 millions avant prélèvement à la réserve conjoncturelle).

La Ville a des provisions de CHF 81.7 millions pour prévoyance.ne au 31.12.2017. Le montant de cette provision doit s'élever à CHF 16.7 millions au bouclage des comptes 2018 selon le service des communes, montant correspondant au montant versé en janvier 2019 à prévoyance.ne.

Selon l'analyse de l'organe de révision de la Ville (PWC) basée sur le respect des normes et recommandations MCH2, un montant supplémentaire de 51 millions devrait être provisionné (différence entre le

taux de couverture de 56.7% et 80%), et l'excédent de la provision de 14 millions devrait passer par le compte d'exploitation en vue d'être versé à la fortune nette.

Toutefois, selon les dernières informations transmises à la Ville par le service des communes, la provision excédentaire de 51 millions devrait être dissoute et virée à la fortune nette.

Il y a donc un désaccord très problématique entre l'organe de révision et le service des communes, car si la Ville procède comme demandé par le service des communes, l'organe de révision ne manquera pas de faire un paragraphe d'observation ou une réserve dans son rapport, ce qui pourrait être gênant pour les futures demandes de prêt. De plus, comme la provision doit passer par le compte d'exploitation avant d'être virée dans la fortune, la Ville présenterait un bénéfice final de près de 63 millions ! En cas de modification du résultat, les écritures liées à la dissolution de la provision de prévoyance ne seront passées dans la rubrique 48, revenus extraordinaires.

Les coûts du mandat confié à l'organe de révision, comme chaque année, ont été enregistrés dans le compte 31320300 Conseillers externes – Experts.

Par ailleurs, un rapport d'information sera soumis au Conseil général ce printemps quant à la gestion de la dette par la Ville. Ce rapport sera au préalable soumis à la Commission financière.

Enfin, il est constaté une augmentation de l'endettement de 20 millions, lequel se monte aujourd'hui à 415 millions (entre emprunts à court et long termes). Pour l'instant, les emprunts à court terme sont effectués à des taux négatifs. L'augmentation de l'endettement est causée par le résultat déficitaire de la Ville et en raison de l'impôt frontalier 2017 (12.5 millions) qui a été versé très tardivement, à fin janvier 2019, par le canton, ce qui a

eu pour conséquence que la Ville a dû emprunter en fin d'année 2018. Il est à prévoir que l'endettement va encore augmenter en 2019.

### **610 – Contributions**

Globalement, les recettes fiscales des personnes physiques sont assez stables par rapport aux comptes 2017. On comptabilise quelques bonnes surprises grâce à des rappels d'impôts et à un gain de loterie, il s'agit toutefois d'éléments tout à fait inhabituels et à considérer comme exceptionnels.

Pour ce qui est des personnes morales, on relève une légère augmentation de l'impôt sur le bénéfice. C'est une bonne nouvelle, mais il faut garder à l'esprit que l'impôt sur les bénéfices des entreprises ne rapporte pas beaucoup de recettes. Ainsi, il faudrait que plusieurs dizaines de millions de bénéfices soient déclarés pour que la Ville touche des recettes supplémentaires significatives. Plus de 50% de ces impôts sont générés par seulement 12 entreprises de la Ville.

Pour ce qui est des tableaux statistiques concernant les contribuables, qui figurent habituellement dans le rapport de gestion du service des finances, il a été décidé d'y renoncer provisoirement car les données fournies par le service des contributions n'étaient pas assez fiables, tout particulièrement quant à la comptabilisation des départs et des arrivées suite à des décès.

### **620 – Service des ressources humaines**

Le service des ressources humaines subit une surcharge de travail très importante car chaque remplacement doit être longuement examiné, des nouveaux processus doivent être mis en place, sans parler des réorganisations dans les services qui doivent être étudiées et aménagées. Le service des ressources humaines fournit également un accompagnement important dans le cadre des départs à la retraite, pour lesquels beaucoup de calculs doivent être réalisés. Il travaille par ailleurs

beaucoup avec l'AI, qui ne propose pas uniquement le versement de rentes mais offre également de nombreuses mesures d'accompagnement.

Pour ce qui est de la gestion des conflits, il est souvent décidé de faire appel à des partenaires externes, ceci principalement afin de conserver un rôle le plus neutre possible. Une cellule d'écoute est également en place depuis plusieurs années, qui donne plutôt satisfaction.

Les membres de la Commission financière sont intéressés à pouvoir disposer des statistiques en lien avec l'absentéisme. Ces dernières ne sont pas encore finalisées mais le service des ressources humaines est à bout touchant.

Des analyses sont également effectuées quant à la révision des couvertures d'assurance de la Ville, qui sont de plus en plus coûteuses en raison d'une augmentation générale de l'absentéisme. Toutefois, selon les courtiers en assurance, cela ne semble pas être une problématique propre à la Ville de La Chaux-de-Fonds mais plutôt un constat général au niveau de notre société.

Pour ce qui est du compte 39800010 Rbts assurance maladie de personnes, il y a lieu de préciser qu'il s'agit uniquement de maladies de longue durée, car la Ville ne touche aucune indemnité sur les absences-maladie de courte durée, respectivement jusqu'à 180 jours d'absence. Jusqu'à présent, les montants budgétés étaient calculés en faisant la moyenne des cinq dernières années. La question se pose toutefois de revoir cette manière de calculer, car il apparaît que les montants reçus ont presque doublé par rapport à ceux budgétés, du moins en 2018.

Pour ce qui est de la santé et sécurité au travail, tous les coûts sont comptabilisés sous deux comptes (30100040 Salaires du personnel / Sécurité; 31380020 Sécurité au travail – Conseils). Toutefois, dès 2019, ces coûts seront comptabilisés dans un nouveau centre (621).

Plusieurs démarches de prévention ont été effectuées cette année, dont principalement la vaccination des collaboratrices et des collaborateurs à risque contre l'hépatite B, l'encéphalite à tiques et le tétanos. Tous les collaborateurs et collaboratrices présentant un risque de contracter ces maladies dans l'exercice de leur fonction sont invité-e-s à se faire vacciner dès l'engagement ou, à défaut, à signer une décharge libérant la Ville de toute responsabilité s'ils/elles devaient contracter l'une ou l'autre de ces maladies.

Le rapporteur de la sous-commission  
Marc Schafroth

## Rapport de la sous-commission des comptes 2018

### Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

---

#### Composition de la sous-commission

Membres:    Madame Monique Erard            Les Verts  
                 Monsieur Christophe Ummel    PLR, rapporteur  
                 Monsieur Oguzhan Can            PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 18 mars 2019 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâteloises (OPCMN)

#### Remarques générales

Au SEP, l'année 2018 a été l'année de la stabilisation après la fusion débutée en 2016. La dernière étape a consisté à regrouper divers

secteurs : la menuiserie avec le mobilier urbain, les places de jeux et le marquage routier, et la serrurerie avec la signalisation verticale, pour atteindre une masse critique et favoriser des synergies. Les deux derniers hivers peuvent être qualifiés de petits, cependant les heures supplémentaires ne sont pas négligeables (9'600). En principe, elles doivent être reprises au plus près de la période durant laquelle elles ont été faites. En 2018, trois personnes aux fonctions-clés (voyer-chef, responsable du secteur vert et responsable du secteur mécanique) sont parties en retraite. Leurs remplaçants ont pris leurs marques et tout se passe bien. Le personnel est stable mais beaucoup de départs en retraite sont à prévoir durant les prochaines années.

Les économies faites en raison de l'hiver moins rigoureux que la moyenne et d'une année particulièrement sèche ont permis d'absorber les crédits supplémentaires sollicités pour effectuer de nombreux travaux d'entretien routier indispensables. Ces derniers ont débuté début avril et se sont poursuivis jusqu'au 20 novembre.

Au SIS, les charges sont maîtrisées malgré l'évolution des normes. La reconnaissance de l'Interassociation de Sauvetage (IAS), qui est nécessaire pour l'exploitation d'un service d'ambulances dans le canton, a été obtenue. Le nombre de missions est en augmentation.

Le problème de recrutement d'ambulanciers diplômés persiste, mais il a été décidé d'améliorer les conditions-cadre pour conserver les étudiants ambulanciers à l'issue de leur formation. Actuellement, sept personnes sont concernées.

A la Sécurité publique, l'année 2018 a été consacrée à la stabilisation de la situation, après la réforme initiée fin 2016, qui consistait d'une part en la création d'une brigade auxiliaire afin de permettre un meilleur déploiement sur le terrain, et, d'autre part, en l'externalisation des commandements de payer. La collaboration avec l'entreprise chargée de cette mission donne entière satisfaction.

## **205 – Forêts**

Légère amélioration de CHF 10'000.- par rapport au budget, mais le marché du bois reste difficile.

## **700 – Administration des travaux publics**

Rien de particulier à signaler.

## **708 – Service des espaces publics**

Ce chapitre contient exclusivement les charges du personnel pour l'ensemble du service. Elles sont ensuite redistribuées sur chaque secteur. Dans la globalité, les chiffres correspondent à ceux du budget.

Le service a, en partie, besoin de personnes avec des formations spécifiques dont le recrutement est parfois difficile. Dans ce cadre, les astreintes nocturnes durant l'hiver peuvent s'avérer être un frein pour certains candidats, lorsque le secteur privé offre des salaires similaires, voire supérieurs, sans obligation de piquet.

## **710 – Voirie - frais d'entretien**

La différence par rapport au budget est essentiellement due aux frais de personnel, dont l'imputation entre les centres financiers du service s'est effectuée différemment. Une réflexion initiée pour améliorer la précision des imputations est en cours.

En ce qui concerne le mobilier urbain, l'acquisition est imputée au SEP s'il s'agit d'un remplacement, par le biais des investissements lorsque le montant dépasse CHF 10'000.-. En revanche, s'il s'agit de nouveau matériel dans le cadre d'un projet, l'achat est imputé au SUE.

Le Conseil communal a accordé un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- pour le marquage des passages pour piétons en masse plastique à deux composants, exécuté par une entreprise externe.

106 passages ont été réalisés avec cette nouvelle technique, sur les 530 que compte la ville. Les bandes réalisées glissent moins que la peinture et évacuent bien l'eau grâce aux motifs rugueux. Si le produit utilisé est plus cher que de la peinture, les marquages durent en revanche beaucoup plus longtemps. Les collaborateurs affectés au marquage peuvent se consacrer au renouvellement du reste du marquage plus tôt dans la saison et la sécurité des piétons est sensiblement améliorée en fin d'hiver et au printemps puisque les passages pour piétons restent parfaitement visibles. Sur la base de ce constat positif, il a été décidé de pérenniser l'utilisation de la masse plastique et une équipe du SEP a été formée à cette technique, afin d'éviter de devoir mandater une entreprise externe.

Le budget prévu au 31440010, entretien bâtiments, n'était pas suffisant et devra certainement être augmenté ces prochaines années, puisque le centre d'entretien des travaux publics (CTP) atteint, à 25 ans, un âge où les réfections se multiplient. On constate notamment des problèmes avec la toiture.

Le compte 36360010 représente les subventions en nature aux organisations privées, qui sont gratuites pour les associations les sollicitant, mais doivent être valorisées, puisque la TVA doit être payée sur ces montants.

### **711 – Enlèvement de la neige**

Il n'y a pas de frais de personnel sous cette rubrique car ils sont imputés sur les comptes de chaque secteur et les dépenses de carburant figurent globalement au chapitre 715.

Les coûts sont influencés par la qualité de la neige et le nombre d'épisodes neigeux, plutôt que par la quantité de neige cumulée sur l'hiver. A noter que l'enlèvement de la neige est imputé par année civile et qu'il s'agit donc des frais de deux "demi-hivers", la fin de 2017-2018 et le début de 2018-2019. Avec l'augmentation du trafic routier et les différentes exigences actuelles, il est important de faire évoluer les procédures de déneigement

et d'évacuation. La neige est ainsi plus souvent évacuée de nuit, entre 22h00 et 06h00. Cette évolution permet de réduire les perturbations du trafic aux heures de pointe, en particulier aux abords du stand de tir lorsque les camions manœuvrent pour décharger la neige et de maîtriser les coûts puisque les camions traversent la ville sans être gênés par le trafic.

### **715 – Service des ateliers**

Les frais d'entretien des machines, véhicules, etc. dépassent le budget prévu. Par principe, les véhicules devraient être changés dès que les charges d'entretien sont plus élevées que la charge d'amortissement. Il n'est cependant pas toujours possible de prévoir des réparations importantes et soudaines, en particulier pour les véhicules les plus âgés.

Dans le compte 31300000 se trouve l'abonnement pour la géolocalisation des véhicules. 34 en sont équipés sur les 160 du parc du service. Depuis 2016, ce système permet notamment de répondre aux réclamations de la population quant aux passages des tournées ou de dégager la responsabilité de nos véhicules lors de dégâts à des tiers, notamment en période hivernale. Cette technologie est déjà installée sur les saleuses, depuis 2008, et permet également d'améliorer l'efficacité des processus de travail du service.

### **725 – Déchets des personnes physiques**

Selon la loi cantonale sur les déchets et la réglementation communale, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20 % des coûts après réduction de certaines recettes), de la ristourne de la taxe aux sacs et de la taxe de base des ménages. Globalement, les chiffres sont au même niveau que les comptes 2017. Selon le budget, il était prévu de prélever CHF 280'000.- à la réserve et finalement CHF 6'314.- ont pu être versés. La gestion des déchets est bonne et ne peut guère être plus optimisée. Actuellement, le taux d'incivilités global dans le domaine des déchets est d'environ 5 %. Cependant, en 2018, le

nettoyage des écopoints, le lundi matin dès 4h30 et les lendemains de jours fériés, a été introduit afin de pallier l'accroissement de dépôts généralement constatés en fin de semaine.

### **726 – Déchets des entreprises**

Les charges sont stables par rapport à 2017. Dès 2019, la libéralisation du marché pour les entreprises de plus de 250 EPT entrera en force. Celles qui sont connues ont été averties qu'elles sortaient du monopole et devaient trouver des solutions de prise en charge sur le marché. Le SEP a néanmoins proposé de poursuivre ces prestations, au prix du marché, ce qui a été accepté par la majorité des sociétés concernées. Les entreprises qui font partie d'un groupe qui totalise plus de 250 EPT peuvent faire la demande de sortie du monopole, si elles prouvent qu'elles ont un système de collecte des déchets global au niveau du groupe.

Dans un cas comme dans l'autre, ces entreprises ne sont plus soumises à la taxe de base de CHF 28.- par emploi. Cette perte de recettes devra nécessairement être répercutée, puisque les déchets des entreprises doivent être autofinancés. Des réflexions sont menées par le SEP sur une adaptation de la manière de collecter les déchets des entreprises, afin de limiter cette répercussion. Toutefois, si la taxe de base devait dépasser CHF 30.- par emploi, le Conseil général devrait être saisi.

### **727 – Déchetterie intercommunale**

Les charges sont inférieures aux comptes 2017 et au budget 2018, ce qui est réjouissant, malgré le prix de reprise du carton qui s'est effondré. Les collaborateurs de la déchetterie ont une tâche très exigeante, puisqu'ils sont les garants d'une bonne qualité des déchets pris en charge, ce qui peut avoir une influence financière sensible. Le nouveau compacteur à déchets a également permis d'améliorer l'efficacité des transports.

### **730 – Service des espaces verts**

Suite à la fusion, les collaborateurs travaillent également au déneigement. La nouvelle réorganisation des tâches donne satisfaction.

### **735 – Centre horticole**

Les écrans thermiques des serres ont tous été remplacés.

### **740 – Cimetière et centre funéraire**

La situation est stable. Toutefois, il apparaît que la population évolue dans sa relation aux coûts causés par le décès d'un proche. En effet, on constate que la tombe collective est de plus en plus utilisée et que le nombre de concessions est en net recul.

En raison des bonnes conditions atmosphériques, le massif IV, situé au nord-est du cimetière, a pu être désaffecté en une année au lieu des trois à quatre initialement prévues. Il est envisagé de réaménager ce massif en prairie fleurie avec des arbres au pied desquels 24 urnes seront déposées. Cette nouvelle organisation, répondant à une demande, induira une baisse des coûts d'entretien puisque la prairie ne sera fauchée que deux fois par année.

Le projet de changement du four crématoire est en cours. Un bureau spécialisé s'occupera d'établir l'appel d'offres

### **860 – Sécurité publique**

Les charges du personnel sont inférieures au budget, car les processus de remplacement sont complexes. En effet, la conjonction des contraintes de ces postes (par exemple, le service de piquet hivernal) et des exigences croissantes, avec l'évolution des missions des agents conduisent à un nombre relativement restreint de postulations pertinentes. Une étude est en cours pour trouver des pistes d'amélioration.

Malgré une augmentation de 26 % du nombre d'amendes émises (27'000 en 2018), les recettes ne correspondent pas aux prévisions budgétaires. Une analyse a été établie afin de comprendre les raisons des différences. D'abord, le manque de personnel décrit, ci-dessus, induit un manque de rentrées de plus de CHF 260'000.-. Ensuite, si la nouvelle brigade auxiliaire remplit bien son rôle de contrôle du stationnement, la brigade d'intervention est appelée à remplir des missions de plus en plus variées, en subsidiarité de la police neuchâteloise. Ces tâches sont importantes du point de vue sécuritaire global, mais rarement génératrices d'amendes. De plus, les infractions plus graves, gérées par amendes tarifées, nécessitent l'établissement de rapports chronophages. L'état-major du service reste attentif à cette évolution, de manière à ce que la Ville puisse fixer ses priorités dans le domaine et ne pas simplement subir l'évolution de la répartition des tâches avec la police.

#### **870 – Défense incendie régional**

Rien de particulier à signaler.

#### **871 – Service ambulancier**

Les charges augmentent par rapport aux comptes 2017, mais le budget est tenu. Les pertes sur débiteurs sont encore en augmentation, même si toutes les mesures du ressort du Conseil communal ont été prises pour les limiter.

#### **876 – Service du feu**

Les charges sont légèrement supérieures aux comptes 2017, mais inférieures au budget 2018.

#### **877 – Service de sauvetage**

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871.

### **878 – Service routier / hydrocarbures**

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du canton, sous la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours.

### **880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe**

Rien de particulier à signaler, le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant.

La réforme cantonale déploie ses effets. L'OPCMN s'est réduit d'un EPT. La situation qui était déjà effective, depuis fin 2016, a induit une révision des fonctions. La fusion des trois régions du Littoral au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraîne également la suppression d'un EPT.

### **902 – Services industriels**

La grande différence est due à la réévaluation des actions Viteos. Le dividende a été budgété à 4 % alors que celui versé s'élève à 6 %.

Au niveau de l'éclairage public, le remplacement des ampoules par des LED se poursuit, avec une réduction constante de la consommation ces dernières années.

### **911 – Eaux - réseau**

Rien de particulier à signaler, les charges sont maîtrisées et autofinancées.

Le rapporteur de la sous-commission  
Christophe Ummel

## Rapport de la sous-commission des comptes 2018

### Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

---

#### Composition de la sous-commission

|           |                            |                 |
|-----------|----------------------------|-----------------|
| Membres : | Monsieur Hughes Chantraine | UDC, rapporteur |
|           | Monsieur Nathan Erard      | POP             |
|           | Monsieur Daniel Surdez     | PLR             |

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2019 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s :

- Centre 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour le centre relatif aux transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250 et 755 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM. Philippe Carrard (urbaniste communal, responsable du secteur planification et aménagement du territoire) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME)
- Centres 701, 712, 720, 721 et 770 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) pour le Service technique (ST) incluant désormais la géomatique et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP)

#### Remarques générales

Le Directeur souligne l'attitude très positive des collaborateurs travaillant au sein du Dicastère. L'équipe est dotée de personnes à fortes qualités

professionnelles et humaines. Des solutions positives sont facilement trouvées.

Le Patrimoine est le seul secteur rencontrant quelques soucis. Les difficultés de recrutement rendent le poste d'architecte du patrimoine compliqué à repourvoir. L'année 2018 a été marquée par le départ de l'architecte responsable, son remplacement qui n'a pas donné satisfaction et un intérim géré actuellement par la responsable des permis de construire. Ne pouvant repourvoir ce poste à l'identique, il a été décidé de transférer une partie de celui-ci aux permis de construire pour le volet protection du patrimoine, en renforçant ce secteur d'un 50% et de rechercher une personne pour la valorisation du patrimoine également à 50%, sous la responsabilité du responsable du marketing urbain, commerce, immobilier et foncier. Une personne de qualité a été ici engagée en CDI pour l'instant.

Le secteur architectural du SBL a également dû être renforcé, le chef de service devant jusqu'à présent être trop présent sur les chantiers, voire même au dessin.

Plusieurs remplacements devraient avoir lieu en cascade ces prochaines années et sont déjà préoccupants (ingénieur communal, responsable des permis de construire, chef de service du SBL). Le marché est asséché et être concurrentiel face au privé est compliqué. Une problématique à laquelle font également face tant le Canton que la ville de Neuchâtel.

A la demande d'un commissaire de savoir si certaines de ces tâches pourraient être mandatées à l'extérieur, il est indiqué qu'en effet cela est souhaité et déjà effectué pour certains grands projets (par exemple pour les plans de détails de rénovation de l'Ancien Stand ou le futur dossier du Châtelot), d'autant que les architectes de la place sont demandeurs.

Un commissaire s'enquiert de la nécessité d'avoir absolument un architecte pour le patrimoine, ou si nous pouvons imaginer un partenariat avec une association patrimoniale. Un tel partenariat ne peut être envisagé pour ce poste, il faut vraiment beaucoup de temps à disposition et quelqu'un qui puisse aller sur le terrain. Il s'agit également d'avoir un bon technicien. De plus, certaines personnes qui pourraient faire ce travail sont également en

lien avec la Ville pour des dossiers en tant que requérants et pourraient avoir des conflits d'intérêts. La solution actuelle, avec la nouvelle personne pour la promotion du patrimoine et le côté technique au service des permis de construire semble être la bonne.

### **150 – Transports**

Le montant moindre relatif à la vente des cartes CFF en 2017 a été récupéré, il s'agissait en effet d'une erreur d'imputation, ce qui explique la somme importante indiquée pour l'année 2018 cumulant les deux années. A la demande d'un commissaire, la logique des amortissements d'étude est expliquée (amortis sur 5 ans pour les crédits réalisés ou l'année même si le projet n'est pas réalisé).

### **200 – Service des bâtiments et du logement**

L'année 2018 a été très intense pour le service. Il y a eu tout d'abord la rénovation de trois immeubles locatifs sur la rue Fritz-Courvoisier ainsi que la rénovation de nombreux appartements vétustes. Les ascenseurs de la Gare ont également beaucoup occupé le service, ce chantier ayant présenté de nombreuses difficultés, notamment au niveau de la coordination (la structure organisationnelle des CFF est complexe) et des exigences des CFF. Leur réouverture se fera avec un léger retard, mais le budget devrait être respecté et l'installation sera ensuite opérationnelle pour une trentaine d'années.

Au niveau des charges RH, l'ensemble du personnel de la gérance a été rapatrié au centre 200 comme prévu par le budget. Elles sont ensuite facturées aux centres concernés par des imputations internes. Ceci permet de rendre visibles les coûts effectifs de chaque centre, notamment la gérance qui doit être autofinancée.

Le budget a été respecté, il n'y a pas eu d'imprévus trop importants.

L'évolution des imputations internes, qui inclut le travail effectué par la gérance, les techniciens et les finances, est expliquée. Ces imputations internes ont été modifiées au fil des ans pour plus de logique. Le système actuel semble maintenant être le bon et devrait se stabiliser.

A la demande d'un commissaire de savoir s'il pourrait être envisagé d'externaliser le service de conciergerie, il est répondu par la négative, le travail étant régulier et efficient à l'interne.

### **201 – Bâtiments divers d'utilité publique**

Les charges RH comprennent les concierges des bâtiments publics.

La diminution des locations provient notamment du fait que des bâtiments ont été changés de centres, selon les données des finances. La baisse par rapport au budget sur les locations d'objets vacants est due au fait que certains objets qui étaient considérés dans la comptabilité comme louables, surtout sur le site des anciens Abattoirs, ne l'étaient pas. Ils ont finalement été enlevés des locations, diminuant cette ligne. Les locations des salles à l'interne ont diminué, à l'inverse, les locations externes ont augmenté, notamment aux anciens Abattoirs. Il est cependant à noter que certains travaux ont perturbé les locations à la Maison du Peuple et aux anciens Abattoirs.

### **210 – Gérance-secrétariat**

Désormais tous les honoraires sont facturés, comme une gérance privée. Les assurances techniques sont imputées aux bâtiments concernés, ce qui explique la différence avec le budget.

### **211 – Bâtiments locatifs**

La réfection de 16 appartements avait été budgétée. Au final, ce sont 20 objets qui ont été rénovés. La gestion de cette ligne est extrêmement précise. Les améliorations apportées à un bâtiment, ou les hausses de loyers pour les appartements, ont des effets sur le bilan, générant une plus-value permettant de rénover davantage que budgété. Ceci n'est cependant valable que si les travaux amènent cette plus-value. En effet, certains chantiers, qui sont nécessaires à la remise en location d'un appartement, n'engendrent pas cette plus-value et donc restreignent les possibilités supplémentaires d'investissement.

Le résultat supérieur au budget de ce chapitre vient des ventes d'immeubles. Un commissaire regrette que seul le montant net apparaisse dans les comptes, ce qui manque de transparence.

Le fonds à vocation énergétique, décidé en 2018, a été utilisé pour des travaux en lien avec l'énergie solaire. Cet élément permet d'avoir des moyens à disposition pour ce type de travaux.

Au final, ce sont CHF 700'000.- de travaux en plus qui ont pu être réalisés, sans péjorer le résultat de la gérance, grâce aux différents éléments exposés ci-dessus.

Un commissaire demande ce que représente la ligne "chauffage d'objets vacants". Il est expliqué que la répartition des charges se fait en pourcent par appartement. Cette proportion apparaît ici pour les appartements vides. La question des compteurs thermiques par appartement prend tout son sens, même si leur installation pose bien des problèmes techniques.

## **212 – Parkings**

Bon résultat dû surtout à de faibles frais de déblayement. Le parking de l'Hôpital et celui de Volta ont connu une forte augmentation des baux à l'année.

## **240 – Domaines**

Le vin présente un résultat net de CHF 2'700.-, il est donc autoporteur. Le bénéfice ne peut pas être amélioré car nous sommes sur un prix coûtant pour le vin offert par la Ville. De même, le vin présenté à la fête de mai est acheté au prix coûtant par le service des sports et revendu avec un bénéfice, versé au service des sports pour son travail durant la fête. Un dialogue de qualité a à nouveau été instauré avec le vigneron, ce qui se ressent sur le vin, à tous les niveaux. Il a de plus accepté de réduire le stock maintenu à la Ville et procède désormais à plusieurs livraisons par an.

## **250 – Foncier**

L'augmentation des vacants est due au fait qu'il s'agit désormais de vider le site de la scierie. L'Etat a confirmé vouloir s'y installer, ce qui est une très bonne chose.

## **701 – Service technique / 712 – Constructions nouvelles**

Le service a eu beaucoup à faire en termes d'organisation. Un nouveau collaborateur, technicien en génie civil et signalisation, a pu être engagé au 1<sup>er</sup> septembre afin de préparer la reprise du domaine "signalisation et marquage routier en Ville", auparavant géré par la sécurité publique. Un EPT a donc été transféré au service technique. Quasi simultanément, le départ de la cheffe de service de la géomatique a demandé une réorganisation et le service a été intégré au service technique. Celui-ci est ainsi désormais composé de 3 secteurs : génie civil et signalisation (travaux routiers, canalisations et signalisation), STEP et géomatique. A côté de cela, le suivi des différents chantiers s'est poursuivi, notamment Crêt-Manège, qui était très lourd à gérer, avec notamment les contraintes amenées par la législation touchant les CJ. De nouveaux aménagements à la place de l'Hôtel-de-Ville, sur la rue des Sagnes et la rue de l'Avenir ont été réalisés. L'entretien constructif d'une dizaine de canalisations a également été effectué et trois murs de soutènement ont été restaurés. Ce dernier point entraîne souvent passablement de démarches afin de déterminer à qui revient la charge ; à la Ville ou aux propriétaires. Finalement, une passerelle a également été renforcée près du Doubs.

La forte augmentation au niveau des charges vient du fait qu'un crédit d'étude du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) a été basculé en fonctionnement, tant dans les charges qu'au niveau des subventions. Le dépassement constaté sous planification et projections de tiers s'explique par les quelques mandats donnés à l'extérieur, nécessaires à la préparation de nouveaux projets.

Un commissaire s'enquiert de l'évolution des taxes d'équipement. Celle-ci provient des permis de construire déposés et de la date de réalisation des travaux qui conditionne la facturation de la taxe.

**720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif**

L'année fut une année de transition concernant le nouveau traitement des micropolluants. Au niveau de la rénovation des installations, l'idée est d'avoir fait le tour de celles-ci d'ici la fin du mandat du chef de service. La réparation d'un digesteur a été repoussée à 2019, suite au retard pris dans les rénovations du gazomètre. Le changement des deux derniers racleurs dans les décanteurs finaux a pu être effectué. Du côté des projets à réaliser prochainement se trouvent la modification du bassin d'eaux pluviales (augmentation de la capacité de dégrillage), le changement des installations électroniques et du système de gestion qui arrive en fin de vie. Les technologies évoluant très rapidement, il s'agit de mettre en place un nouveau système de supervision à la pointe de ce qui se fait actuellement (échéance 2023). Un projet de numérisation de la STEP (vectorisation des installations) est également en cours afin de pouvoir intégrer cette maquette BIM ("Building Information Modeling") dans l'outil de supervision. En termes d'exploitation, au niveau de ses performances, la STEP fonctionne à satisfaction. Des problèmes d'inhibition de la nitrification biologique étaient récurrents, et semblaient être causés par une entreprise voisine. Les améliorations au niveau des rejets de cette entreprise ont permis de diminuer largement ce problème (pas d'inhibition observée depuis janvier 2018).

Au vu de tous les projets en cours, une nouvelle personne a été engagée à la STEP. Elle apporte également son soutien dans tout ce qui touche au chauffage/ventilation/sanitaire ainsi qu'à la maintenance. Cet engagement explique le léger dépassement du compte RH.

Au niveau des charges, n'avoir pas pu réaliser toutes les réfections a fait que celles-ci sont moindres que budgétées.

A la question d'un commissaire de savoir ce qu'il a été fait des boues de curage des fonds de digesteurs qui n'ont pu être traitées sur site, il est répondu que celles-ci ont une texture très particulière (gel dense). Une puissante hydrocureuse a dû être amenée pour les aspirer et les transporter à la décharge bioactive de Châtillon (Ville de Fribourg). Ceci a également entraîné des frais.

A la question d'un commissaire de savoir pourquoi la facture d'électricité a tant diminué par rapport au budget, il est répondu que cela vient de la diminution du prix du kW/h. Cette évolution devrait se poursuivre puisque ce compte est aussi lié à la consommation d'eau et qu'une fuite importante a pu être détectée et colmatée lors de travaux de rénovation.

Une explication est demandée concernant les écritures d'imputations internes, qui diffèrent nettement du budget :

Ainsi, la participation de la STEP normalement versée au centre 701 est calculée en prenant le 15% des charges du centre 701 diminué des subventions reçues. Celles-ci étant très importantes cette année, ce n'est pas une charge, mais un produit qui a été reversé à la STEP (49300120).

Le 25% de la taxe d'équipement inscrite au 712 est versé à la STEP. Seul le solde de cette écriture était auparavant inscrit, en prenant le total des charges d'entretien des canalisations dont était soustrait le 25% de la taxe. Cette transaction est désormais séparée pour plus de clarté, affectant deux comptes, le 39100070 et le 49100140.

Pour rappel, le résultat du compte 720 permet soit une "attribution aux financements spéciaux" au compte 35100000, si le résultat est excédentaire, soit un prélèvement à la réserve si nécessaire (compte 45100010). La réserve se monte à fin 2018 à environ CHF 2'500'000.-. Une analyse importante a été faite au niveau du PGEE, sur les besoins en investissements et l'avenir de la taxe, le but étant que la taxe d'épuration puisse rester la plus stable possible.

A la demande d'un commissaire de savoir s'il faudra à l'avenir traiter les microparticules de plastique, il est répondu que selon les dernières études, celles-ci seraient piégées dans les boues. A l'avenir, les nanoparticules devraient cependant poser problèmes et leur devenir reste encore à étudier. La récupération du phosphate sera prochainement exigée au niveau des centres d'incinération. Une étude est d'ailleurs en cours en collaboration avec l'université de Neuchâtel, afin d'extraire des boues, les phosphates voire les métaux lourds qu'elles contiennent. Cela permettra peut-être de valoriser davantage les boues de STEP, considérées alors comme matière première et non plus comme déchet.

## **755 – Urbanisme, mobilités et environnement**

Pour rappel, le centre environnement ayant été supprimé (813), l'une des plus grandes différences avec les comptes 2017 vient de l'absorption de ce centre par le 755.

Suite à une demande d'un commissaire concernant le doublement des frais de planification et projections de tiers (PA3Run), le Directeur explique qu'un accord a été conclu avec le Run ainsi que le fait qu'un montant était auparavant prévu pour les conseils d'experts et qu'il est désormais compris dans ce compte.

A noter également l'augmentation des subventions due à celle octroyée à Noël en Ville comme au rattrapage des versements pour l'année 2017. En outre, grâce à la renégociation du mandat conclu avec la SGA, les conditions sont désormais beaucoup plus favorables pour la Ville et les revenus plus importants.

Le budget des émoluments pour les permis de construire est dépassé (budget établi sur la base de la moyenne des 5 dernières années), dû notamment à quelques gros dossiers. L'évolution de cette ligne pour l'année 2019 sera probablement marquée par un repli, car il se présente un ralentissement concernant les demandes en permis de construire. En effet, le marché se détend et on sent les investisseurs perplexes face à ce contexte. Toutefois, les projets ont l'air d'avoir plus de peine à aboutir dans le Bas que dans le Haut du Canton, comme si les investisseurs étaient plus ouverts à gérer des logements vacants sur notre territoire. De plus, avec les intérêts négatifs sur les comptes bancaires, de nombreux fonds sont à placer et beaucoup d'investisseurs se tournent vers la pierre, ce qui fausse le marché. La situation du marché est donc préoccupante, notamment pour le « plan en damier » qui pourrait voir ses habitants le quitter pour s'établir dans les nouvelles constructions, correspondant souvent mieux aux attentes des locataires. Afin d'aider les propriétaires, des solutions devront ainsi être trouvées dans le « plan en damier » afin de permettre, par exemple, l'installation d'ascenseurs.

Sur le plan industriel, les plus grands projets en cours ou à venir sont discutés.

Un commissaire souligne la bonne tenue des comptes de ce centre, les charges étant bien maîtrisées.

### **770 – Géomatique**

Aucune remarque sur les comptes. Suite au départ de la cheffe de service, la géomatique a été absorbée par le service technique. Un transfert qui se passe très bien.

Pour terminer la séance, le responsable de la communication vient présenter les animations prévues à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire UNESCO.

Le rapporteur de la sous-commission  
Hughes Chantraine

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous commençons par une discussion générale et je laisse tout d'abord la parole à Monsieur Haldimann, Président de la commission financière.

**M. Cédric Haldimann, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Commission financière s'est réunie à deux reprises entre mars et avril dans le cadre de l'étude des comptes 2018. Dans le cadre de ces séances, il est à relever, malgré les chiffres rouges annoncés, l'esprit constructif dans le sens positif de tous les groupes, affirmant leur intention de continuer ensemble avec un but commun pour retrouver une situation financière saine pour notre Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est dans cet état d'esprit que les comptes 2018 ont pu être acceptés à l'unanimité en Commission financière.

L'un des sujets principaux de ces commissions a été de discuter de la dissolution de la réserve pour prévoyance. Comment procéder afin de respecter les directives, pour satisfaire le Conseil d'Etat, pour satisfaire le reviseur des comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds, sans pour autant que cela soit mal compris par la population ? Finalement, la solution choisie par le Conseil communal reflète les discussions eues en séance plénière, sans que personne ne sache aujourd'hui si cette dernière sera validée par le Conseil d'Etat. Mais il ne s'agit finalement que de lignes comptables, ne changeant aucunement la situation financière de notre Ville.

Sur le sujet bien plus important qu'a été le déficit annuel de la Commune, l'ensemble de la Commission est d'avis que, pour y faire face, de nouvelles recettes sont nécessaires. Il faudra les trouver en travaillant sur l'attractivité et en soutenant l'innovation. Nous devons être proactifs et créatifs dans la recherche d'optimisation.

Pour conclure, je profite, en tant que Président de la Commission financière, pour remercier l'ensemble des membres de ladite Commission pour leur engagement, le Conseil communal qui a participé in corpore aux deux séances, Madame Aeschlimann, cheffe du Service des finances, qui par ses interventions nous amène des précisions bienvenues, Madame Brahier, la secrétaire de direction, pour son travail administratif, ainsi qu'à toutes les autres secrétaires de direction qui nous permettent d'élaborer bien plus facilement, depuis deux ans maintenant, les rapport ou PV des sous-commissions.

Merci de votre attention.

**Mme Monique Erard, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pas grand-chose à rajouter à ce que mon collègue, Président de la Commission, a raconté.

Merci.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a reçu ces comptes 2028 avec une certaine appréhension. Cette retenue est dictée surtout par l'ampleur du déficit structurel de la Ville qui est réellement apparu au grand jour en 2015. Alors non le résultat n'est pas bon. Le déficit structurel et économique à CHF 11'600'000.- ne peut réjouir personne.

Toutefois, il est important de relever que le Conseil communal a correctement travaillé. Il a réussi à baisser encore un peu les charges autant au regard des comptes de l'année dernière que du budget prévu, et ceci dans une fourchette de l'ordre de CHF 800'000.-. Les charges de personnel, charges dynamiques par excellence, sont bien maîtrisées. Les charges liées aux biens, services et marchandises sont en retrait, là aussi tant par rapport au budget qu'aux comptes 2017. Avec une amélioration de la fiscalité encore timorée, alors que l'industrie régionale traverse une période de conjoncture positive, nous considérons qu'il est dommage que les efforts fournis par l'ensemble de l'administration et supportés par la population courageuse porte des fruits bien maigres et dont on aurait pu attendre plus. Il est néanmoins à remarquer un net progrès au groupe des recettes, des prestations de services et taxes administratives.

Il est quand même troublant de faire le constat que les chiffres finals présentés aux comptes apparaissent nettement moins moches, voire même franchement souriants l'année dernière, grâce à des événements exceptionnels qui se suivent maintenant depuis deux ans. Ces coups de théâtre sont certes une opportunité inouïe pour la présentation du bilan annuelle, mais qui ne se reproduiront pas indéfiniment, c'est le sens-même du mot exceptionnel. Nonobstant, il est totalement exclu de compter sur ce type d'opération pour maintenir les caisses de la Ville à flot. On a eu de la chance une fois, on a eu de la chance deux fois, il serait illusoire d'en imaginer une troisième. Il est par conséquent appréciable qu'aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'ait dû intervenir cette année ; au budget, il avait été prévu une ponction de CHF 10 millions.

Les comptes 2018 de la Ville présentent toujours à notre sens une dépendance regrettable aux recette aléatoires et fluctuantes comme le dividende Viteos ou les amendes des taxes de la Sécurité publique. De même, les comptes de la Communes sont encore également trop tributaire de certaines charges qui peuvent s'avérer mouvantes comme les sables du même nom et dans lesquelles on s'enlise, on s'engluie et on risque d'y laisser sa peau.

Nous pensons, au groupe UDC, que le déficit structurel doit être résorbé sans attendre, ni compter sur une embellie conjoncturelle hypothétique et temporaire. Dans un autre registre, les investissements nous semblent trop peu utilisés en comparaison du budget.

Avant d'arriver à la conclusion, je reprendrais peut-être les paroles du président de la Commissions financière qui dit que l'utilisation du fonds de

réserve pour Prévoyance.ne, selon ce qui a été fait, n'avait aucune incidence sur les chiffres. Il y a quand même un détail, qui pour moi à une certaine importance, c'est que de la manière dont le Conseil d'Etat aurait voulu que ça se passe, on sait que c'est en porte-à-faux avec les recommandations des centres d'audit reconnus, qui préconisent évidemment autre chose. Le problème c'est que si on faisait exactement comme l'avait préconisé le Conseil d'Etat, on se retrouverait dans une situation où, sur la dernière ligne du bilan, il apparaîtrait une petite remarque, notamment de PricewaterhouseCoopers ou d'un autre – ça n'a pas beaucoup d'importance – mais qui fait que pour les sociétés qui émettent les emprunts et qui permettent peut-être à la Ville de pouvoir emprunter, le taux n'aurait pas été le même. Et moi je pense que ça a quand même une certaine importance et ça vaut la peine de le dire.

Alors, pour ces comptes, qui quand même sont mauvais mais acceptables dans le sens où notre exécutif a fait juste en dépit d'une situation de départ assez pourrie, le groupe UDC ne tient pas – et ça je tiens à le dire – à prolonger inutilement une séance et s'abstiendra donc de poser des questions lors de la revue de détail. Il considère que le travail a été parfaitement effectué lors de l'examen en Commission financière. Donc, en conséquence, il acceptera les comptes 2018 et votera l'arrêté d'approbation y relatif.

Je vous remercie.

**M. Cédric Haldimann, PLR :** C'est de nouveau moi. Je prends un malin plaisir d'intervenir deux fois, parce que ce sera bientôt plus que "Alain".

## **RIRES**

Donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris attentivement connaissance des comptes 2018 de La Ville de La Chaux-de-Fonds et de ses rapports annexes. L'inquiétude est le mot résumant le sentiment du groupe PLR à la lecture du résultat 2018, tout comme cela avait été le cas lors de l'élaboration du budget 2018 et de la présentation des comptes des exercices précédents. Nous ne sommes pas inquiets de la tenue des comptes, ni du respect des budgets par les différents services, loin de là. Nous tenons d'ailleurs à remercier vivement l'ensemble des collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre administration et à la restructuration de cette dernière. Un travail qui sera synonyme d'un avenir plus serein.

Néanmoins, nous sommes très inquiets de voir que le résultat 2018 n'est pas meilleur que le précédent. Si nous ne comptons pas le revenu "extraordinaire" d'impôt sur les gains en loterie, le résultat est même moins

bon encore. Il est donc nécessaire de continuer les efforts. Premièrement, dans la restructuration de l'administration, en recherchant l'efficience et non plus la quantité de services fournis, et deuxièmement dans les économies encore réalisables, par la fusion de services certainement. Les économies sont encore bien réelles, elles s'échelonneront dans le temps. Nous devons donc savoir saisir les opportunités quand elles se présenteront.

Le déficit économique 2018 se monte à CHF 11.6 millions. L'embellie de la conjoncture, la recherche de nouvelles entreprises, l'agrandissement de celles existantes, l'implantation de start-up soutenue par les autorités, ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants vivement souhaitée ne suffiront pas à couvrir ce déficit à moyen terme. Il est donc nécessaire de continuer le travail, certes difficile et astreignant, de restructuration, parallèlement au travail d'amélioration de notre attractivité bien sûr.

Comme chaque année, le groupe PLR souhaite revenir sur la structure préoccupante des contribuables, dont il faut prêter une attention toute particulière. Cette année, les tableaux relatant les deltas entre les arrivées et les départs ne figurent malheureusement pas dans le rapport de gestion. Nous nous sommes néanmoins permis d'analyser nous-même l'évolution de la structure des contribuables en Ville de La Chaux-de-Fonds, nous appuyant sur le rapport de gestion 2018 et celui de 2017. Nous constatons que le nombre de citoyens à forte capacité contributive continue de diminuer. Ce constat n'est pas rassurant lorsque l'on voit, année après année, un déficit sans amélioration significative. Sachant que les contribuables des catégories de revenu imposable de CHF 100'000.- et plus représentent seulement 6% de tous les contribuables et qu'ils amènent près de 34% des impôts, un départ non remplacé représente une perte importante. Cette catégorie s'est vue perdre 79 contribuables entre les deux exercices.

Le résultat prend la même forme lorsque l'on se penche sur les fortunes. Le but ultime doit être de pouvoir renouveler ces catégories par l'attractivité de notre Commune, ceci afin de sortir de cette tendance négative. Nous rappelons encore une fois, comme nous l'avons fait les années précédentes, qu'il ne peut pas y avoir de solidarité fiscale s'il n'y a pas de masse fiscale à se répartir. Seule une structure de contribuables plus saine financièrement et l'arrivée de nouveau habitants permettront à la Ville de La Chaux-de-Fonds de continuer d'offrir une palette de prestation, digne d'un centre urbain tel que le nôtre.

Un deuxième élément sera déterminant pour l'avenir de notre Métropole. Il s'agit de la reconnaissance de la part de l'Etat des surcharges des communes en altitude. Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, nous soutenons donc fermement le Conseil communal dans son travail de négociation avec le Conseil d'Etat, afin que les millions versés par la

Confédération par la péréquation intercantonale soient redistribués à qui de droit.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal qui a fait preuve une nouvelle fois de rigueur dans la tenue du budget pour l'exercice 2018. La transparence dans laquelle les comptes sont présentés à notre Autorité doit être relevée de manière positive. Elle permet une appréciation claire de la situation financière difficile dans laquelle notre Ville se trouve actuellement. Cette prise de conscience affirmée du Conseil communal est rassurante.

Un dernier mot concernant les investissements effectués – ou plutôt non effectués – le groupe PLR regrette chaque investissement prévu non réalisé. Bien que certains d'entre eux soient des investissements autofinancés qui dépendent d'entreprises partenaires, nous devons nous engager, en tant que collectivité publique, à les réaliser. Ces derniers, souvent directement liés à notre patrimoine, ne font que repousser des travaux nécessaires d'entretien. Les repousser nous expose à de gros travaux, non prévus, pouvant affecter le fonctionnement de notre Commune.

Bien qu'avec un résultat très inquiétant, les comptes 2018 ont été tenus avec rigueur, respectant le budget validé par notre Autorité, et dans ce sens, le groupe PLR acceptera les compte 2018 tels que présentés ce soir dans cet hémicycle.

Merci de votre attention.

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance des Comptes 2018 et des différents documents y relatifs et en remercie ses auteurs.

Le déficit de la Ville se monte à un peu plus de CHF 2,1 millions pour l'année 2018 alors que le budget prévoyait un déficit d'environ CHF 15 millions avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. De prime abord, ce résultat a de quoi nous réjouir car il montre une certaine maîtrise financière sur cet exercice mais en y regardant de plus près ce résultat cache une réalité plus sombre qu'il n'y paraît.

Les principaux motifs d'amélioration consistent en des événements extraordinaires : les bénéfices sur les ventes d'immeubles pour CHF 1,4 million, qui sont en réalité un appauvrissement durable de notre patrimoine, ce que nous combattons, l'amnistie fiscale pour récupérer les montants dus par les contribuables de notre Ville pour CHF 1,8 million, la réévaluation à la hausse de la participation Viteos, une nouvelle fois, pour CHF 6,3 millions.

Les recettes fiscales des personnes physiques augmentent malgré le transfert au Canton d'un nouveau point d'impôt. Les recettes des personnes morales également mais de manière moins forte qu'escomptée. La dissolution de réserves et de provisions permet d'accroître notre fortune

et de repousser le seuil fatidique de CHF 40 millions et nous donne une marge de manœuvre bienvenue pour trouver des solutions.

Le Conseil communal distingue le résultat effectif du résultat économique qui se monte à plus de CHF 11 millions de déficit selon le lui. Si nous ne contestons pas que des événements exceptionnels modifient les comptes de manière unique, nous ne partageons pas totalement la manière de considérer les résultats de Viteos. Héritiers des Services Industriels de la Ville, les résultats, bon ou mauvais, doivent à nos yeux figurer dans le résultat économique de la Ville et non pas dans les événements exceptionnels pour refléter au mieux la situation. En tenant compte de l'emprunt DEPFA, qui ne figure pas non plus dans le résultat final, nous arriverions à un déficit structurel de l'ordre de CHF 8 millions.

Malgré ce désaccord, la situation de notre Ville n'est pas réjouissante. Elle l'est d'autant moins que les réformes cantonales nous promettent, une nouvelle fois, des baisses de recettes importantes. Les effets, encore difficiles à mesurer, nous font craindre des heures pénibles. Ce fait pourrait toutefois être contrecarré si certains dossiers étaient réglés de manière équitable et juste ces prochaines années. Pour cela il faudra lutter pour faire connaître et comprendre les réels problèmes que nous traversons.

Tout d'abord, des injustices existent au niveau de la répartition de la péréquation intercantonale. Les communes qui font bénéficier notre Canton de cette manne fédérale ne récupèrent pas ce financement, ce qui pour le POP s'apparente à du vol et à une injustice crasse. Les critères d'altitude, pour les communes se situant à plus de 800m, ne sont pas répercutés sur notre Ville. Cela devrait permettre d'obtenir CHF 13 millions supplémentaires sur les CHF 21 millions de compensation de surcharge géotopographique. Sans les Montagnes, le Val-de-Travers et quelques autres communes, le Canton ne toucherait rien du tout, voire devrait contribuer à la péréquation intercantonale. Des compensations pour charges sociodémographiques devraient également survenir pour reconnaître les frais supplémentaires occasionnés par une certaine fragilité de notre population. Il faut que ces réalités et ces injustices soient prises en considération au niveau cantonal.

Un autre statut à faire valider réellement est celui de commune créatrice de richesses. Nous créons de l'emploi, mais cela ne nous rapportent que trop peu, voire même cela nous coûte. L'impôt des frontaliers est ridiculement bas, à peine plus de 3,38% pour la Commune. Mais c'est encore bien mieux que l'impôt des habitants des autres communes du Canton qui ne nous rapporte rien directement alors que nous fournissons aux autres communes plus de 2400 emplois en plus qu'elles nous en fournissent. Les déséquilibres sur ce point sont énormes. Les impôts que rapporteraient ces emplois supplémentaires sont estimés à CHF 28 millions par année, de quoi nous permettre de mener une politique digne de notre Ville en termes d'investissements et de ressources

humaines. Rappelons que la Ville de Neuchâtel investit comme jamais et possède une bien plus grande administration.

Il faut instaurer un mécanisme de répartition de l'impôt entre lieu de travail et lieu de résidence. Ce sont les discussions à mener au plus vite pour s'adapter à une situation qui ne correspond plus aux évolutions de notre société bien plus mobile qu'à une époque. Sans cela nous ne nous en sortirons jamais !

La situation actuelle favorise les plus riches qui peuvent se loger en dehors des villes dans de grandes villas, dans les communes à taux fiscal bas. Les écarts de richesse se creusent année après année, y compris dans notre Canton. Nous n'avons jamais eu autant de millionnaires ! Ce système est injuste, il est créateur d'incompréhension, d'aberrations écologiques et de colères sociales qui nous pendent au nez.

C'est avec le constat que notre Ville a fait le travail en menant une politique d'austérité censée répondre à une crise économique passagère – qui correspond en réalité à une organisation structurelle qui nous péjore fortement – que le POP refusera toutes nouvelles mesures d'austérité.

La Ville subit une politique d'austérité depuis cinq années au détriment de notre patrimoine que nous bradons ou que nous ne parvenons plus à entretenir correctement et au détriment des services publics ! Les employés de la Ville sont pressés comme des citrons dans tous les services. Il suffit de lire le rapport de gestion 2018 pour constater que, sans les stagiaires, sans les civilistes et sans les réfugiés, notre Ville n'arriverait même plus à assurer le service minimal.

Les absences maladie augmentent à tous les niveaux ce qui est la démonstration de l'usure du personnel de la Ville. Le manque de personnel est flagrant dans de nombreux services, mettant en péril la santé de celles et ceux qui ont le courage de continuer à travailler dans des conditions difficiles. Nous les remercions toutes et tous. Il est urgent d'arrêter cette politique qui nous pénalise. Nous n'arrivons plus à réaliser les investissements prévus, nous ne pouvons plus effectuer des tâches profitables à la collectivité et les projets sont de plus en plus difficiles. On en a encore eu la confirmation avec l'aveu du Conseil communal que réaliser l'étude demandée par une motion, pourtant primordiale, devenait très compliquée pour la Ville, posant par la même de sérieuses questions sur ce que cela signifie d'un point de vue démocratique.

Nous clamons haut et fort qu'il faut que nous arrêtions de nous saborder nous-mêmes. Les efforts consentis par la Ville, par ses habitants et par ses employés ont été nombreux. Nous soulignons encore l'importance de soutenir les associations et toutes les structures qui donnent vie à notre Ville. Elles ont, elles aussi, subi les effets de la politique d'austérité alors qu'elles se dépensent sans compter. Elles coûtent peu et rapportent beaucoup à tous niveaux. Il s'agit d'être attentif à

ne pas les fragiliser davantage et à prendre soin de leur développement, ce à quoi nous veillerons.

Pour conclure, nous nous réjouissons évidemment de la bonne tenue des comptes et de l'amélioration du déficit. Cependant, l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi et à terme c'est l'attractivité de la Ville qui sera compromise. Il faut sortir de cette spirale au plus vite, de manière réfléchie, pour se tourner vers l'avenir. Le Canton, mais également la Confédération, doivent prendre leurs responsabilités !

Nous remercions le Conseil communal pour le travail effectué, particulièrement dans les dossiers cantonaux. Nos pensées vont également aux habitantes et habitants de notre belle Ville ainsi qu'à l'ensemble des employés communaux que nous remercions vivement.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera les comptes 2018 et reviendra avec des propositions le moment venu.

Je vous remercie de votre attention

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous préviens d'emblée : l'intervention du groupe socialiste ne va pas s'attarder sur les différentes opérations comptables qui ont occupé la Ville et le Service des communes, notamment concernant la provision Prévoyance ou la limitation de la réserve de politique conjoncturelle, et ce même si elles font s'éloigner le spectre du déclenchement des mécanismes de la loi sur les finances qui pourraient être fatales à notre Ville.

Non, notre intervention va se focaliser sur le résultat et tout ce qu'il implique. Ainsi les comptes 2018, présentés sous leur forme ordinaire, affichent un déficit de CHF 2,143 millions, à savoir une amélioration de CHF 3,6 millions par rapport au budget. Si l'effort est réel, il ne faut pas occulter que cette apparente marche vers l'équilibre budgétaire doit être nuancée par le résultat économique. Ce résultat nous est présenté ici avec une certaine transparence, épuré des opérations extraordinaires, ce qui, il me semble, est relativement inédit pour une Collectivité.

Bien que sa composition soit parfois sujette à débat avec le Conseil communal en Commission financière, cette manière de faire a le mérite de nous présenter les choses comme elles sont et non pas comme nous souhaiterions qu'elles soient. Nous tenons donc à remercier le Conseil communal pour cet effort. Il nous donne les clés de lecture pour choisir en toute conscience même si, à notre sens, ces choix doivent reposer sur bien plus que l'objectif de retrouver l'équilibre.

En effet, si le résultat économique demeure important, CHF 11,6 millions, il affiche un résultat amélioré de CHF 5,8 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cette évolution ne doit occulter ni le prix des efforts qui ont dû être consentis pour réduire les charges, ni les difficultés réelles auxquelles reste confrontée notre Cité.

Les rapports de sous-commission et le rapport de gestion sont en ce sens tout à fait clairs et nous montrent aussi les limites de l'exercice, répété, des restrictions budgétaires, car derrière les chiffres qui nous sont soumis ce soir, il y a une réalité, la réalité d'une administration et de collaboratrices et collaborateurs qui doivent continuer à prodiguer les tâches essentielles attendues de la part d'une Collectivité publique. Des tâches d'autant plus importantes lorsqu'on prétend vouloir assumer le rôle de ville, des tâches d'autant plus importantes lorsqu'on prétend vouloir conserver nos habitants et en attirer de nouveaux. J'y reviendrai.

Nous l'avions déjà exprimé l'année dernière ainsi que lors du budget, mais nos inquiétudes à ce propos sont loin de s'être dissipées. N'oublions pas que la principale ressource d'une collectivité, en parallèle, voire même avant même ses finances, ce sont les gens qui la font vivre. Ils et elles méritent notre reconnaissance et une attention particulière sur leurs conditions de travail. Une administration, donc, qui doit vivre au rythme d'un régime minceur. Attention cependant aux effets pervers des régimes car entre retrouver la santé et souffrir de malnutrition irréversible, il n'y a qu'un pas. Cela vaut tant pour les charges que pour les investissements qui, soyons clairs, ont été réellement réduits à leur portion minimale en 2018, laissant présager certainement un rattrapage nécessaire à futur.

Alors, me direz-vous, comment fait-on lorsqu'on se trouve dans une situation financière aussi préoccupante, que celle-ci va encore subir des dégradations générées par les décisions prises au niveau cantonal, et que parallèlement on ne peut plus mener de programmes d'économie significatifs sans définitivement mettre en danger de mort notre Collectivité ?

Lorsqu'une entreprise se retrouve en grande difficulté, elle peut soit se mettre en faillite, soit vendre à un tiers ou fusionner, soit redimensionner son appareil de production afin qu'il corresponde au volume de commandes soit, enfin, élargir ses parts de marché pour capter de nouveaux consommateurs. Même si au parti socialiste nous réfutons qu'une collectivité puisse être strictement gérée comme une entreprise, les choix à faire de part et d'autre sont relativement proches en cas de difficultés financières. Mais à notre sens, il n'y a qu'une seule voie possible en l'état. Je ne vais pas m'attarder ni sur la faillite, qui n'est pas improbable mais qui serait catastrophique pour une Ville de notre taille, ni sur la fusion qui est une voie assurément que nous devons reprendre avec nos voisins mais qui n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat.

Nous restent le redimensionnement ou l'élargissement. Je l'ai dit tout à l'heure, les prochaines restrictions ne pourrions se faire sans casse. Notre Ville devrait donc être amenée à faire des choix pour réduire drastiquement l'offre de ses services. Le corolaire à cela : la perte progressive de notre statut de Ville, bien plus problématique que la perte de notre rang de troisième Ville de Suisse romande. À terme, c'est l'existence même de La

Chaux-de-Fonds qui est en jeu. Notre Ville n'est pas construite comme un village, elle n'a pas le charme bucolique d'un village. La Chaux-de-Fonds est une urbaine voulue et construite comme telle depuis l'incendie qui a changé son visage.

Nier son identité c'est risquer sa vie à terme. Nous reste donc une seule solution, capter de nouvelles recettes. Je vous rassure, nous n'allons pas vous proposer ici une hausse fiscale, nous savons entendre la population lorsqu'elle s'exprime. Il reste donc deux options : travailler sur les flux à l'intérieur du Canton et attirer de nouveaux habitants. Concernant les flux, la situation ne va pas s'améliorer pour nous dans l'immédiat, elle va même encore se péjorer et renforcer notre problème de recettes. Le Conseil communal et certains députés ont été très actifs, ils sont parvenus à atténuer un tant soit peu les impacts et nous les en remercions. Il s'agira maintenant d'être tout aussi actifs dans les prochains dossiers de péréquation encore ouverts, je pense notamment évidemment à la répartition des charges géotopographiques. Il nous reste donc les nouveaux habitants !

Chers collègues, nous avons un réel problème. En 2018, notre seule Commune a perdu 692 habitants, ce qui totalise 60% de la perte de population qu'a subie l'ensemble du Canton l'année dernière. Évidemment, ce chiffre doit être relativisé quant à ses causes, une grande partie de ces habitants, étant en fait des personnes d'origine étrangère qui, pour des raisons diverses, on fait le choix de rentrer dans leur pays. Il n'en demeure pas moins que cela a une conséquence en matière fiscale et que par ailleurs cela pose de réelles questions sur l'attractivité de notre Cité.

Aujourd'hui, il devient plus qu'urgent de mettre sur pied un véritable plan d'attractivité qui puisse se mettre en lien avec la démarche entreprise au niveau cantonal. La Ville doit mettre en avant les très nombreux atouts et les milliers d'activités qui s'y déploient grâce notamment à la force de ses habitants. Elle doit continuer à se développer et donc impérativement renforcer les investissements pour offrir un espace public de qualité. Elle doit soutenir une activité culturelle et continuer de soigner son patrimoine, qui sont aujourd'hui pratiquement les seuls vecteurs de communication positive qui font rayonner la Ville loin à la ronde. Elle doit se vendre, se vendre à de nouveaux potentiels habitants, mais aussi à de nouveaux potentiels acteurs économiques. Créer une nouvelle spirale de dynamique positive cela demande du temps, cela demande aussi de l'investissement.

Je boucle ainsi la boucle pour affirmer que le groupe socialiste ne croit pas en une stratégie financière qui ne viserait que l'atteinte d'un équilibre à court terme. Le groupe socialiste croit en une stratégie financière qui permet de construire l'avenir que nous laisserons en héritage à nos enfants et à des investissements qui à terme nous permettront bel et bien de retrouver une situation financière assainie.

Vous l'aurez compris, c'est avec une attention soutenue, face aux défis qui se présentent à nous dans l'immédiat, que le groupe socialiste acceptera les comptes 2018. Il souhaite remercier l'ensemble du Conseil communal et de l'administration pour le travail difficile, fourni au quotidien, et en appelle à tous les membres de notre autorité à unir ses forces pour assurer un avenir à notre Cité.

**Mme Monique Erard, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, nous tenons à adresser nos remerciements aux Conseillères communales et aux Conseillers Communaux, mais aussi et surtout à l'ensemble du personnel communal pour les efforts constants et importants qui ont été réalisés dans le but de tenir le budget, aussi serré soit-il, mais aussi et surtout dans l'optique de remplir sa mission au mieux, à savoir : se mettre au service de la population de notre Ville.

Les Verts ont ressenti quand même un certain soulagement à la lecture du résultat des comptes 2018 car, bien que déficitaire de plus de CHF 2 millions, il n'a pas été nécessaire de prélever dans la réserve de politique conjoncturelle pour parvenir à ce résultat alors que CHF 15 millions de déficit étaient prévus par le budget !

Si de bonnes surprises, des événements qualifiés d'extraordinaires, sont venus atténuer le déséquilibre de nos comptes - comme d'habitude, serions-nous tentés de dire – les recettes fiscales peinent encore à retrouver des couleurs, comme d'habitude également. Hélas, le sursaut reste encore très très timide.

Ce résultat nous confirme, et il faut le répéter, que notre administration n'est pas si gourmande. C'est surtout d'un manque de recettes que souffre notre Ville. Comment pallier à cela ? Maintenir notre population, attirer de nouveaux contribuables, inciter les pendulaires à s'installer ici, tel doit devenir une de nos préoccupations. Il faut faire envie, se démarquer, peut-être avec des aménagements de quartiers dits écologiques, peut-être des espaces libérés de tous véhicules. Il nous faut réinventer l'image de notre Ville, la rendre encore plus agréable à vivre, en être fiers et le faire savoir !

Nous adressons encore une fois nos remerciements au Conseil communal ainsi qu'à toutes les employées et tous les employés de la Commune qui ont à nouveau œuvré afin que le résultat de cet exercice ne soit pas aussi catastrophique qu'attendu, car gardons à l'esprit que, derrière les colonnes de chiffres, il y a des personnes qui prennent à cœur de maintenir une certaine qualité de service malgré les exigences financières qui impliquent de faire toujours aussi bien mais avec toujours moins.

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, un grand merci à tous les groupes pour l'acceptation des comptes 2018 et pour la qualité de vos interventions. Finalement, je crois que, aussi au travers de mon intervention, vous allez voir que nous visons tous le même objectif, nous avons tous les mêmes préoccupations, et nous allons trouver des solutions.

Bien que la presse ait déjà communiqué quelques informations relatives aux comptes 2018, je vais revenir sur quelques points essentiels que nous devons partager dans cet hémicycle. Les comptes sont malheureusement toujours déficitaires. Le résultat économique est de CHF 11,6 millions. C'est mieux que les comptes 2017 de CHF 800'000.- et mieux que le budget 2018 de CHF 5'800'000.-, mais ce résultat ne satisfait personne. Que se passe-t-il donc ?

Au niveau des économies, nous arrivons gentiment au bout des coupes possibles. La problématique se situe au niveau de nos recettes. Pour les augmenter, nous devons rapidement augmenter la population de la Commune. Nous en avons perdu beaucoup. Des familles de Portugais sont rentrées au pays et le nombre de pendulaires et de frontaliers est important. Autant dans le Canton que dans notre Ville, le nombre d'habitants doit absolument augmenter. Il faut donc trouver des solutions pour diminuer le nombre de pendulaires ou se faire rétribuer pour les postes de travail disponibles en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Comme vous l'avez lu dans le rapport au Conseil général traité en mars, le déficit en nombre de pendulaires est d'au moins 2'500 personnes et les frontaliers ne cessent d'augmenter puisque son nombre atteint 5'330 personnes en avril 2019.

Diverses démarches sont en cours. Le Conseil communal s'engage fermement à faire reconnaître le rôle de pôle économique que joue La Chaux-de-Fonds, ceci au profit de nombreuses communes et du Canton lui-même. Des rencontres avec les dirigeants de grandes entreprises de la place ont débuté afin de les sensibiliser à la problématique des frontaliers et des pendulaires, en leur expliquant quelles sont les démarches à entreprendre s'ils souhaitent s'établir à La Chaux-de-Fonds.

Nos points forts doivent être mis en valeur, tels que la culture et la qualité de vie, la simplicité de se rendre dans des commerces très proches ou d'avoir des écoles dans tous les quartiers, afin de retrouver au plus vite une population proche de 40'000 habitants.

Un autre dossier important en chantier concerne les CHF 21 millions que le Canton reçoit chaque année de la Confédération au titre de compensation pour surcharge géotopographique, afin d'aider les communes se situant en dessus de 800 mètres d'altitude. Le Canton ne redistribue pas ce montant aux communes ; celles-ci assument seules les surcharges de coût en lien avec l'altitude. La Ville de La Chaux-de-Fonds

entend faire valoir ses droits et ceux de toutes les communes des Montagnes. Si ces deux sujets aboutissent favorablement, l'équilibre des comptes pourra à nouveau être assuré pour la Métropole horlogère, qui jouera dès lors à nouveau pleinement son rôle de moteur pour l'ensemble du Canton.

En ce qui concerne le bouclage des comptes 2018, je ne m'étendrai pas sur les raisons des variations par rapport au budget qui sont largement commentées dans le rapport du Conseil communal. Comme vous avez pu le constater, nous sommes toujours proches du budget, voire même meilleurs grâce aux efforts des collaboratrices et collaborateurs de la Ville.

Enfin, j'aimerais rappeler que le résultat final, soit un déficit de CHF 2,1 millions, a été possible grâce à des événements tout à fait exceptionnels, notamment la valorisation des actions de Viteos qui prend l'ascenseur.

Au niveau du bilan, des changements importants ont été apportés suite à des décisions prises par l'Etat que nous devons appliquer. Il s'agit de la suppression de la provision pour Prévoyance.ne et de la dissolution de la réserve de politique conjoncturelle. Ceci a un impact sur le montant du compte d'excédent du bilan, soit notre compte de fortune, qui s'élève aujourd'hui à CHF 138,4 millions.

En conclusion, le Conseil communal tient à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs dans leurs efforts à ne pas gaspiller les deniers publics et de leur professionnalisme, dans chacun dans leur domaine.

Maintenant je vais reprendre un peu ce que vous avez dit. Quand Monsieur Chantraine parle de coup de théâtre pour arriver à un résultat de CHF 2,1 million, ce n'est pas un coup de théâtre, c'est quand même des choses tout à fait concrètes. On n'a rien manipulé, on a appliqué les règles, et voilà, on améliore nettement notre résultat.

Quant à Monsieur Gressot, qui conteste le montant de réévaluation des valeurs de participation de Viteos dans des éléments exceptionnels, personnellement je suis vraiment convaincue que c'est la bonne façon de faire. Le dividende de Viteos apparaît dans les résultats normaux de la Ville – le dividende c'est vraiment de l'argent que nous recevons et fait partie de nos recettes, comme les impôts – par contre des écritures comptables qui viennent simplement améliorer le bilan et qui se traduisent par une amélioration du résultat, ce sont des événements quand même tout à fait exceptionnels. Et d'ailleurs, on a déjà appris que, pour 2019, ça allait se passer autrement pour Viteos. Donc, nous sommes tout à fait dépendants de ces résultats, nous ne pouvons pas intervenir – c'est Viteos qui gère – et on peut juste prendre acte de fluctuation de valeur de leur bilan. Donc ça me paraît quand même très sein de continuer de faire apparaître ces plus-values ou moins-values, parce qu'il peut aussi y en avoir, dans des valeurs hors exploitation exceptionnelles.

Maintenant, vous dites qu'il faut répartir les recettes en fonction de l'emploi et de l'habitation. On en est convaincus ! Comment faire pour cet objectif ? Et c'est vrai que c'est un changement de société – les gens ne déménagent pas à chaque fois qu'ils changent d'emploi – et finalement nos lois ne suivent pas l'évolution des habitudes de la population. Donc, il faut qu'on y travaille. Aujourd'hui, on n'a pas encore trouvé la solution mais je crois qu'on est tous convaincus, il faut que cela change !

Vous dites que parfois on a bradé notre patrimoine pour améliorer les comptes. Je ne crois pas qu'on ait fait ça. À chaque fois qu'on a vendu des bâtiments ou des terrains, c'était dans un objectif précis, c'était pour la réalisation d'une autre activité, mais on n'a pas vendu juste pour vendre. C'était toujours en lien avec un projet et on n'a jamais vendu des choses qui servaient à la Ville dans son activité courante. Donc nous n'avons rien bradé à mon sens.

Enfin, vous êtes intervenus au niveau des absences maladie. Eh bien, si vous regardez un peu dans le détail le rapport de gestion, les taux d'absentéisme augmentent quelque peu, c'est vrai. Ils augmentent dans tous les entreprises. Chez nous, ils ont particulièrement augmenté en fonction d'absences longue durée, mais des absences longue durée pour des maladies graves, non pas, comme on peut l'imaginer forcément, des burnouts. On a passablement de cas de maladies graves, de longue durée, de plus de 180 jours, et il suffit d'avoir quelques personnes avec des salaires relativement importants et ça modifie complètement le taux d'absentéisme maladie. Mais c'est vrai que d'une manière générale, dans toutes les entreprises, dans toutes les administrations, le taux d'absentéisme a tendance à augmenter. On est en train de rediscuter les conditions d'assurance justement pour ce type de couverture et notre conseiller en assurance nous explique que c'est une problématique vraiment générale de notre société. Donc ça a un coût.

Pour Madame Locatelli, la fusion, oui. La fusion, il faudra qu'on y arrive un jour, mais il faut trouver des partenaires...

## **RIRES**

C'est encore un peu difficile mais on voit quand même qu'il y a une certaine ouverture et un jour on y arrivera. Quand ? Je ne sais pas. Peut-être dans 10 ans, peut-être plus vite, ça dépendra. Des fois, il suffit de quelque chose pour que les choses évoluent mais le Conseil communal en est convaincu et y est favorable.

Les nouvelles recettes ? Eh bien, voilà, je vous ai dit.

Plan d'attractivité ? Le Conseil communal a mis en place un groupe de travail qui s'active pour trouver des solutions et probablement qu'on viendra devant le Conseil général avec des demandes de crédit, parce qu'on ne peut pas mettre en place tout un système d'attractivité à coût

zéro. Donc on espère que, d'ici l'automne ou la fin de l'année, on viendra avec quelque chose devant vous qui puisse marquer le début de quelque chose pour notre Ville.

Pour Madame Erard, améliorer l'image de la Ville, ça va avec. Aussi les Chaux-de-Fonniers doivent parler positivement de leur Ville, être fiers de leur Ville. On espère que d'ici la fin du mois de juin, tout le monde sera vraiment très fier de sa Ville et saura bien que nous fêtons le 10<sup>e</sup> de notre Urbanisme horloger et que ce n'est pas quelque chose d'inconnu pour notre population, mais que tout le monde partagera cet évènement. Et ça contribue aussi évidemment à faire parler de nous dans toute la Suisse et, on l'espère, à inciter des gens à venir habiter chez nous.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à toutes vos questions et, si ce n'est pas le cas, vous me le rappellerez.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pensais expliquer à Madame la Conseillère communale que en français "coup de théâtre" ne signifie absolument pas manipulation, mais situation à laquelle on ne s'attendait pas. En l'occurrence, je crois que je vais y renoncer. Merci.

## **RIRES**

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que sur Viteos on n'arrivera pas à se mettre d'accord. Quand je parle de bradage, je pense notamment à certains prix de vente et je pense aussi que certains objets ont été vendus parce qu'on ne pouvait pas les valoriser nous, parce qu'on n'avait plus de finances à ce niveau-là. Il y a plusieurs objets auxquels on pourrait penser.

Concernant les maladies longues durée, certes ce ne sont peut-être pas que des burnouts, mais une maladie peut aussi survenir suite à une usure et ça peut déboucher sur des cancers, des maladies comme cela. C'est aussi dû à une surcharge professionnelle. Ça peut l'être en tout cas.

Par rapport à la taxation entre le lieu de travail et l'habitation, je ne dis absolument pas que c'est que du ressort de la Ville. C'est quelque chose qu'il faut empoigner au niveau cantonal et au niveau fédéral, c'est évident.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que je donne encore la parole à quelqu'un ? Je crois qu'on peut clore la discussion général et donc nous pouvons passer à la discussion de détail et le traitement des interpellations.

La discussion se fera chapitre et les réponses aux questions et interpellations seront données à la fin du chacun de ceux-ci. Je vous invite donc à ouvrir le Grand livre des comptes 2018 à la page 45.

## **Administration générale**

### **100 – Conseil général**

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce ne sont pas des questions, ce sont simplement des remarques. La première remarque c'est pour dire que nous apprécierions d'avoir les textes des interpellations encore en suspens lors des comptes, pour qu'on puisse savoir de quoi on parle. La deuxième remarque c'est pour revenir encore un petit coup sur le fait que lorsqu'on nous distribue les photocopies et qu'il y a plusieurs interventions, ce serait bien si on pouvait nous les faire recto-verso afin d'économiser du papier.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour l'interpellation interpartis, ce n'est pas au 100 que vous comptiez traiter la question ?

**M. Alain Vaucher, Président :** Oui excusez-moi, merci beaucoup, mais je pensais qu'on aillait au bout de l'administration générale pour la traiter, voilà pourquoi je n'en ai pas fait mention. Mais on va reprendre au et je vais proposer à l'interpellateur de développer. Par contre, la réponse se fera à la fin du chapitre, ça me paraît nettement plus logique effectivement.

---

### **Interpellation urgente planification hospitalière**

*Lors de la dernière séance de notre Conseil général, une interpellation Interpartis a été posée et le Conseil communal nous y a répondu de façon succincte, ne pouvant en dire plus. Si ceci n'était pas de nature à rassurer pleinement les interpellateurs et la population, on a surtout compris que le Conseil d'Etat souhaitait travailler dans l'ombre, en imposant à tous une confidentialité opaque qui bride la communication et participe à cultiver la crainte et l'incompréhension.*

*Depuis cette séance, le dossier a évolué. Il y a eu la réponse du Conseil d'Etat à une question du Parlement cantonal, et l'Exécutif a publié, par communiqué de presse, son intention de constituer le Conseil d'administration du futur réseau de santé cantonal, assorti d'un calendrier.*

*Cependant les déclarations de M. Kurth, tant dans la presse qu'au Grand Conseil, sont constamment empreintes de sous-entendus négatifs, de mises en garde alarmistes et de propos défaitistes qui laissent planer un*

doute sérieux quant aux intentions réelles du gouvernement et de l'institution hospitalière actuelle, d'aller franchement de l'avant.

*Il ressort des propos du Ministre de la santé, qu'il rencontre des difficultés avec les villes.*

*Puis il a parlé d'enlissement, laissant croire que celles-ci en étaient les seules responsables.*

*M. Kurth a ensuite insinué que les personnes que la Ville a proposées, ont été récusées par le Conseil d'État pour diverses "bonnes" raisons.*

*Nous n'avons aucun doute sur la pertinence du choix du Conseil communal. Dès lors, nous lui demandons de nous faire part de son analyse vis-à-vis de ce refus qui inquiète les signataires et de nous confirmer son intention de persister, quitte à imposer au Conseil d'Administration du RHNE, les personnalités compétentes qu'il a choisies. Celles-là même qui défendront, dans l'esprit de l'initiative et de la loi issue des travaux de la Commission Santé, les intérêts du site des Montagnes.*

*En outre, des garanties ont été données aux initiants, quand ils ont accepté un Conseil d'administration unique, qu'il serait paritaire quant aux intérêts respectifs du Littoral et des Montagnes. Merci donc de nous expliquer quelles actions votre Autorité peut entreprendre ces prochains jours afin que ce dossier avance rapidement, il en va de l'image de la Ville et du Canton, de la sécurité de leurs habitants et du maintien de certaines d'emplois.*

*Nous remercions le Conseil communal pour son attention et pour les réponses apportées.*

*Pour le groupe PLR  
Christophe Ummel*

*Pour le groupe UDC  
Marc Schafroth*

*Pour le groupe PS  
Patrick Jobin*

*Pour le groupe POP  
Julien Gressot*

*Pour le groupe des Verts  
Monique Erard*

---

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte déposé est clair. Nous ne désirons pas rajouter grand-chose avant l'intervention du Conseil communal, si ce n'est dire qu'une mauvaise impression générale a été ressentie par l'ensemble des chefs de groupe suite au Grand Conseil de la semaine passée, ou de la semaine d'avant, lors du traitement de la question sur le sujet de la planification hospitalière.

121 – Chancellerie

**Mme Rose Lièvre Assamoi, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors des votations du dimanche 19 mai 2019, il a été constaté qu'environ une quinzaine de bulletins de vote ont été détruits à cause de la boîte aux lettres de dépôt de bulletins qui ferme à 10h. Nous demandons au Conseil communal d'étudier ce problème, afin de trouver une solution pour éviter que cela ne se reproduise, soit en tenant compte de ce contenu jusqu'à la fermeture du bureau de vote à 12h. Cela pourra aussi permettre à augmenter le nombre de votants qui est de plus en plus faible.

Je vous remercie.

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc, compte tenu des deux remarques de Monsieur Schafroth, ce sera fait, puisque ces deux remarques sont extrêmement pertinentes. Alors ce sera fait lors d'une prochaine Conseil général, nous nous y engageons.

Maintenant, la réponse à l'interpellation interpartis. Le Conseil communal a toujours fait preuve, dans ce dossier, d'une fermeté et d'un engagement total, afin de faire respecter la volonté populaire. Nous remercions d'ailleurs le Conseil général de son plein et entier soutien que vous réitérez ce soir, en ayant aucun doute sur la pertinence du choix des candidats que nous avons proposés au Conseil d'Etat. Nous savons, il est vrai, également que nous avons fait preuve depuis plusieurs semaines d'une certaine retenue dans ce dossier, d'une certaine réserve, afin de laisser au départ le Commission santé faire son travail, et lui permettre de trouver un consensus acceptable, et ensuite de laisser au Conseil d'Etat quelques semaines afin de composer le futur Conseil d'administration.

Si la réponse que je vous ai faite lors de la dernière séance du Conseil général est succincte, c'est que nous avons encore espoir que cela se fasse non seulement rapidement mais également que nos propositions sont considérées avec le respect qu'on est en droit d'attendre du Conseil d'Etat à l'égard de notre Ville et du respect que la population est en droit d'attendre quant à la mise en œuvre de sa décision.

Depuis, les propos tenus par le Ministre de la santé, notamment en plenum au Grand Conseil – ce qui est rappelé dans l'interpellation – ont effectivement heurté notre Conseil, vous ont heurtés également, et surtout, je tiens à le dire ici, que l'un des deux candidats proposés par notre Autorité a été formellement suggéré par le Conseil d'Etat. Donc ce dernier se permet de critiquer, de remettre en cause publiquement nos choix alors que l'un des deux choix opérés l'a été sous la demande du Conseil d'Etat. Vous comprendrez donc notre incompréhension tant sur la forme que sur le fond.

Le Conseil communal est également plus que résolu à tout mettre en œuvre pour que les candidats que nous avons proposés soient nommés, parce que, comme vous l'avez très bien écrit dans l'interpellation, ce sont deux personnalités compétentes et deux personnalités engagées pour la défense de l'initiative.

L'acceptation du Conseil d'Etat de nos candidats est une des garanties indispensable que le Conseil d'Etat doit nous fournir afin de démontrer sa volonté de respecter le vote populaire et le vote du Grand Conseil. Un autre élément très important, c'est le respect du choix du candidat proposé par les initiants. Et la troisième garantie que nous demandons, et qui n'est pas des moindres, c'est la non-reconduction du Conseil d'administration actuel.

Le Conseil communal a déjà entrepris de faire savoir ces points au Conseil d'Etat. Je vous remercie de votre attention.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous demandons l'ouverture du débat.

**M. Alain Vaucher, Président :** Alors à qui puis-je donner la parole ?

**M. Christophe Ummel, PLR :** Ce n'était pas voulu de reparler en premier mais il me semblait que personne ne se pressait. Merci au Conseil communal pour ses réponses. Cela rassure le groupe PLR dans la mesure où, il y a quelques semaines, il semblait qu'il y avait une espèce de chape de plomb, une loi du silence où on cultivait, probablement sous l'influence du Conseil d'Etat, un certain secret qui n'était pas tellement en phase avec la volonté commune de la Commission santé du Grand Conseil de faire avancer, de rassembler un faisceau de bonnes intentions pour aboutir à une solution. Et c'était assez étonnant.

On voit aujourd'hui que le Conseil communal ose dire les choses, ose donner l'information, et cela nous réjouit. C'est peut-être un mauvais terme, parce que ça ne nous réjouit pas, les nouvelles ne sont pas bonnes mais

enfin on voit qu'on sort un petit peu du secret. On a l'impression que le Conseil d'Etat est orienté problèmes et non solutions, ce qui dépeint aussi l'attitude et ce qui en est ressorti des travaux de la Commission santé, par exemple en mettant d'énormes exigences pour les candidats à proposer de la part des Villes du GTIH au Conseil d'administration. C'est incompréhensible ces exigences qui sont tellement élevées. D'ailleurs, la preuve qu'il y a deux poids, deux mesures, puisque Madame de Vos Bolay a été nommée à la présidence du Conseil d'administration. Cela prouve qu'il n'y a pas forcément besoin de répondre à de hautes exigences pour entrer dans ce Conseil d'administration.

## **RIRES**

Non mais, plaisanteries mises à part, pour œuvrer à une solution, il faut en être persuadés, il faut avoir envie qu'elle s'impose et, encore une fois, on essaie de sélectionner plutôt la recherche des problèmes à celle des solutions. Et c'est bien ce que Madame de Vos Bolay personnifie, même si elle a certainement des qualités.

## **RIRES**

Et puis, en fait, on se demande si, dans le fond, le Conseil d'Etat n'est pas dans les explications des justifications anticipées finalement d'un échec qu'il désire programmer. Et nous aimerions rappeler, comme le Conseil communal l'a fait, qu'il y a eu une votation populaire qui a eu lieu et qu'il s'agit maintenant de l'appliquer.

**M. Patrick Jobin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci tout d'abord au Conseil communal pour sa prise de position qui nous rassure sur sa volonté de continuer, mais on n'en doutait pas.

Ensuite, je profite de cette ouverture de débat pour dire un mot, mais comme l'interpellation en dit déjà beaucoup et que le représentant du groupe PLR a également déjà bien défriché le terrain de mon intervention, je me permets juste d'insister encore ici publiquement une dernière fois sur ce que vient de dire le représentant du PLR à la fin de son intervention et ce que le Conseil communal a dit également à la fin de son intervention, c'est qu'avec l'historique de ce dossier il n'est plus possible aujourd'hui de confier la mise en œuvre de l'initiative au porteur du projet qui a été refusé par le peuple. Ce serait irrespectueux de la volonté populaire.

Donc ici, au nom du groupe socialiste, nous demandons que le Conseil d'Etat renouvelle rapidement le Conseil d'administration en respectant les propositions de tous les acteurs du dossier.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Nathan Erard, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas préparé de texte ni d'interpellation à ce sujet mais j'aimerais insister sur le fait qu'effectivement la seule façon de sortir de ce dossier la tête haute et de réconcilier le Canton ce sera par un Conseil d'administration neuf, en évinçant effectivement les anciens du Conseil d'administration. Et je pense que le Conseil d'Etat, par Laurent Kurth, sous-estime en fait le pouvoir du peuple des Montagnes neuchâteloises qui pourraient très bien ressortir dans les rues et ressortir avec une nouvelle initiative prochainement s'il souhaite renommer des membres du Conseil d'administration actuel.

Merci.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Aujourd'hui, nous sommes en droit d'avoir de très grandes craintes sur le dossiers hospitalier que le Chef du Département de la santé aime à faire trainer. Pourquoi nous sommes en droit d'avoir de très grandes craintes ? Puisque, par le passé, ce dernier a déjà à deux reprises bafoué la volonté populaire en faisant annuler des votations, comme il l'a fait dans ce même dossier hospitalier, et en ayant reconduit la présidente du Conseil d'administration, dont les compétences sont largement remises en causes. Et on a le droit de le remettre en cause puisque cette personne n'a rien montré de bon durant son passage à la tête du Conseil d'administration.

Dès lors, il est urgent d'avancer dans le dossier avant que, par ces petits trucages, le Ministre de la santé n'arrive à de nouveau bafouer la volonté populaire par un tour de passe-passe avec l'aide de sa complice Madame de Vos Bolay. Il est temps d'écarter cette personne et, comme je l'avais proposé il y a quelque temps au niveau du Grand Conseil, il eut été sage de démettre le Ministre de la santé et remettre ce département dans les mains de quelqu'un d'autre, puisqu'il a eu trop de casquettes à un moment donné, en tant que chef des finances, chef de la santé et président du Conseil d'administration. C'est une personne qui n'a absolument plus de vision objective et qui est aujourd'hui totalement nuisible.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je cautionne absolument tout ce qui a été dit sur le sujet. Je ne vais répéter là-dessus. Je pense que c'était effectivement une urgence politique et démocratique en respect à avoir. Je remercie le Conseil communal de sa prise de position très claire. Je rajouterais juste – et je reste à disposition à tous ceux qui aimeraient en être convaincus – qu'il s'agit aussi d'une urgence sanitaire et pas seulement pour les Montagnes et les citoyens des Montagnes.

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je dois répondre à la question relative au bulletin de vote.

En fait, on ne fait pas ce qu'on veut. Il y a un règlement, des articles qui sont prévus par le Canton, ce sont des instructions, et au point 5.1 il est mentionné que le scrutin doit fermer à 10h. Il doit fermer dès l'instant où l'office de vote s'ouvre à la population et qu'on peut encore aller faire les votations comme on le faisait à l'époque. À ce moment-là, la boîte aux lettres est fermée. Ce sont des instructions que l'on doit respecter. On ne prend plus les bulletins de vote à partir de 10h mais les gens peuvent monter à l'étage et voter comme on le faisait avant. C'est une instruction que l'on doit respecter, on ne peut pas simplement avoir des bulletins de vote qui continuent d'arriver dans la boîte aux lettres, des gens qui montent à l'étage et encore tout en haut des gens qui dépouillent. Donc c'est l'application des règles cantonales.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu ce que la Conseillère communale vient de nous expliquer, néanmoins ce problème est récurrent puisque j'ai déjà eu l'occasion par le passé d'avoir les mêmes réclamations. Il y aurait un moyen tout simple, c'est de mettre un petit loquet à l'arrière du clapet de la boîte à lettres et la personne qui va relever les bulletins à 10h tourne ce clapet. La boîte ne peut plus s'ouvrir et les personnes ne peuvent plus déposer leurs bulletins dans la boîte.

Ce n'est pas compliqué, ça ne coûte pas cher et je pense que nos finances nous permettraient éventuellement de le faire.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais regarder si c'est possible. Effectivement, ça ne doit pas coûter cher mais c'est quand même une boîte aux lettres spéciale, ce n'est pas juste une petite boîte aux lettres, donc il faudrait voir si on peut faire ça. Ou alors simplement on met un scotch dessus. On voit qu'on ne peut plus enfiler des bulletins de vote et on pourrait coller sur cette boîte aux lettres : "Depuis cet instant, montez à l'étage". Si les gens continuent de mettre les bulletins dans la boîte aux lettres...

**BROUHAHA**

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Apparemment, on est dans une méthode un peu inédite où on agit un peu comme dans les interpellations. Je me permets juste de préciser que le problème n'est pas là. La boîte aux lettres apparemment est fermée. Le problème c'est qu'il y a des personnes qui ne savent pas, qui

viennent avec leur enveloppe en voulant la mettre dans la boîte aux lettres, qui montent au 1<sup>er</sup> étage et qui finalement sont seuls avec peut-être quatre enveloppes qui sont celles du mari, de la mère, etc. et mettent la leur parce que là il faut venir personnellement, par contre les trois autres restent à côté. Donc le problème est là en réalité. C'est vrai que si on pouvait faire quelque chose au niveau cantonal, puisqu'apparemment ce n'est pas possible au niveau communal, ça éviterait de perdre par pertes et profits certains votes.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors ça effectivement, c'est une autre problématique et les gens ne sont pas au courant et sont souvent frustrés parce qu'il croient qu'ils peuvent arriver avec plusieurs enveloppes et on n'en prend qu'une, celle de la personne. Alors voilà, ça c'est un problème cantonal.

### **Instruction publique**

#### **445 – Ecole obligatoire – Cycle 3**

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons entendu dire que des salles de classe seraient supprimées au collège de Bellevue pour y accueillir notamment un bureau de direction. Cette direction étant la même sauf erreur que pour le collège des Crêtets et un bureau dédié existant déjà dans ce dernier, est-il judicieux de supprimer un espace précieux et convoité pour les cours afin d'en faire des lieux administratifs ?

#### **482 – Centre de santé scolaire**

**Mme Françoise Jeandroz, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les dépistages dentaires ont pu être effectués qu'à partir de janvier. On aimerait savoir est-ce que le retard a pu être rattrapé ? Est-ce que tous les élèves ont pu bénéficier de ce dépistage ?

J'ai une deuxième question qui concerne les subventions aux personnes physiques. Moins de demandes de subventions pour des soins dentaires conservateurs. Connait-on les raisons de cette diminution ? Est-ce que c'est parce que les parents ignorent qu'ils peuvent demander de l'aide ? Ou est-ce parce qu'ils renoncent aux soins ?

Merci.

483 – Centre d'orthophonie

**Mme Maria Belo, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les absences non remplacées – maladies, etc. – ont-elles entraîné des retards dans les traitements orthophoniques ? Des mesures sont-elles prises si une situation similaire se reproduit ?

**M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à la question du parti socialiste. Donc il s'agit pour le Conseil communal d'être attentif à ne pas opposer les besoins administratifs de la direction aux besoins des enseignants ou des élèves. Il s'agit de porter attention à l'ensemble de ces problématiques avec bien sûr une priorisation et une hiérarchisation.

Ces dernières années, on a mis l'accent sur la création de salles de classe – on en avait déjà parlé – avec les appartements de concierge réhabilités et les agrandissements de certaines classes. Aujourd'hui, les besoins pour les bureaux administratifs, qu'on a remis à plus tard durant ces années, répondent au plus urgent. Il s'agit, après plusieurs années, de répondre aux besoins administratifs de la directions mais aussi du Service socio-éducatif, qui fait aussi partie du projet dont vous vous êtes fait l'écho.

Il s'agit donc pour nous de créer une salle de conférence. C'est le premier besoin qu'on a pour le collège de Bellevue où auront lieu les conseils de classes, les réseaux – je crois que c'est un des objectifs importants – avec les intervenants externes ou avec les enseignants.

Actuellement, les enseignants se retrouvent dans une salle borgne qui n'est rien d'autre que la salle de pause du secrétariat et aussi le lieu des toilettes, qui sont d'ailleurs inaccessibles lorsqu'il y a des séances. Enfin, vous le voyez, des conditions relativement difficiles, qu'on a remis à plus tard – je crois qu'on avait des urgences au niveau des salles de classe – mais aujourd'hui, après six ans, il est vraiment nécessaire d'offrir des locaux adéquats, des locaux qui pourront selon nous être mis à disposition du Service socio-éducatif pour recevoir les enfants et les parents dans de bonnes conditions. Et c'est ça le premier projet, même si ce n'est peut-être pas le premier dont on parle. Donc pour rappel, aujourd'hui les assistants scolaires ne disposent que d'un bureau pour quatre personnes, vous pouvez imaginer les problèmes que ça pose quand on reçoit des parents.

À côté de ça, il y a aussi un bureau pour la direction. Alors celui-là peut-être qu'on en parle plus. En effet, aujourd'hui le secteur sud est le seul secteur de la Ville qui ne dispose pas d'un bureau pour le directeur général. Je crois qu'aujourd'hui il s'agit d'avoir un pilotage de proximité. On s'est engagé à avoir des directeurs plus proches des enseignants, plus proches des élèves dans les collèges et c'est vraiment la volonté vers laquelle on est allé en mettant les secrétariats dans les collèges aux Forges, à Numa-

Droz et à Bellevue. Donc dans une volonté de proximité, je pense qu'il faut des relations entre les enseignants et la direction, c'est vraiment quelque chose d'important.

Vous avez évoqué un bureau aux Crêtets. Celui-ci ne permet ces échanges, notamment avec les directeurs adjoints et puis aujourd'hui ça fait d'ailleurs trois ans que ce bureau a été remis pour des besoins du Service socio-éducatif. Donc une situation insatisfaisante qui dure depuis plus de six ans et aujourd'hui sachez – et c'est le vrai problème – que le directeur travaille au secrétariat et que tous ses téléphones, aussi confidentiels soient-ils, se font dans ce lieu, ce qui n'est vraiment pas adéquat.

Ainsi, en conclusion, je dirais que l'utilisation de cette salle de classe répond aux trois besoins, à la fois pour les réunions, pour le Service socio-éducatif et aussi pour la direction, vraiment essentiel pour le fonctionnement du secteur sud. Et puis, je crois vraiment que c'était aussi une nécessité d'avoir une certaine égalité de traitement entre les trois secteurs après six ans de différence. Au final, comme toujours, un accent a été mis sur une réalisation simple, raisonnable, et je crois que c'est aussi un point important.

Je vous remercie.

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais tout d'abord répondre à la question sur le dépistage dentaire. Alors, pour information, les dépistages dentaires sont annuels dès la troisième année. Généralement, ils débutent vers mi-septembre et ils se terminent à fin mai, à raison de deux matinées hebdomadaires.

Alors pour des raisons qui sont totalement indépendantes de notre volonté – c'est attribué donc à un problème de fonctionnement au sein de la clinique dentaire – les dépistages n'ont commencé qu'au début du mois de décembre mais le rattrapage est en cours. Il est donc prévu et les dépistages sont d'ores et déjà programmés trois matinées par semaine afin de rattraper le retard qui a été effectué fin de l'année passée. Donc tous les élèves seront dûment diagnostiqués, comme le prévoit d'ailleurs l'arrêté cantonal.

Pour ce qui est de la baisse de la subvention, alors depuis plusieurs années – avant c'était automatique – c'est sur demande, mais nous informons les parents qu'une subvention est possible selon leur revenu. Et puis c'est des demandes qui sont fluctuantes selon les cas, mais nous l'espérons vraiment que ce n'est pas dû à un renoncement de soins. Mais alors ça évidemment on ne peut pas enquêter si les gens poursuivent les soins, puisque le dépistage se fait à la clinique dentaire, mais évidemment après les parents sont libres d'aller chez un dentiste de la place. Donc on ne peut pas savoir si les soins conservateurs ont été effectués mais

comme il y a un dépistage après, ça permet aussi peut-être de revenir et de redire qu'il faut vraiment soigner les dents de l'enfant.

Pour ce qui est du Centre d'orthophonie, alors autant que faire se peut, nous remplaçons les absences avec les orthophonistes présentes, puisque nous voulons éviter évidemment que les enfants soient sans traitement, mais on m'a informée – quelqu'un qui est très au clair du dossier – que la liste d'attente n'as jamais été aussi courte. Donc ça n'a pas trop impacté le fonctionnement du Centre d'orthophonie, ce qui est plutôt une bonne chose. Le suivi se fait bien, d'ailleurs vous pouvez le lire en page 8. Vous savez qu'on a une baisse drastique de subventions de la part du Canton et justement, dû à cette baisse, il a fallu qu'on trouve aussi un maximum de recettes – on facture les heures à l'OS – et il écrit que le remplacement d'orthophonistes se fait à l'interne "*dont les disponibilités permettent d'assurer les traitements d'orthophonistes absentes*". Donc ça avait déjà été anticipé et mis en place aussi pour éviter d'avoir des orthophonistes absents et une absence de facturation.

Donc, c'est sous contrôle, mais bien sûr il y a des fois si on a trop d'absences, c'est compliqué aussi, puisque je rappelle que les orthoptistes ont un horaire annualisé. Donc un 100% est quasiment impossible à effectuer, puisqu'il y a toutes les vacances qui doivent être reprises dans les heures, mais ce n'est vraiment pas un problème à l'heure actuelle.

### **Culture-sports-loisirs-cultes**

#### **524 - Piscines des Arêtes et Numa-Droz**

**Mme Rose Lièvre Assamoi, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a-t-il la solution pour rendre la piscine des Arêtes plus attractive ? Quand est-il de la motion sur l'étude d'une piscine commune ?

Merci.

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors, pour la question sur la piscine des Arêtes. Vous le savez sans doute – mais si vous ne le savez pas, je vais vous le dire – la priorité dans les infrastructures pour le Conseil communal, vous l'avez certes peut-être lu, à court et moyen terme, c'est réhabilitation du centre sportif des Mélèzes, avec les piscines et bassins découverts et la patinoire.

Alors il est vrai qu'à l'heure actuelle la piscine des Arêtes est totalement fonctionnelle mais elle n'est plus aux goûts du jour, puisque d'autres piscines nous font concurrence, comme celle de Saignelégier ou des Fins. Pour le moment, ce n'est pas une priorité au niveau des finances de la Ville. Bien sûr, ça le deviendra, mais en ce qui concerne le projet de

rénovation de la piscine des Mélèzes, ce projet ne prêterait pas à futur si nous décidions d'y mettre une piscine couverte plus ludique, ou spa, quelque chose de plus moderne, ou alors également si une étude pourrait être faite pour une piscine commune avec Le Locle, au Crêt-du-Locle par exemple. Mais je crois que vous l'avez peut-être aussi lu et vu, l'état des finances de la Ville du Locle n'est pas non plus dans des chiffres qui permettent d'envisager la création d'un espèce de centre aquatique au Crêt-du-Locle. Mais à moyen ou à long terme, évidemment la piscine couverte sera également un élément important pour l'attractivité de notre Ville et elle sera étudiée.

### **Finances**

#### **620 – Service des Ressources humaines**

**Mme Monique Gagnebin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le samedi 11 mai, les habitants de notre Ville ont été conviés à des visites des services de la Ville. Le groupe socialiste veut remercier le bel investissement de ces services qui ont cherché à intéresser le public de manière exemplaire et qui ont, la plupart du temps, atteint leur but. Je m'étais fait un programme de visites, mais bien sûr, je n'ai pas pu le tenir car partout des échanges intéressants se sont faits. Malheureusement, le nombre de visiteurs n'a souvent pas répondu à leurs attentes. Est-ce que le Conseil communal pense renouveler cette action qui mériterait peut-être d'être mieux vendue donc plus fréquentée?

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, on est en pleine réflexion. On peut dire que nous sommes déjà satisfaits de cette action. Je crois qu'elle a été extrêmement bien accueillie. On a souvent entendu "on n'a pas eu le temps d'aller partout" et on est en pleine réflexion. Je n'ai pas encore les chiffres de tous les services pour savoir combien de personnes ont passé dans leur service. On va récolter aussi toutes les préparations qui ont été faites dans les différents services et les mettre sur le site de la Ville. Ça permettra ainsi de communiquer encore aux citoyens, que ceux qui n'ont pas pu aller dans tous les services puissent voir ce qu'il y a été préparé en consultant le site de la Ville. Et puis, à part ça, on a demandé à tous nos chefs de service de nous faire des retours pour savoir comment on devrait améliorer, qu'est-ce qu'on pourrait changer pour les années à venir.

Rien n'est décidé, maintenant il faut quand même un petit peu réfléchir, mais je crois que la population a bien apprécié. Des fois, ce n'est pas à la première édition qu'on a un nombre maximum de participants – il

faut que les gens prennent l'habitude – mais je trouve que l'exercice a bien fonctionné et ça permet quand même de dire que la Ville a une administration ouverte et ne craint pas de voir débarquer des citoyens dans ses bureaux pour regarder ce qu'ils font. Donc je crois que, on peut le dire, le Conseil communal est satisfait de cette expérience. On verra sous quelle forme on la renouvellera, mais ce serait évidemment dommage de faire ça qu'une seule fois et que ça s'arrête. Donc on verra comment on poursuivra, il faut qu'on y réfléchisse.

**M. Alain Vaucher, Président :** Je vous propose de faire 10 minutes de pause, histoire d'aérer la salle – ça fera du bien – et pour d'autres activités. Mais on reprend dans 10 minutes.

## PAUSE

### Travaux publics

#### 755 – Urbanisme-Mobilités-Environnement

**Mme Carmen Brossard, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons été plusieurs, dans notre groupe, à nous rendre à l'évidence ! La maison "Kaufmann", sise rue du Marché 8, allait enfin être rénovée et trouver une nouvelle fonction. Nous avons été très heureux de constater que seul l'intérieur du bâtiment allait être détruit et que l'extérieur allait être conservé. Quelle n'a pas été notre stupeur, il y a de cela quelques semaines, de voir qu'une partie des murs était à terre !

Que s'est-il passé ? Que se passe-t-il maintenant ? Visiblement plus rien, le chantier semble à l'abandon. Que va-t-il se passer dans le futur ? L'année où La Chaux-de-Fonds fête le dixième anniversaire de sa reconnaissance par l'UNESCO, une telle friche industrielle, dans l'enceinte UNESCO de surcroît, juste à côté de l'endroit des festivités en plus, n'est pas admissible ! N'aurions-nous pas dû conserver ce bâtiment à l'image de ce qu'il était autrefois ?

Je vous remercie.

**Mme Monique Gagnebin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quand en 2018, il a été décidé d'interdire aux véhicules le passage et le parage sur la place de la Carmagnole, il avait été évoqué un aménagement sur cette place afin qu'elle retrouve une vocation piétonne et qui permettrait aux citoyens de se réapproprier cet espace et l'occuper de manière conviviale. Est-ce que le Conseil communal peut nous dire quels sont les projets pour cet espace ?

Je vous remercie.

---

## **Interpellation des Verts**

### **Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ?**

Le 21 février, Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne 5G de Suisse, à Zürich.

Plus qu'une simple amélioration de la 4G actuellement en service, cette technologie constitue un bouleversement majeur pour nos sociétés : avec un débit pouvant atteindre 100 fois celui de la 4G, elle aura des implications extrêmes larges.

#### **Des conséquences sur la santé publique**

Du fait de l'installation de la 5G, qui exige un grand nombre d'antennes pour pouvoir fonctionner, la quantité d'ondes auxquelles les citoyens seront exposés va augmenter de façon importante. Or, la communauté scientifique a alerté, à plusieurs reprises, sur les conséquences mal connues que cette exposition pourrait avoir sur la santé humaine et animale : en septembre 2017, près de 150 scientifiques de réputation internationale avaient demandé un moratoire sur l'installation des réseaux 5G, en attendant une évaluation indépendant des risques. En outre, l'Office fédéral de l'Environnement a déjà relevé une multiplication par plus de 200 de la quantité de données transmises par le réseau téléphonie mobile entre 2008 et 2015.

#### **Des conséquences sur la circulation des données**

L'espionnage industriel, mais également le pillage des données personnelles privées, sera rendu facile par la généralisation des réseaux 5G. En effet, les débits atteints par celle-ci conduiront à une utilisation renforcée de la transmission de données à distance : le phénomène concernera aussi bien des informations personnelles sensibles (coordonnées bancaires) que médicales ou professionnelles. Généraliser la télétransmission des données, c'est augmenter les risques de piratage encourus par tous les utilisateurs, particuliers comme professionnels.

#### **Des conséquences environnementales**

Les ondes de la 5G, très courtes, exigeront l'implantation d'un réseau d'antennes très dense. De quoi aggraver encore l'emprise humaine sur les écosystèmes naturels, sans parler des coûts futurs d'entretien d'un tel réseau, alors même que des solutions alternatives et tout aussi performantes existent déjà, comme la fibre optique.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Des opérateurs téléphoniques ont-ils pris contact avec la Commune pour déployer des antennes 5G ?
- Une enquête publique est-elle prévue pour étudier l'impact des rayonnements non-ionisants (RNI) sur les habitants qui y seront exposés, à commencer par les publics sensibles, comme les jeunes enfants ?
- Quel est l'état du réseau de fibre optique dans la Commune ? Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ?
- Comment la Commune compte-elle assurer, à l'avenir, le respect d'émissions de rayonnements électromagnétiques imposées par la Confédération ?

*D'avance, nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.*

*Pour les Verts  
Marc Fatton  
François Perret*

---

**M. Marc Fatton, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous fais grâce de l'introduction parce que vous l'avez devant les yeux. On est tout à fait conscients que c'est un problème national et cantonal, que la Commune a en fait assez peu de prise sur ce genre de choses, mais on a quand même un certain nombre de questions qui sont ici sur la feuille.

On se demande : Est-ce que des opérateurs téléphoniques ont pris contact avec la Commune pour déployer des antennes 5G ? Une enquête publique est-elle prévue pour étudier l'impact des rayonnements non-ionisants sur les habitants qui y seront exposés, à commencer par les publics sensibles, comme les jeunes enfants ? Quel est l'état du réseau de fibre optique dans la Commune ? Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ? Et comment la Commune compte-elle assurer, à l'avenir, le respect d'émissions de rayonnements électromagnétiques imposées par la Confédération ?

En termes de conséquences environnementales, vous avez peut-être vu un gros débat actuel qui est que en fait le rayonnement 5G est assez similaire au rayonnement des orages, qui va poser d'immenses problèmes

pour les radars météorologiques. Et en tant qu'apiculteurs, il semblerait qu'il y ait plusieurs études qui démontrent aussi que le rayonnement 5G perturbe passablement les abeilles. Voilà, comment est-ce qu'on va appliquer le principe de précaution au niveau communal ?

Je vous remercie.

---

***Interpellation du groupe POP concernant la patrouille acrobatique des forces aériennes suisses invitée à faire partie du programme des festivités UNESCO prévues fin juin 2019***

**"Mais à quoi rime cette démonstration ?" pouvait-on lire dans le journal régional du 29 mars 2019**

*Le bien-fondé de l'invitation mentionnée interpelle le groupe POP à plusieurs titres.*

*Tout d'abord, quel rapport peut-il y avoir entre l'inscription du patrimoine horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'UNESCO et une patrouille des forces aériennes ?*

*Ensuite, comme mentionné également dans l'article du 29 mars, comment pourrait-on ne pas être interpellé par cette démonstration aux antipodes des préoccupations environnementales du moment ou de l'élan culturel cher à notre Ville ? Comment peut-on participer à des manifestations pour le climat, comme celle de samedi dernier dans notre Ville, et dans d'autres, ou à des manifestations rassembleuses et sensées comme les "écolades" de ce week-end, et en même temps penser une démonstration de force aérienne digne d'un défilé militaire ?*

*Ajouté à la pollution atmosphérique reconnue, pouvons-nous ignorer la pollution sonore qui, depuis des années, dès les beaux jours revenus, incommode bien trop fréquemment les habitants de nos Villes du Haut, sans compter ceux du Bas du Canton, et qui, lors de l'été 2018, a même provoqué le ras-le-bol d'une partie de la population franc-comtoise, dans le Doubs et en Haute-Saône ? (N.B. mêmes avions, mais pas même armée) (Cf. RTS La matinale du 4 septembre 2018 et divers articles dans le journal régional, depuis 2011 au moins, avec notamment pour titre : "Citoyens excédés par le bruit des avions").*

*Outre ces premiers points, nous interpelle aussi la réponse des autorités communales donnée à l'employée de l'administration qui, avec d'autres, s'est déclarée "choquée". En effet, les autorités Chaux-de-Fonnières, dans leur réponse, se sont référées à un article de L'Impartial daté du 27 juin*

*2009 avec, en photo, le survol de la Ville par la même patrouille d'avions et ont déclaré : "Le retour des avions, fin juin prochain, est donc un clin d'œil à l'histoire".*

*Mais avec une telle réponse n'est-ce pas balayer d'un revers de manche le sens évolutif de l'histoire que notre société défend au nom du progrès ou, mieux, du mouvement dialectique de l'histoire, ne prônant ainsi nullement un arrêt de l'histoire ou son non-commencement défendu par des sociétés sans histoire qui refusent tout changement, toute évolution ?*

*Pour le groupe POP  
Francis Bärtschi  
Françoise Jeandroz  
Karim Boukhris  
Maria Belo*

*Pour le groupe des Verts  
Marc Fatton  
Jean-Emmanuel Lalive  
Sven Erard*

---

**M. Francis Bärtschi, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pensant que l'interpellation du groupe POP est suffisamment explicite, nous nous contenterons d'en reprendre ici l'essentiel des questions posées au Conseil communal.

La première, sans mettre en cause que nous fêtons comme il se doit le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du patrimoine horloger à l'UNESCO, pose la question du sens même de faire appel à une patrouille des forces aériennes à cette occasion. La deuxième porte sur l'ensemble des nuisances bien connues de notre population – nuisances liées aux avions attendus – qu'il s'agisse de la pollution de l'air et/ou de la pollution sonore.

Combien de personnes, aujourd'hui, attendent-elles un engagement des autorités face aux problèmes environnementaux ? Notre Conseil n'a-t-il pas accepté le 10 avril dernier, une motion pour l'établissement d'un plan "Climat" ?

D'ailleurs, après notre interpellation, une pétition a été lancée qui a recueilli à ce jour plus de 1000 signatures. Tout en reprenant nos questions, cette pétition y ajoute une remarque relevant le côté contreproductif de la démonstration aérienne prévue le jour même de la Fête de la jeunesse alors que les enseignants ne ménagent pas leurs efforts pour sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux.

La troisième question, suite à l'affirmation de l'Autorité communale comme quoi le retour des avions, fin juin prochain, est un clin d'œil à l'histoire, dans la mesure où la Ville propose de faire la même chose qu'en 2009, s'ouvre sur le souhait d'une réflexion plus approfondie quant au sens de l'histoire.

En conclusion, si, pour les organisateurs, il paraissait vraiment indispensable, au nom de l'histoire, de faire référence à l'armée suisse, nous aurions par exemple plutôt proposé, sur ce même sujet, un festival de chansons comprenant peut-être celle écrite et chantée en 1958 par Gilles, alias Jean Villard, qui aurait eu l'avantage d'apporter un brin d'humour caustique et d'ironie. Nous ne citerons qu'un des couplets de cette célèbre chanson [*texte chanté par l'orateur*] :

*Un magazine sur deux pages  
S'offre chaque année leurs portraits  
Voyez, voyez tous ces visages  
C'est bien la Suisse trait pour trait  
Menton carré, gueule énergique  
Regard d'acier sous un front bas  
Sans complexe métaphysique  
Nous voilà prêts pour le combat.*

## APPLAUDISSEMENTS

Par avance, merci au Conseil communal pour les réponses qu'il ne manquera pas de donner à nos questions et remarques.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Je souhaite donc bonne chance à la secrétaire qui va devoir donc mot à mot reprendre le couplet.

## RIRES

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Deux questions et deux interpellations. Je vous propose de commencer, si cela convient, avec les interpellations, notamment par l'interpellation des Verts portant sur la 5G.

Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, peu de choses à dire au risque de vous décevoir en réponse à cette interpellation. Comme l'interpellateur l'a remarqué, eh bien la Commune a, selon ses termes, peu de levier d'action dans le domaine, mais en l'occurrence, elle n'en a aucun. Ce que nous pouvons dire en préambule c'est que le Conseil communal naturellement partage la préoccupation. À partir de là, les choses se compliquent, puisque l'entier des prérogatives sont cantonales et fédérales.

Dans des demandes d'autorisation d'installation d'antennes 5G, eh bien c'est, dans notre Canton, les services cantonaux qui doivent traiter ces demandes, c'est-à-dire le SENE, Service de l'énergie et de l'environnement, et le SAT, Service de l'aménagement du territoire.

Vous l'avez suivi par presse interposée, il semble qu'il n'y ait à l'heure actuelle pas de possibilités pour les cantons de faire appliquer un moratoire – plusieurs ont cherché à le faire – de fait, il y a encore moins de possibilités réglementaires et institutionnelles pour les communes de faire appliquer un tel moratoire.

Pour répondre précisément aux quatre questions que vous posez : Des opérateurs téléphoniques ont-ils pris contact avec la Commune pour déployer des antennes 5G ? Réponse non ! Mais naturellement cela viendra. Une enquête publique est-elle prévue ? Réponse non, ça n'est pas notre prérogative et de toute façon on ne pourrait de fait rien en faire. Troisième question : Quel est l'état du réseau de fibre optique ? Eh bien, il est en plein développement en Ville de La Chaux-de-Fonds. Les choses semblent aller dans le bon sens. Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ? La réponse est, à part pour l'action communale, non. Nous sommes dans un domaine privé. Comment la Commune compte-elle assurer, à l'avenir, le respect d'émissions de rayonnements ? Encore une fois, ça n'est absolument pas de notre compétence mais nous ne manquerons pas de rendre le Canton attentif à cette nécessité. Cela dit, assez naturellement le Canton est tout à fait attentif à cette nécessité.

**M. Alain Vaucher, Président :** Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

**M. Francis Bärtschi, POP :** Oui.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Deuxième interpellation concernant la démonstration du Pc-7 team. Permettez, Monsieur le président, de répondre sans chanter, ceci pour votre bien.

## **RIRES**

En préambule, je tiens à préciser encore une fois que le 29 juin le Pc-7 team se rendra entre 13h et 14h de Payerne à Beromünster. Pendant le vol, le Pc-7 team survolera pendant 15 minutes – c'est pas trop long pour les oreilles de nos concitoyens, ça devrait aller – la Ville de La Chaux-de-Fonds et pour le plaisir de milliers de spectateurs venus assister aux promotions et aux festivités du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription à l'UNESCO.

Il effectuera une démonstration dans le ciel de notre Cité, il n'y a donc – et je tiens à insister sur ce point-là – aucun vol spécifique pour La Chaux-de-Fonds qui est organisé ce jour-là. J'aimerais également insister sur le fait – merci aux médias présents si possible de relayer, je ne leur tiens pas le stylo mais les incite fortement à le faire...

## **RIRES**

... – que cette démonstration ne coûtera pas un franc à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

J'en viens maintenant à vos questions. En synthèse, vous en posez deux. La première s'attache au sens de cette démonstration en lien avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance mondiale de notre patrimoine. La seconde a trait à l'adéquation, ou à l'inadéquation selon vous, de cette démonstration en revers d'une société qui se préoccupe de plus en plus des enjeux environnementaux, et c'est heureux.

En ce qui concerne le sens, le Conseil communal tient à relever les éléments suivants. D'abord, il s'agit d'un clin d'œil à l'histoire puisqu'en 2009, Pc-7 team avait survolé la Ville pour saluer l'inscription de l'urbanisme horloger à l'UNESCO. Ensuite, à travers ce modeste cadeau qu'offre la Berne fédérale à notre Cité et à nos concitoyens, c'est son attachement à notre Ville et à son statut universel qu'elle souligne. Mesdames et Messieurs, quoiqu'on pense du Pc-7 team, c'est un honneur que la Conseillère fédérale Viola Amherd nous accorde et le Conseil communal lui en sait gré et s'en réjouit.

Enfin, si le lien direct avec le patrimoine, et nous pouvons en convenir, est peu évident, le lien avec la fête extraordinaire qui aura cours entre le 27 et le 30 juin dans nos villes des Montagnes est limpide ! La fête doit être belle, la fête doit être pour tous, dans un état d'esprit – j'insiste, positif – de fierté et de reconnaissance.

Concernant votre deuxième question, en ce qui concerne l'adéquation de la démonstration Pc-7 team dans les enjeux de notre société, le Conseil communal partage tout ou une partie du moins de tout ce que vous avez dit et s'engage tant que faire se peut dans la voie de la durabilité, comme vous l'avez dit. Remarquez à l'instant, le Conseil communal a d'ailleurs accepté, lors de notre dernière session, la motion déposée portant sur un plan climat. Mais il estime que monter en épingle cette manifestation plutôt que de s'en réjouir comporte une part d'absurdité, parce que cela ne correspond pas à la nature des défis environnementaux qui sont juste là, devant nous, à commencer par exemple par l'hyperconsommation énergétique d'Internet, par la pollution des plus grandes entreprises mondiales ou encore par les modes de transport ou les mœurs inadaptées.

Il n'y a pas lieu ici de se lancer dans un grand débat, mais il apparaît au Conseil communal qu'il s'agit de raisons de garder et de favoriser, dans

notre Ville, afin qu'elle soit digne de tous les enjeux qui sont devant elle, un état d'esprit dynamique et positif. À ce titre, la polémique qui a cours quant à ce clin d'œil et cet honneur bien inoffensif inquiète le Conseil communal et espère que notre population saura se rassembler car cela en vaut la peine.

Durant les débats d'introduction à nos comptes, nous avons ensemble – je vous ai bien écoutés – beaucoup parlé de dynamique positive pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et son image. Or, le Conseil communal regrette de ce point de vue de ne pas avoir à répondre aujourd'hui à une interpellation qui féliciterait par exemple les services communaux pour l'incroyable déploiement d'activités qui aura lieu durant toute l'année 2019 pour fêter notre patrimoine universel et reconnu ainsi par l'UNESCO.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

**M. Francis Bärtschi, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous comprendrez bien qu'il nous est difficile d'être satisfaits par la réponse qui est donnée, même si nous comprenons bien ce que vient de dire le Conseil communal. Dans la mesure où, d'une certaine manière, nous sommes mis devant le fait accompli et que rien ne va changer par rapport à ce que nous avons avancé, nous ne pouvons pas être satisfaits.

Je vous remercie.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors, je vous propose de répondre à la question qui a été posée par Madame Brossard portant sur Marché 8-10.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le moins que l'on puisse dire est que dans cette 10<sup>e</sup> année de la reconnaissance mondiale de notre patrimoine quant à sa valeur universelle de son urbanisme horloger, les promoteurs et responsables du chantier Marché 10-8 ont offert un drôle de cadeau à la Ville de La Chaux-de-Fonds et à son patrimoine. Mesdames et Messieurs, il s'agit, au cœur du patrimoine UNESCO, au cœur de l'urbanisme horloger, par sa valeur d'ensemble – un ensemble composé d'éléments fragiles qui doivent être conservés et qui sont parfois difficiles de conserver – d'un véritable brigandage patrimonial et je pe se mes mots !

Permettez-moi un historique du dossier. En 2016, une demande en pré-consultation a été déposée au Service d'urbanisme concernant la requalification du massif Marché 8-10, anciennement quincaillerie Kaufmann. Le projet prévoyait, en dérogation de notre règlement, la

démolition d'une partie de l'ensemble. Les commissions des experts UNESCO et de l'urbanisme ont été saisies et ont refusé le principe de la démolition, tout comme le Conseil communal. La substance patrimonial des murs du massif devait absolument être maintenue, même si la valeur intrinsèque des bâtiments n'est pas forcément exceptionnelle. Encore une fois, ces bâtiments font partie intégrante d'un ensemble classé !

En 2017, un second projet est déposé. Il s'agit d'une rénovation complète des bâtiments en maintenant leur substance. Ce projet, donc sans démolition, sera sanctionné en 2018, avec l'aval des commissions. Comme vous le savez, le permis de construire délivré a valeur de loi. À la fin de l'année 2018, le requérant a sollicité la possibilité de démolir une partie des bâtiments pour réaliser le projet sanctionné par le permis de construire. L'autorisation lui a été refusée, en précisant qu'il s'agirait naturellement d'une modification de sanction du permis de construire et donc que la loi exige une nouvelle demande formelle de modification de cette sanction et toute la procédure qui s'ensuit, dont notamment la consultation des commissions. Le promoteur a ainsi renoncé. Le 3 avril 2019, le Service d'urbanisme a constaté par hasard qu'une importante démolition de l'immeuble Marché 8 était en cours depuis peu et en non-conformité totale avec le permis de construire délivré par l'Autorité et au préavis des commissions. La démolition est de grand ampleur. Il ne subsiste de l'immeuble Marché 8 que le mur extérieur du premier niveau. Il est encore à noter que la démolition a été – hasard ou pas ? – particulièrement rapide.

Aujourd'hui, le chantier est à l'arrêt sur ordre de l'Autorité. Les commissions compétentes ont été informées et se sont offusquées. Une plainte a été déposée par le Conseil communal. Quant à la suite constructive du dossier – constructive dans le premier sens du terme – il est trop tôt pour l'évoquer ; l'urgence tenant actuellement plutôt dans les questions de sécurisation du site. Cela dit, il est inimaginable que la situation s'enlise et qu'une telle saillie au centre-ville se prolonge. Par contre, pour l'année 2019, année du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la labellisation UNESCO, eh bien il faudra faire avec.

En conclusion, le Conseil communal n'a pas de mots assez durs pour dénoncer un tel comportement et mettra tout en œuvre pour que le dossier avance dans le bon sens et surtout pour que plus jamais un tel brigande patrimonial ne se produise dans notre Ville.

Question suivante portant sur la place de la Carmagnole. Alors, il y a un projet d'aménagement de cette place de la Carmagnole, un projet qui est modeste, un projet qui apparaît aux yeux du Conseil communal, malgré sa modestie, comme pouvant être suffisamment porteur afin que la vie sur cette place de la Carmagnole se densifie réellement. Ce projet sera mis en œuvre dans les prochaines semaines.

Alors, de quoi s'agit-il ? Eh bien sachez qu'un second tilleul sera planté sur la place de la Carmagnole, avec une pose de bancs ovoïdes autour de l'arbre et une repose de bancs ovoïdes autour du tilleul déjà existant. Une peinture ludique sur le sol de toute la place dessinant une sorte de parcours guidé par des abeilles sera réalisé. Un modèle qui a été réalisé précédemment dans la Ville de Carouge et qui nous a inspirés. Il y aura encore une densification modeste des jeux pour les plus petits. À côté de cela – donc ça ce n'est pas de notre prérogative mais on le constate avec satisfaction – naturellement, il y a la terrasse du restaurant-bar N°9 qui se déploie, notamment avec sa géode, il y a la terrasse du Franky Grill qui se déploie également et une troisième terrasse devrait se déployer devant le bâtiment de l'ancien magasin Sterchi. Si, Madame Gagnebin, cela vous intéresse, j'ai pris le plan qui est à votre disposition. Je vous le montrerai très volontiers tout à l'heure.

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous avons donc fini avec les comptes. Donc je vous propose de passer à la page 21 pour voter l'arrêté.

**Les comptes sont adoptés par 35 voix à l'unanimité des présents.**

**Il est pris acte du rapport de la commission financière par 35 voix sans opposition.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Donc nous pouvons donc passer au point 4 qui est la partie officielle et constitutive du bureau du Conseil général.

Donc en fait c'est à moi ! C'est la fin...

## **RIRES**

Mesdames et Messieurs du Conseil communal, Mesdames et Messieurs du bureau, Monsieur le chancelier, et même si elles ne sont pas là, Mesdames les secrétaires de la Chancellerie, Monsieur le preneur de son, toujours là, toujours présent, fidèle, Messieurs les journalistes, merci d'être là, c'est important – même si je pense qu'on n'est pas forcément toujours d'accord, ce n'est pas grave, il faut du monde, on a besoin de vous – Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Cher Conseil général, et Mesdames, Messieurs, voici donc la fin de mon mandat.

Pour faire un discours ça été difficile. Certains m'ont conseillé de dire 9 et de m'arrêter là car à leur avis c'était le meilleur des discours, mais je vais quand même aller un petit peu plus loin avant de passer la main à la

future présidente. Surtout, c'est ce soir que ça m'est venu avec les débats qu'il y a eus.

De façon très générale, on va au-devant d'un avenir qui est assez incertain. On ne sait pas de quoi sera fait demain et dans cet avenir, on doit se projeter. C'est vrai qu'on a à faire face à une situation difficile où on n'est pas toujours à l'aise. On n'est pas toujours à l'aise face à l'Autorité, on n'est pas forcément à l'aise avec ce qu'il se passe également au niveau cantonal, au niveau fédéral, et les informations qu'on a sur l'extranational sont aussi parfois inquiétantes et nous on a à régler en fait du courant, courant qui nous importe, et je pense qu'il faut arriver à faire – ça c'est mon vœux – le lien entre les deux. On sent effectivement qu'il y a des changements – on parle d'effet climatique – qu'on soit climato-sceptique, qu'on soit à gauche, à droite, en haut, en bas. Je m'amuse toujours à me rappeler un souvenir. Quand j'étais gamin, je faisais du jardin avec mes parents – j'étais au Locle, mais c'était la même chose à La Chaux-de-Fonds – et si on passait dans un jardin et qu'on voyait un plan de tomates, on se disait que la personne n'était pas consciente de faire pousser des tomates. Si elle en a une c'est incroyable ! Maintenant, celui qui n'en n'a pas, on va lui dire c'est dommage parce que la tomate elle pousse ! Donc il y a effectivement des changements. Qu'ils soient dus à des interventions humaines ou pas, là n'est pas le débat, mais des changements arrivent et je crois qu'il faut arriver à se profiler.

Enfin, je suis sûr que pour l'avenir de la Ville, dans un avenir politique, économique, il faut qu'on ait toujours cette idée dans la tête d'un changement qui se prépare, et si on arrive à anticiper certaines choses, on pourra y gagner. Ne pas avoir l'impression d'avoir un coup de retard, mais un coup d'avance, ça c'est ma conviction profonde. Ma conviction profonde est également que je crois au développement, mais est-ce qu'il doit être encore financier, économique ? Je ne sais pas. Des systèmes vont changer, des systèmes vont parfois changer de façon violente – peut-être pas, je l'espère – mais la croissance existe et on en a besoin. La croissance n'est pas forcément économique, elle peut être aussi spirituelle, elle peut être au niveau de l'intelligence, de la culture. La croissance peut être développée de différentes façons et il y a des modèles à revoir, des modèles à faire évoluer, où chacun peut se sentir libre, et pour moi ça c'est quelque chose d'important. C'est le côté libéral, le fait de ne pas juger ce que fait l'autre. On aura forcément une vision différente de l'autre, mais que chaque personne puisse s'exprimer de façon libre.

En fait, je ne vais pas en faire plus. Ce que je vous ai dit est le fond de ma pensée. Ce que je crois aussi pour notre Ville c'est qu'on a des atouts – on l'a relevé ce soir – et je crois qu'il faut vraiment qu'on arrive à les mettre en adéquation avec ce qui nous attend, avec ce qu'on peut imaginer qui nous attend, et qu'on puisse faire ce qui est à notre niveau. On ne va pas pouvoir faire ce qui n'est pas à notre niveau.

Donc sur ce, je vais mettre fin à mon discours, en vous remerciant. J'espère que j'ai pu être digne de votre confiance et que je vous ai servis comme vous le désiriez que je vous serve. En tout cas moi, j'ai eu beaucoup de plaisir. Ça a été une fonction qui m'a pris beaucoup de temps alors que j'ai déjà beaucoup à côté mais ce n'est pas grave. J'y suis allé jusqu'au bout, je suis satisfait d'être arrivé au bout, que ce soit terminé et je me réjouis de passer la main à Madame Gagnebin. D'ailleurs, j'ai un petit présent d'abord personnel pour la future présidente.

Ça n'a pas toujours été facile. Il y a des fois où on se pose plein de questions. Même pendant le Conseil général, on se dit qu'on est complètement à côté...

## **RIRES**

...– et moi aussi avec les noms, Rose je m'excuse – on se pose plein de questions, soit sur le moment, soit le soir d'avant. On se dit : est-ce qu'on va y comprendre quelque chose ou pas ? Alors pour que tu puisses quand même passer de bonnes nuits, je t'offre cet attrape-rêve, ça sera utile.

## **RIRES ET APPLAUDISSEMENTS**

Discours fini, on va juste passer à l'élection du nouveau bureau.

### **Renouvellement du Bureau**

Présidence : Mme Monique Gagnebin (PS)

Vice-présidence : M. Sven Erard (Verts)

2ème Vice-Présidence : M. Thierry Brechbühler (UDC)

Secrétaire : Mme Françoise Jeandroz (POP)

2ème secrétaire : M. Cédric Haldimann (PLR)

Scrutatrice : Mme Carmen Brossard (PS)

Scrutatrice : Nicole Bosshart (PLR)

**M. Alain Vaucher, Président** : J'invite donc, avec ce bouquet de fleurs, le nouveau bureau à prendre ses fonctions et moi je vous quitte avec plaisir, mais honneur.

## **APPLAUDISSEMENTS**

**Mme Monique Gagnebin, Présidente** : Je voulais moi aussi dire une petite chose à Alain. Je vais d'abord prendre cette parole pour m'adresser à toi afin de te remercier pour ton année de présidence.

Tu as été à l'écoute avec bienveillance et humanité, toujours prêt à aider et à comprendre. Tu savais prendre le temps malgré une activité professionnelle lourde et je ne peux que te remercier pour cette disponibilité. J'ai d'abord passé deux années à côté de toi à compter les bras levés là-bas et nous avons tout de suite sympathisé, puis tu es monté sur le perchoir et finalement je t'ai rejoint il y a peu de temps. Ce fut un bon moment et j'espère en prendre de la graine.

## **APPLAUDISSEMENTS**

Voilà pour les soirées en famille que tu vas pouvoir retrouver [un présent est offert].

## **RIRES**

Et également un cadeau de la part de la Chancellerie. Maintenant je vais aussi parler.

Madame la présidente du Conseil communal, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le Chancelier, Chers toutes et tous,

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je vais prendre la présidence de notre Conseil une année durant.

J'en fais partie depuis 2005 déjà ! J'ai tissé des liens d'amitié avec presque chacune et chacun d'entre vous et cela m'a beaucoup enrichie. Je crois donc que je peux vous appeler, mes amis, en espérant qu'il en sera toujours ainsi dans une année.

Je vous remercie donc pour la confiance que vous me faites en m'ayant élue à cette Présidence et je m'efforcerai de remplir ce rôle avec fermeté et rigueur, mais aussi avec bienveillance, dans un climat serein et respectueux, quels que soient les avis, parfois divergents, qui pourront s'exprimer.

En effet, nous ne partageons pas toujours les mêmes idées, mais quelque chose nous lie, fortement, au-delà de ces divergences : c'est l'amour de notre Ville ! L'envie qu'elle rayonne et prospère, et que TOUS ses habitants, toutes celles et ceux qui l'animent et la font vivre, jour après jour – du cantonnier à la comptable, de l'enseignante au directeur, de l'émigré italien bien établi à la requérante somalienne – s'y trouvent bien !

Cette Ville regorge d'atouts, encerclée par les forêts et les prés, offrant des écoles de qualité et des multitudes de possibilités de pratiquer le sport, une culture riche, de l'espace pour habiter ! Cependant, notre Ville traverse une période difficile, voire inquiétante : des finances compliquées, des habitants qui, par choix ou nécessité, sont amenés à nous quitter – heureusement d'autres viennent s'établir ! – des commerces qui se vident, le chômage qui diminue... certes...mais bien trop lentement.

Cependant, il se passe de bien belles choses, aussi dans cette Ville ! J'ai la chance dès aujourd'hui d'en être la Présidente au cours de cette année particulière qui marque le 10ème anniversaire de l'entrée de nos deux villes du Haut à l'UNESCO. Je me souviens encore de l'émotion que j'ai ressentie lorsque, sur la place Espacité, cette nomination a été proclamée ! Et je soupçonne de ne pas avoir été la seule à éprouver ces sentiments de joie, de fierté, de reconnaissance et à avoir, je l'avoue, depuis lors redécouvert ma Ville, en me promenant dans des recoins insolites, en admirant les petits fenêtres sous les toits qui permettaient aux horlogers de profiter d'une lumière indispensable, en parcourant nos rues rectilignes – inventions parfaites pour faire face à la neige –, en pénétrant dans des maisons dont les cages d'escalier regorgent déjà de merveilles, en portant un regard différent, curieux, émerveillé sur certaines peintures, ferronneries, frises, et émue en me rappelant les conditions de vie pourtant difficiles de nos habitants durant la période même où ils ont créé tout cela. Un peu comme si cette créativité était une réponse face à l'adversité.

Ce 10e anniversaire va nous permettre de nous projeter, encore plus loin, en espérant devenir "Capitale suisse de la culture" en 2024. Une telle distinction pour notre Ville, si difficile à appréhender au premier regard, serait en fait amplement méritée, tant elle foisonne d'évènements culturels, théâtraux, muséaux, musicaux, tant les propositions sont abondantes, à tel point qu'il est souvent compliqué de choisir.

UNESCO et Capitale suisse de la culture, un honneur et une magnifique reconnaissance suisse – mais je n'en doute pas, également européenne – de notre présent, mais aussi de notre passé ! Cela doit surtout donner un nouveau souffle à notre Ville. La promesse non seulement d'un futur riche en évènements et en réalisations, mais également d'impacts positifs, tant en termes de tourisme et d'économie que de cohésion sociale ; la culture étant un vecteur indispensable au développement des idées, des projets, et pourquoi pas à une nouvelle forme de vie, s'éloignant de notre consommation folle en accroissant les inégalités sociales.

Alors, puisque nous sommes là pour imaginer notre futur, *I HAVE A DREAM...* Oui, je me suis moi aussi permise, après quelques prédécesseurs bien plus illustres, de rêver un peu, un rêve que je crois en fait partagé par nous toutes et tous. Pourquoi La Chaux-de-Fonds ne connaîtrait-elle pas un nouvel âge d'or ? Tel que nous l'avons connu lorsque l'horlogerie, dans la foulée de la terrible crise de 1929, a réussi à se relever grâce à l'apport de toutes et tous, industriels, ouvriers, politiciens, et à susciter un magnifique essor social, culturel et sportif : augmentation de la population, création de la braderie, FCC et HCC champions suisses presque en même temps ! On peine parfois à croire que cela a été possible...

Mais ça l'a été, aussi, parce qu'il y avait des travailleuses et des travailleurs qualifiés, cultivés, des industriels dynamiques, des politiciens courageux, ambitieux – au masculin ici puisque nous, les femmes, n'avions encore le droit ni de voter ni d'être élues – toutes et tous engagés dans et pour leur Cité – avec le féminin cette fois car, sans nous, rien de tout cela n'eût été possible !

Il est important, dans chaque nouvelle situation, d'inventer de nouvelles formes de combat, d'imaginer de nouvelles solutions, de créer de nouvelles formes de sociabilité, un peu à l'instar d'autres villes qui vivent ou ont vécu elles aussi des revers importants – Bienne par exemple, qui a su se relever de manière incroyable – et cela, nous savons le faire ! La Tchaux a de tout temps été une ville improbable, une ville de résistance, prête à défier les éléments, qu'ils soient climatiques ou économiques. Nous en posons déjà les premières pierres. Les nouvelles idées fument, les forces se réunissent pour défendre et faire rayonner notre Ville.

Nous avons osé mener un combat nécessaire pour conserver un véritable hôpital dans le Haut. Ce combat n'est pas terminé, mais il faut y croire ! Nous sommes désormais pleinement engagés dans la revalorisation de notre patrimoine et, notamment, le dernier en date, le magnifique bâtiment des Anciens abattoirs. Des enseignantes et enseignants ont développé des Ecolades qui réunissent désormais tant de jeunes de tous horizons autour du théâtre, de la musique, de la danse, autour surtout de valeurs communes d'ouverture à l'autre !

Les Journées du Patrimoine horloger et le Technical Watchmaker Show, deux initiatives qui connaissent un franc succès auprès des professionnels de l'horlogerie et bien au-delà, qui suscitent un nouvel engouement pour ce savoir-faire horloger, si magique, et qui vont certainement prendre encore de l'ampleur les années à venir.

Et puis on ne peut oublier notre Plage à nous, qui n'a pas même besoin de lac pour assurer sa renommée.

Et toutes ces autres pierres – je ne saurais toutes les citer – mais qui témoignent de nos potentialités et de notre créativité. Mais on peut – on doit – aller plus loin ! Osons rêver encore, entre l'impossible et le possible !

Je vais donc lancer quelques défis pour notre avenir :

## **LANCÉ DE DÉS**

3 + 4 ? Ouhhh, 7.... 7 défis ! Alors allons-y !

Le HCC, soutenu plus encore par des sponsors locaux ou attachés à la Ville, remonte en "National League" et redevient champion Suisse.

Nous transformons notre légendaire neige en un véritable or blanc : pistes de luge pour les enfants, ou même de ski de fond pour une course hivernale sur le Pod. Les surplus de neige utilisés pour garantir la saison au Chapeau-Râblé ! Bon, là, il faut se dépêcher vu l'évolution du climat...

Nous luttons afin que certaines lois, cantonales, fédérales, voire internationales, soient changées et que toute la richesse créée ici, revienne ici.

Afin de faire plus encore de l'horlogerie un symbole de notre histoire, la ville, l'école d'Art et les entreprises s'allient afin d'en imprégner les rues et les parcs, par exemple en organisant à intervalles réguliers un concours de la plus belle horloge à installer ensuite dans la Ville ! Ah...Je crois bien que j'ai déjà lancé ce défi une fois dans cet hémicycle...

## **RIRES**

Grâce à des mesures appropriées pour garder ici les jeunes et les encore plus jeunes, la démographie redémarre et la Ville s'agrandit à nouveau ! J'ai d'ailleurs personnellement tenté de contribuer concrètement à ce repeuplement !

## **RIRES**

Ensemble, et en nous inspirant des idées lancées par les jeunes interrogés par Arcinfo, nous cherchons des solutions qui n'impactent pas trop notre terre, nous créons de nouveaux espaces verts, nous faisons de nos parcs des lieux de rencontre et d'animation.

Et évidemment je ne peux passer sur l'année de la femme, défi si important et pourtant évident, qui devrait permettre à toutes et à tous de vivre ensemble ici, sans discrimination, sans harcèlement, en apportant l'égalité en toute chose.

J'ai donc rêvé que la population dans son entier, l'industrie, les arts, les sciences s'allient pour relever de nouveaux défis, en innovant, en inventant de nouvelles manières de faire communauté, dans le respect mutuel, le dialogue mais aussi le débat des idées.

Ce sont des défis, des paris que nous saurons peut-être, en partie, relever si nous conservons ce lien que je soulignais au début, l'amour de notre Ville, l'envie qu'elle rayonne et prospère, que tout le monde tire à la même corde et s'y sente heureux. Et le politique – nous – a bien sûr un rôle important à jouer, pour rendre ces défis possibles.

La solidarité est le maître-mot. C'est elle qui doit permettre le vivre ensemble dans cette Ville marquée par la mixité sociale et la multiculturalité, que nous devons cultiver comme des richesses à faire fructifier. Ce mot "solidarité" me tient particulièrement à cœur, il englobe la famille, nos voisins, nos habitants les plus démunis, le monde déchiré par les guerres et l'exclusion.

Mais restons modestes, le plus beau défi pour La Chaux-de-Fonds est, en reprenant Oscar Wilde, "Soyons nous-mêmes, les autres sont déjà pris !

**APPLAUDISSEMENTS**

Merci beaucoup. Donc vous êtes tous attendus dans le sous-sol du TPR à Beau-Site, où nous allons continuer la fête.

**Séance levée à 20h50.**

Le président :  
Alain Vaucher

Le secrétaire :  
Thierry Brechbühler

La secrétaire-rédactrice :  
Eliana Merola